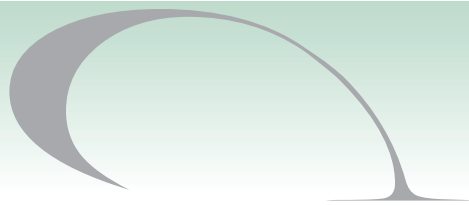


Rapport
d'activités
2011



LES **ACTIVITÉS**
internes à la
FÉDÉRATION



Sommaire

Le mot du Président

A.	Assemblée Générale Ordinaire	p. 2
B.	La vie du mouvement	p. 3
C.	Représentations régionales de Citoyens et Justice	p. 5
D.	Lettres aux adhérents	p. 11
E.	Commissions nationales permanentes	p. 12
F.	Groupes de travail et études	p. 17
G.	Communication	p. 20
H.	Activités du Service Formation	p. 26
I.	Activités internationales	p. 33
J.	Interventions et représentations extérieures	p. 35
K.	La fédération répond aux associations	p. 36



A Assemblée Générale Ordinaire

En ouverture de l'assemblée générale qui s'est tenue à Paris le 17 juin 2011, le Président de Citoyens et Justice remercie les participants, évoque les difficultés financières auxquelles doit faire face un grand nombre d'associations et fait référence à l'implication des membres du Conseil d'Administration dans les activités de la fédération. Le procès verbal de l'Assemblée Générale 2010 est adopté à l'unanimité.

Associations présentes : 40

Associations représentées : 40

Le rapport moral du Président et le rapport d'activités 2010 sont présentés et adoptés à l'unanimité.

LE RAPPORT FINANCIER 2010

Les charges, à hauteur de 1 010 465 €, sont en hausse de 5.17 % par rapport à 2009 et les produits, à hauteur de 1 012 709 € sont en hausse de 4.80 %. Le résultat est de **2 244 €**.

Les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité.

Le résultat est affecté à l'unanimité en report à nouveau.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Le rapport du Commissaire aux comptes est lu et atteste d'éléments suffisants pour déterminer des résultats réguliers et sincères.

Le commissaire aux comptes rappelle son rôle de certification des comptes et les missions qui lui sont confiées. Il répond également à une question relative au rapport de gestion qui est demandé aux associations.

Sont élues pour trois ans :

Association	Ville	Nombre de voix
AAPé	Paris 75	77 voix
ABCJ	Pau 64	80 voix
APREMIS	Amiens 80	78 voix
ŒUVRES DES PRISONS	Aix en Provence 13	73 voix

Election du Président : Thierry LEBÉHOT est élu à l'unanimité

Election des membres du bureau :

Se présentent et sont élues les associations :

Association	Ville
AAE44	Nantes
ABCJ	Pau
ACJM	Coutances
ADSEA93	Pavillons sous Bois
AVSAP	Avignon
ESPERER 95	Pontoise

LE RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Isabelle Adam, Responsable du service formation et Stéphanie Lassalle, Chargée de mission post sententiel font respectivement une présentation de leurs activités.

POINTS DIVERS

Radiation :

Le Président rappelle la procédure de radiation pour non paiement de la cotisation. Cette procédure a été mise en œuvre pour l'association ACJE d'Evry, cette dernière n'ayant pas répondu et n'étant pas présente ce jour, elle est donc radiée à compter du 17 juin 2011.

Cotisation minimale :

Le Président propose que la cotisation minimale pour les personnes morales soit fixée à 150 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Elections du Conseil d'Administration

Il y a 4 postes à pourvoir pour 3 ans. Chaque association candidate présente sa profession de foi à l'assemblée.

Se présentent :

AAPé (Paris 75)

ABCJ (Pau 64)

APREMIS (Amiens 80)

ŒUVRES DES PRISONS (Aix en Provence 13)

80 votants - 80 suffrages exprimés

B. La vie du mouvement

B.

LES ADHÉSIONS

En 2011, 4 associations et une personne physique ont fait une demande d'adhésion validée par le Conseil d'Administration de notre fédération, à savoir :

Personnes morales :

ARIPSS à Maubeuge (59)
AGASEF à St Etienne (42)
ANEF FERRER à Nantes (44)
AVENIR INSERTION à Riom (63)

Personne physique :

Alain BASTIN

Six associations et une personne physique nous ont également contactés afin d'obtenir les conditions d'adhésion à notre fédération. Pour mémoire, 10 associations ont adhéré en 2010, 4 en 2009, 3 en 2008, 6 associations en 2007, 4 en 2006, 3 en 2005, 14 en 2004, 4 en 2003, 6 en 2002, 8 en 2001 et 3 en 2000.

LES INSTANCES DE CITOYENS ET JUSTICE

Le Bureau

Il s'est réuni 5 fois (26 janvier, 9 mars, 6 avril, 8 septembre, 24 novembre 2011).

Il a eu notamment pour principaux objectifs :

- D'analyser les difficultés rencontrées par certaines associations et mettre en place des plans d'actions
- D'échanger sur les rencontres avec les représentants de la Chancellerie
- De travailler à l'élaboration de la Convention avec le Ministère de la Justice
- De faire le point sur les relations et les travaux avec les membres de l'inter associatif (UNIOPSS, CNAPE, FN3S)
- De communiquer sur les partenariats mis en place
- De définir les axes de travail et la stratégie générale de la fédération
- De suivre l'activité des groupes de travail et commissions :
 - Commission Post sententielle
 - Commission Justice des Mineurs
 - Groupe Violences au sein du couple
 - Groupe Structuration nationale de la fédération
 - Groupe Mesures socio judiciaires (validation des fiches et référentiels)
 - Groupe Mécénat
- De préparer les Conseils d'Administration et l'Assemblée Générale
- De faire le point sur le dossier concernant la commande publique et le recours à la procédure

d'appel d'offres en matière de placement à l'extérieur et plus globalement sur les activités socio pénales et proposer une démarche institutionnelle au regard de cette question

- D'assurer le suivi de la gestion financière de la fédération
- De faire le bilan des activités du service formation
- De préparer la rencontre avec Alain Régnier, Préfet, Délégué interministériel pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et les membres du Conseil d'Administration
- De réfléchir à la participation de la fédération, à l'élaboration des projets associatifs et projets de services
- De redéfinir les objectifs du groupe de travail concernant les auteurs d'infractions sexuelles
- De présenter les travaux du Conseil National de la Vie Associative
- De suivre les travaux de la Coordination Permanente des Coordinations Associatives
- D'envisager le recours au mécénat et à la générosité du public
- De suivre la mise en place des conventions nationales et locales avec Sodexo Justice Services
- De préparer les demandes d'adhésion à faire valider par le Conseil d'Administration
- D'évoquer la question des associations non cotisantes et/ou ne participant pas aux réunions régionales
- D'aborder les axes relatifs à la communication de la fédération (site internet, logo...)

Le Conseil d'Administration

Il s'est réuni 3 fois (27 janvier, 7 avril et 13 et 14 octobre 2011).

Les débats au sein du Conseil d'Administration ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- L'étude des activités et des difficultés des associations
- La définition de la stratégie générale de la fédération
- Le partenariat institutionnel et les rencontres avec les représentants des pouvoirs publics (Ministres, membres des cabinets ou responsables des administrations centrales)
- Le point sur les partenariats inter associatifs
- Le partenariat avec Sodexo Justice Services et la mise en oeuvre des conventions locales
- Le suivi de l'activité des différentes Commissions et groupes de travail :
 - Post sententielle
 - Justice des Mineurs
 - Groupe violences au sein du couple
 - Groupe Structuration nationale de la fédération
 - Groupe Mesures socio judiciaires
 - Groupe Mécénat

- La convocation à l'Assemblée Générale
- La participation aux travaux du Conseil National de la Vie Associative
- Le projet de groupe de travail portant sur les auteurs d'infractions sexuelles
- Le suivi financier de la fédération
- La présentation des comptes financiers et du budget prévisionnel
- Le bilan des activités du service formation et l'impact de la loi du 24/11/2009

- La rencontre avec Alain Régnier, Préfet, Délégué interministériel pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et les membres du Conseil d'Administration
- La poursuite de la réflexion portant sur la stratégie de Communication de la fédération
- La validation des demandes d'adhésion

COMPOSITION DU BUREAU DE « CITOYENS ET JUSTICE » Membres élus le 17 juin 2011 :

- **Président :** Monsieur Thierry LEBÉHOT
- **Vice Président :** ESPERER 95 de Pontoise
Représentée par Monsieur Philippe HATCHUEL
- **Vice Président :** L'AAE 44 de Nantes
Représentée par Monsieur Michel BERNARD
- **Trésorier :** L'A.B.C.J. de Pau
Représentée par Madame Astrid DANGUY

- **Trésorier Adjoint :** L'A.C.J.M. de Coutances
Représentée par Monsieur Paul PICAN
- **Secrétaire :** L'A.D.S.E.A 93 de Bobigny
Représentée par Monsieur Alain LAVALLE
- **Secrétaire Adjoint :** L'A.V.S.A.P. d'Avignon
Représentée par Monsieur René JEAN

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « CITOYENS ET JUSTICE » Membres élus le 17 juin 2011 :

- L'Association JUVENYS d'Agen
Représentée par Monsieur Philippe LACAZE
- L'Association CHRS Polidori d'Aix en Provence
Représentée par Monsieur Yves COSTE
- L'Association APREMIS d'Amiens
Représentée par Madame Eliane GILLET
- L'Association AYLJ Justice d'Amiens
Représentée par Monsieur Xavier PAUWELS
- L'Association EMERGENCE de Brest
Représentée par Monsieur Yvon JACOPIN
- L'Association AREPI de Grenoble
Représentée par Monsieur Jean Yves BALESTAS
- L'Association A.R.S.L de Limoges
Représentée par Monsieur Jean François MELLIER
- L'Association A.B.S.E.C.J. de Montluçon
Représentée par Monsieur Gérald BAUD

- L'Association A.N.N.E. de Nancy
Représentée par Monsieur Dominique VOISON
- L'Association A.A.Pé de Paris
Représentée par Monsieur Marc FEASSON
- L'Association A.I.S. 35 de Rennes
Représentée par Monsieur Bernard LE GUEN
- L'Association Saint Paul de Rouen
Représentée par Monsieur Eric ALEXANDRE
- L'association A.S.P.J. de Toulouse
Représentée par Monsieur Michel BESSIERES
- L'Association AVIM-RS de Troyes
Représentée par Madame Evelyne BARBERA
- L'Association V.I.F.F. de Villeurbanne
Représentée par Madame Liliane DALIGAND

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (Présentation par ordre alphabétique)

- Isabelle ADAM : Responsable de Formation
- Francis BAHANS : Directeur Général Adjoint
- Emmanuelle BETILLE : Secrétaire
- Véronique DANDONNEAU : Juriste et Chargée de projets
- Michelle GAUFFRE : Comptable

- Stéphanie LASSALLE : Chargée de mission
- Denis L'HOUE : Directeur Général
- Laëtitia MERLIN : Secrétaire en contrat d'apprentissage
- Valérie PECORILLA : Assistante de Direction
- Florence TALLEC : Assistante de Formation



C Représentations régionales de Citoyens et Justice

ORGANISATION RÉGIONALE

Pour mémoire, notre fédération est structurée en 10 régions. L'association élue déléguée régionale siège de droit au Conseil d'Administration et assure l'animation de la région.

L'association, déléguée régionale, est chargée :

- d'organiser régulièrement la tenue de réunions régionales et de les animer
- d'optimiser les relations avec les magistrats délégués à la politique associative (MDPAAD)
- d'instruire et de présenter les demandes d'adhésion au Conseil d'Administration
- de sensibiliser les pouvoirs publics et les responsables publics locaux aux problématiques du secteur socio judiciaire
- d'assurer le lien avec la direction générale et de rendre compte en région des débats et des orientations du Conseil d'Administration de la fédération

LES RÉUNIONS RÉGIONALES EN 2011

28 réunions régionales ont été organisées en 2011 par les associations déléguées régionales et la Direction Générale.

Pour mémoire, 22 réunions avaient été organisées en 2004, 25 en 2005, 29 en 2006, 31 en 2007, 30 en 2008, 23 en 2009 et 28 en 2010.

Répartition des réunions régionales durant l'année 2011 :

Centre :	3	Normandie :	3
Grand Est :	3	Ouest :	3
Ile-de-France :	4	Rhône-Alpes :	3
Midi-Pyrénées :	2	Sud-Est :	1
Nord :	2	Sud-Ouest :	4

Les principaux thèmes abordés en 2011 ont été :

- Le recueil et l'examen des difficultés financières de certaines associations et le soutien aux associations en difficulté
- Les rencontres avec les MDPAAD
- Les activités par juridiction et les activités des associations en pré et post-sententiel
- Les nouveaux projets (parentalité, groupe de paroles...)
- L'état d'avancement des travaux du CNAV¹ portant sur les violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants
- L'état d'avancement des travaux des commissions nationales post sententielle et justice des mineurs

- L'état d'avancement des différents groupes de travail (mesures socio judiciaires, violences dans le couple, structuration, référentiels mesures...)
- Les conventions locales avec Sodexo Justice Services
- Les retards de paiement des Cours d'Appel
- L'information sur la mise en œuvre des politiques menées par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
- La mise en œuvre en région des stages de citoyenneté et de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants.
- La question de la concurrence entre associations sur un même territoire
- La mutualisation des moyens et le partenariat entre associations
- Les partenariats nationaux et les actions menées en commun (CNIDFF, CHANTIER école, UNIOPSS...)
- Le traitement pénal des violences conjugales
- La prise en considération des victimes dans les mesures socio judiciaires
- L'état des lieux de la mesure de Réparation Pénale Mineurs
- L'évolution de la mesure de CJSE
- Les échanges sur la mise en place de réunions inter-associatives sur la même juridiction
- Les comptes rendus des réunions avec les Directions interrégionales de la PJJ
- L'application de la loi du 24 novembre 2009 relative à la formation professionnelle
- Les formations régionales
- La réforme financière du secteur socio judiciaire
- Le financement des actions FIPD
- Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs entre l'Etat et les associations
- L'information sur la vie fédérale
- Les comptes rendus des Bureaux et Conseils d'Administration de Citoyens et Justice
- Le bilan de l'Assemblée Générale de Citoyens et Justice et des rencontres nationales

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Centre

ABSECJ, représentée par
M. Gérald BAUD, Président
Tribunal de Grande Instance
8 Rue de la Presle
03100 MONTLUÇON

Grand-Est

L'AVIM-RS, représentée par
Mme Alix DANJOUX CARON, Directrice
14 rue Jean Louis Delaporte
10000 TROYES

Ile de France

ESPERER 95, représentée par
M. Christian FOURNIER, Directeur
1 ancienne route de Rouen
95300 PONTOISE

Midi Pyrénées

ASPJ représentée par
Mme Valérie LEONARD, Directrice
3 rue Homère
31500 TOULOUSE

Normandie

ACJM représentée par
Mme Géraldine DUCHEMIN, Directrice
18 rue de l'Écluse Chette
50204 COUTANCES

Nord

AYLF JUSTICE
Mme Norma PLACZEK, Responsable de service
7 rue Léon Blum
80000 AMIENS

Ouest

AIS 35, représentée par
M. Joël LE DIOURON, Directeur
Services d'Actions Sociales
Cité Judiciaire – BP 2127
35031 RENNES CEDEX

Rhône Alpes

AREPI, représentée par
M. Pascal CALUORI, Directeur
70 rue Sidi Brahim
38100 GRENOBLE

Sud Est

AVSAP, représentée par
M. Christian MOULIN, Directeur
116 rue Carreterie
84000 AVIGNON

Sud Ouest

ABCJ, représentée par
M. Patrick GOSSEYE, Directeur
12 rue Gambetta
64000 PAU
Puis, JUVENYS représentée par
Mme Kathy FTAIS, Directrice de service
2 rue Macayran
47550 BOE

LES RAPPORTS ANNUELS PRÉSENTÉS PAR LES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Région Centre

Cours d'Appel de Bourges, Limoges, Orléans et Riom

Association déléguée Régionale : ABSECJ à Montluçon

Nombre d'associations dans la région : 7

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 3

Problématiques particulières de la région :

Frais de Justice payés avec retard – Baisse des mesures

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2011 :

violences conjugales – les stages ILS – Stages auteurs violences conjugales

Projets : Région à redéfinir

Région Grand Est

Cours d'Appel de Besançon, Colmar, Dijon, Metz, Nancy et Reims

Association déléguée Régionale : AVIM à Troyes

Nombre d'associations de la région :

14 (dont Troyes). 1 personne physique

Nombre de réunions physiques :

3, dont une réunion électorale

Divers échanges téléphoniques ou via internet avec certaines associations.

Problématiques particulières de la région

Les mêmes que celles déjà évoquées en 2010 et approfondies lors de notre audition par le groupe structuration de la fédération de septembre 2009. Région extrêmement étendue dans laquelle il est difficile de réunir pour des questions de distance l'ensemble des adhérents. La communication est largement imparfaite et les informations entre les associations ne font pas partie de la culture de cette région.

Constat

La majorité des associations ont du personnel salarié. 2 associations sont des associations de délégués du Procureur (fonctionnant totalement ou en grande partie avec du personnel non salarié). Particularités et grandes différences des associations.

Thèmes spécifiques traités

Chaque réunion régionale se déroule selon le même canevas. Les sujets traités concernent de façon générale l'activité des associations socio judiciaires et l'actualité des associations et celles transmises par Citoyens et Justice (ex : le retard de paiement des frais de justice pour certaines associations ou les baisses de crédits accordés par le FIPD, les informations de la fédération...);

Région Ile de France

Cours d'Appel de Paris et de Versailles

Association déléguée Régionale : ESPERER 95 à Pontoise

Nombre d'associations dans la région :

18 et 2 personnes physiques

Nombre de réunions physiques sur

l'année 2011 : 4 (21/01/2011, 01/04/2011

(réunion électorale), 23/09/2011, 16/12/11).

Problématiques particulières de la région

Pas de contacts avec les MDPA de Versailles, comme en 2010 (postes vacants, magistrats affectés qui ne sont pas restés...),

Pas de réunion d'évaluation sur la Cour d'Appel de Versailles, pour la seconde année,

Baisse d'activité importante pour deux associations adhérentes du 77 due à l'implantation d'une association du Nord de la France, non adhérente et aux « pratiques contestables » (confirmées dans le cadre d'échanges dans une formation animée par la fédération où l'association était présente).

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année

Invitation de la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (présentation des actions des associations adhérentes en matière de violences conjugales, projet d'organisation d'un séminaire sur un état des lieux des actions menées en direction des auteurs en Ile de France),

Invitation du Directeur Régional de l'Administration Pénitentiaire de Paris (mise en œuvre des décrets d'application de la loi pénitentiaire, position de la DISP sur le recours à la commande publique sur la mesure de PE...).

Thèmes abordés

Sur 2011, les associations ont souhaité maintenir leur organisation de travail de 2010 sur les 4 journées de rencontre annuel, à savoir : la réunion régionale se tient le matin ainsi que le groupe de travail sur la réparation pénale mineurs. L'après-midi est consacrée aux travaux des commissions régionales post-sententielles et justice des mineurs.

Travaux engagés par les commissions de l'après-midi : la finalisation du document individuel de prise en charge (DIPC), la finalisation du livret d'accueil de la mesure de placement extérieur...

Autres thèmes abordés sur les réunions régionales et les commissions, en dehors des dossiers et chantiers en cours de la fédération : l'évolution des CJ, le financement FIPD, la présentation de l'expo 13/18 par des représentants de la PJJ, retour sur les auditions de la fédération, les difficultés des associations liées à la baisse d'activité, réflexions sur la mise en place d'outils pour rechercher des financements privés, le SME associatif, les difficultés de relations institutionnelles avec la PJJ, le partenariat avec Sodexo justice services...

Bilan de l'année 2011

Ce bilan sera réalisé lors de la première réunion régionale de l'année, le 15/02/2012.

Nous pouvons déjà noter comme élément prégnant qui a pesé sur les échanges : la baisse d'activité de certaines associations et notamment le paradoxe soulevé par l'une d'elle ; la professionnalisation de ses salariés engagée volontairement par l'association pour répondre aux critères de la fédération la fragilise aujourd'hui.

Projets de travail

Ils seront définis lors de la première réunion régionale.

Région Midi Pyrénées

Cours d'Appel de Montpellier et Toulouse

Association déléguée Régionale : ASPJ TR à Toulouse

Nombre d'associations dans la région : 10

Deux réunions se sont tenues dans l'année 2011 (le 01.04 et le 30.09). Toutes sont physiques, il n'y a pas eu de réunions téléphoniques.

Problématiques particulières

La fermeture effective du TGI de Saint-Gaudens a entraîné une réflexion particulière et des inquiétudes quant à la pérennité de l'ACCJSE ; inquiétudes qui finalement se sont aujourd'hui estompées au regard de la cohérence du Parquet en termes de saisine des deux associations sur le territoire.

Actions menées durant l'année

Organisation d'une formation en région sur le thème du SME Associatif les 17 et 18 Octobre.

Outre un tour de table sur la vie associative où chacun expose ses activités, ses projets et ses difficultés, nous avons également eu une réflexion sur le positionnement des associations sur le post sententiel (placement extérieur, SME Associatif et conventionnement avec Sodexo Justice Services) et sur les articulations secteur Associatif : secteur public SPIP.

Un projet de formation régionale est également en cours de maturation sur la région Midi-Pyrénées portant sur les thématiques suivantes :

- Les écrits professionnels dans le cadre du mandat pénal
- Secrets professionnels

Région Normandie

Cours d'Appel de Caen et de Rouen

Association déléguée Régionale : ACJM à Coutances

Nombre d'associations dans la région : 9

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année : 3

Problématiques particulières de la région

Les associations situées sur la région normande connaissent sur leurs services socio judiciaires, pour un certain nombre, des situations difficiles, qu'elles interviennent dans le domaine pré-sententiel (médiation pénale...) ou dans le domaine post-sententiel (placement extérieur). L'année 2011 s'est encore traduite par une fragilité accrue du secteur associatif habilité tant en termes de trésorerie que de volumes d'activité.

L'AVEDE ACJE a notamment été en grande difficulté durant l'année 2011.

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2011

Les réunions régionales ont permis de bâtir un outil de suivi d'activité trimestrielle et de dresser un état des lieux régulier de la situation. L'analyse collective des différents éléments a permis de proposer des actions afin d'anticiper les principaux risques pour la conduite des services associatifs.

Au-delà de l'analyse conjoncturelle de la situation des associations sur la région, les problématiques relatives aux groupes de travail ou aux différentes commissions fédérales ont été évoquées. Dans la volonté de décliner localement les conventions partenariales nationales, une rencontre a été organisée avec le délégué régional de la Fédération CHANTIER école afin d'accroître la connaissance respective des deux réseaux. Des fiches de présentation des structures de la région ont été établies. A l'issue de cette rencontre, une journée d'échanges mobilisant les associations et partenaires des deux réseaux, relative à la prise en charge des publics sous main de justice, avait été programmée mais a dû être reportée.

Par ailleurs de multiples échanges ont eu lieu avec les associations de la région normande afin d'apporter un soutien dans le cadre de demandes spécifiques formulées par ces dernières (méthodologie de développement d'actions collectives, difficulté de trésorerie, réflexion autour d'éventuels projets de regroupements ...).

Projets

Les associations s'étant mobilisées pour participer à la journée d'échanges autour de la thématique de la prise en charge des personnes placées sous main de Justice en partenariat avec la fédération CHANTIER

école, cette action pourra éventuellement être proposée de nouveau en 2012.

Le suivi régulier des activités au sein de la région nécessite d'être poursuivi en 2012 par le groupe, permettant ainsi de contribuer à la cohérence du schéma d'intervention sur chaque Cour d'Appel.

Enfin le groupe se proposait d'effectuer un travail collectif autour de la communication de nos associations qui pourrait être initié en 2012.

Région Nord

Cours d'Appel d'Amiens et de Douai

Association déléguée Régionale : AYLJ Justice à Amiens depuis le 17 Juin 2011

La région Nord a connu de nombreuses difficultés au niveau de la vie régionale. En effet, la délégation régionale que devait exercer l'ADAJ du Nord n'a pu l'être en raison des difficultés majeures qu'a rencontrées cette association dans l'exercice de ses missions. Cette situation s'est soldée par la liquidation judiciaire de cette association au cours du 1er semestre 2011 et l'ensemble de son personnel a été licencié. La fédération a organisé l'élection du nouveau délégué régional. L'AYLJ Justice d'Amiens a été élue à cette fonction en mai 2011.

L'objectif aujourd'hui pour cette région est de :

- Retrouver un rythme régulier dans l'organisation de réunions régionales
- Redynamiser la délégation autour des réalités de terrains et des difficultés rencontrées par certaines associations
- Travailler sur un échange des pratiques
- Renforcer les liens avec les représentants des magistrats des cours d'appel

On peut constater pour cette région comme pour l'ensemble des régions, que des associations peuvent être en difficulté et pour différentes raisons, notamment celle de la baisse du mandatement ou du retard de paiement des frais de justice.

Enfin, la vie régionale reprend son essor, l'AYLJ Justice s'engageant à organiser régulièrement des réunions régionales. A ce titre, l'association a organisé une réunion régionale au cours du 2ème semestre 2011 ayant pour objectif de faire le point avec l'ensemble des associations de la région.



Région Ouest

Cours d'Appel d'Angers et de Rennes

Association déléguée Régionale : AIS 35 à Rennes

Associations : 14 associations adhérentes réparties sur les deux Cours d'Appel

Cour d'Appel d'Angers (6) : SEMO à Laval, Médiations 49 à Angers, SAAJ au Mans, ADAVIP 53 à Laval, SAFIREM au Mans, Revivre 53 à Laval

Cour d'Appel de Rennes (8) : ADAJ 22 à Saint-Brieuc, Emergence à Brest, AAE 44 à Nantes, Prévenir et Réparer à Saint-Nazaire, Agora-Justice à Quimper, SEA à Vannes/Lorient, ANEF-FERRER à Nantes, AIS 35 à Rennes

Les déplacements pour les réunions varient selon les associations, ils sont compris entre 75 et 250 kilomètres.

En 2011, nous avons accueilli une nouvelle association adhérente, Anef-Ferrer de Nantes (Association qui pratique le placement extérieur).

Participation à la vie régionale

Trois réunions ont été organisées en 2011 : le 21 janvier, le 15 avril et le 18 novembre.

10 associations adhérentes ont participé régulièrement aux réunions régionales.

La participation à la vie régionale a été très soutenue, enrichie par le réel climat de confiance qui règne entre les membres.

Bilan 2011

La réunion régionale est et reste l'occasion privilégiée de faire le point sur la vie de nos associations, les projets en cours, les retours d'expériences et de pratiques.

La réunion crée un espace de rencontres important pour l'ensemble des associations adhérentes en région.

En 2011, des situations préoccupantes pour certaines associations ont fait l'objet de présentations, de questionnements.

Des échanges fructueux sur le besoin de formation ont conduit à l'organisation d'une journée d'analyse de pratiques « alternatives aux poursuites et place des tiers payeurs », en présence de Véronique Dandonneau, représentante de Citoyens et Justice.

- Échanges sur l'activité des associations, l'analyse des besoins des juridictions et l'impact organisationnel et budgétaire
- Informations sur la vie fédérale
- Mise en place du SME : premières expériences
- La question des règlements de mémoires de frais par les juridictions
- Du Pré-sententiel au Post-sententiel, les positionnements associatifs

Région Rhône Alpes

Cours d'Appel de Chambéry, de Grenoble et de Lyon

Association déléguée Régionale : AREPI à Grenoble

Nombre d'associations dans la région : 13

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année :

3 physiques - 2 téléphoniques

Problématiques particulières de la région

Dominante d'associations dont l'activité principale est l'aide aux victimes. Les petites associations sont en souffrance confrontées à des problèmes financiers, administratifs et de réduction des personnels ce qui explique le manque d'assiduité de certaines aux réunions régionales. Constat d'une baisse des mesures présententiels et de médiations, retards importants sur les frais de justice.

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2011

- Mise en œuvre de la Loi du 9 Juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes
- Aménagement des Peines
- Le traitement Pénal des violences conjugales : Médiations Pénales, Evictions du conjoint violent

A noter que pour les deux dernières réunions, nous avons fait intervenir des magistrats du parquet et du siège. Outre la qualité des interventions, nous avons constaté que ce type de réunions mobilise les adhérents.

Projets

Travail sur la mesure de Placement à l'extérieur et les autres mesures d'aménagement des peines. De nombreuses associations souhaiteraient s'investir dans ce champ d'activité mais un accompagnement s'avère indispensable dans ce domaine.

Région Sud Est

Cours d'Appel d'Aix en Provence, de Bastia et de Nîmes

Association déléguée Régionale : AVSAP à Avignon

En janvier, la région comptait 13 adhérents (3 dans les Alpes Maritimes, 1 dans le Var, 5 dans les Bouches du Rhône, 2 en Vaucluse, 1 en Lozère, 1 en Corse).

1er Trimestre

La SMAV sise à Cannes a dû fermer et en Avril, l'ARS sise à Marseille a annoncé sa volonté de ne plus être adhérente à Citoyens et Justice.

Concernant la fermeture du SMAV si la Délégation Régionale comme Citoyens et Justice, avaient été alertées courant 2010 sur les difficultés financières de cette association, il s'avère que la fermeture du service est intervenue suite à un audit ayant mis à jour divers dysfonctionnements majeurs.

Concernant l'ARS, la décision de ne plus adhérer a fait l'objet d'une rencontre entre l'ARS, Citoyens et Justice et l'AVSAP le 9 Mai 2011 afin de connaître les motivations de cette décision.

Ainsi, à ce jour, la région ne comprend plus que 11 adhérents, dont 2 (Lozère et Corse) n'ont jamais participé aux travaux régionaux, compte tenu de leur éloignement géographique.

Au cours des réunions régionales, aucune situation de crise n'a été évoquée, bien que l'activité de chacun reste fragile et le paiement des frais de justice aléatoire.

Toutefois, il a été noté qu'une association de Marseille exerçant essentiellement des mesures de médiation pénale (l'ASMAJ) enregistre une baisse de 40 % de ses mandatements, le Procureur faisant de plus en plus appel aux Délégués du Procureur, car ceux-ci acceptent de faire des rapports circonstanciés des conditions dans lesquelles se sont déroulées les médiations, ce que l'ASMAJ se refusait à faire. Ainsi, un poste pourrait être remis en cause.

En parallèle, la Délégation Régionale assume depuis l'année dernière, la représentation de la Fédération dans un groupe interfédéral de négociation avec la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) PACA. Ce groupe interfédéral regroupe l'URIOPSS, la FN3S, la CNAPE, Citoyens et Justice et s'est réuni à 5 reprises (dont 2 fois avec la DIR PJJ).

Une charte interfédérale est en cours de finalisation et doit prochainement être signée par chacun des représentants.

En ce qui concerne l'avancée des travaux avec la DIR PJJ PACA, ceux-ci ont été interrompus courant Avril 2011 à l'initiative de cet interfédéral et suite à un total manque de lisibilité, causé par les prises de position de la Direction Nationale de la PJJ.

Depuis, une nouvelle rencontre s'est opérée avec la DIR PJJ le 27 Mai 2011 et un planning de rencontre a été élaboré. Ainsi, sera notamment travaillée la question de la MJIE (ex IOE) et l'état des réponses pénales en direction des mineurs en région PACA (soit l'activité de la PJJ dans ce domaine et l'activité RPM des associations).

La Délégation Régionale est aussi en charge de représenter Citoyens et Justice auprès de la DIRPJJ Sud et Sud Est.

Une seule réunion s'est tenue, qui a porté sur la MJIE, puis la Directrice Régionale PJJ ayant été mutée et pour les mêmes raisons de prises de position de la Direction Nationale de la PJJ, les travaux se sont interrompus.

Région Sud Ouest

Cours d'Appel d'Agen, de Bordeaux, de Pau et de Poitiers

Association déléguée Régionale : ABCJ à Pau jusqu'au 17 juin 2011 puis JUVENYS à Boé

Nombre d'associations dans la région :

16 associations sont adhérentes.

Nombre de réunions physiques et téléphoniques dans l'année

4 réunions ont été organisées sur 2011 : 3 dans les locaux de la fédération à Bordeaux, et 1 dans les locaux de l'ENAP à Agen, à l'occasion de l'organisation de la Commission nationale Post-Sententielle sur Agen :

Mardi 8 février 2011 à Bordeaux

Mardi 12 avril 2011 à Bordeaux

Mardi 31 Mai 2011 à Agen

Mardi 15 Novembre 2011 à Bordeaux

Problématiques particulières de la région

- Les associations de la région se mobilisent au travers de la réunion régionale : une dizaine de participants à chaque réunion.
- Les adhérents sont engagés dans une démarche sincère de partage des pratiques.

D. Lettres aux adhérents

- Les difficultés financières sérieuses de plusieurs associations en raison :
 - De la baisse des mesures ;
 - Du changement de politique du Parquet ;
 - Du changement de personnel du Parquet ;
 - Du retard de paiement des frais de justice.
- Les conventions pour la mise en place de SME sont en cours de validation pour plusieurs associations. Néanmoins, les négociations peuvent être difficiles à mener à terme en raison de la baisse des CJSE.

En 2011, la fédération a diffusé :
41 « Lettres aux Adhérents »
15 « Formations Actualités »
25 « Offres d'Emploi ».

Thèmes spécifiques traités et actions menées durant l'année 2011

- Les activités et les budgets des structures (sujet abordé à chaque réunion).
- La prise en charge des auteurs de violences conjugales :
 - la présentation de nouveaux projets;
 - la mise en commun des pratiques et des outils.
- Les enquêtes sociales JAF :
 - comment relancer les enquêtes en partageant les expériences et les pratiques et en tenant compte du nouveau contexte tarifaire ?
 - l'enquête sociale à 700€ + 50€ de frais est-elle économiquement viable ?
 - comment modifier nos pratiques antérieures pour réaliser une enquête de qualité ?
- Les activités post-sententiels des associations.
- L'assignation à résidence sous PSE.

Projets

- Poursuivre l'écoute et le soutien des associations en difficulté ;
- Partager les expériences pour tenter de proposer de nouvelles actions en réponse au déclin de certaines activités ;
- Participer à la réflexion des projets proposés par le Conseil d'Administration.

Les thèmes des lettres aux adhérents furent les suivants :

- Le décret n°2010-1711 portant Code de déontologie du service public pénitentiaire
- La loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle
- Les interventions auprès de la Direction de la PJJ
- La tarification des enquêtes sociales en matière civile
- Le courrier adressé au Ministre de la Justice et des Libertés concernant la justice des mineurs
- L'appel à cotisation
- La circulaire PJJ sur la Tarification 2011
- L'enquête sur les actions concernant les auteurs de violences au sein du couple
- Le communiqué commun Citoyens et Justice, CNAPE, FN3S, UNIOPSS concernant les relations avec la PJJ et les démarches communes
- Le courrier au Directeur de la PJJ du 22/02/2011
- Le communiqué de presse de l'Interassociatif
- L'enquête relative à la mesure de Sursis avec Mise à l'Épreuve (SME)
- La convention pluriannuelle d'objectifs
- Le sondage mené par la CPCA et l'AVISE sur le financement des associations
- Les enquêtes liées aux retards de paiements des frais de justice
- Les groupes locaux de réflexion prospective mis en place par la FONDA
- La nomination du nouveau Directeur de la PJJ
- L'Assemblée Générale Ordinaire 2011
- Le paiement des frais de Justice et le passage à Chorus
- Le rapport d'activités 2010
- La circulaire FIPD 2011
- La nomination du nouveau Directeur de l'Administration Pénitentiaire
- Le nouveau plan de lutte contre les drogues et les toxicomanies
- La fin du cumul des fonctions de jugement et d'instruction du juge des enfants
- Le projet de loi de finances 2012 - Budget de la PJJ
- La loi du 10 août 2011 relative aux citoyens assesseurs et à la justice des mineurs
- L'enquête sur le financement des associations
- La question des collaborateurs occasionnels de la Justice

Les lettres aux adhérents traitent de thématiques spécifiquement en lien avec les activités des adhérents. Elles ont pour but de répondre à des questionnements précis et d'apporter des informations utiles et propres aux activités des associations adhérentes de la fédération.

Elles ne sont bien entendu pas l'unique vecteur de communication destiné aux adhérents. En effet, ce mode de communication a tendance à être suppléé par les informations mises en ligne directement sur notre site (informations qui font l'objet de courriels envoyés automatiquement le lundi et le jeudi) - (cf. Rapport communication).

Pour les adhérents :



www.citoyens-justice.fr :

retrouvez l'ensemble de nos lettres aux adhérents sur notre site à partir de l'espace adhérents\infos aux adhérents\Lettres aux adhérents (accessibles qu'aux adhérents)

E. Commissions nationales permanentes

LA COMMISSION POST SENTENTIELLE

Créée en 2005, la commission nationale post sententielle rassemble les associations adhérentes de la fédération exerçant des mesures post sententielles (notamment celles de placement à l'extérieur, libération conditionnelle, sursis avec mise à l'épreuve ou travail d'intérêt général) ou intéressées par ce champ d'intervention. En 2011, elle s'est réunie à trois reprises sur Dunkerque les 3 et 4 février, sur Agen les 30 et 31 mai et sur Rouen les 17 et 18 novembre.

Ces journées ont été l'occasion de poursuivre les travaux entamés en 2010 et de conduire de nouvelles réflexions.

Echanges sur les activités et les difficultés rencontrées par les associations

Chaque rassemblement de la commission nationale post sententielle débute par une présentation par les associations présentes de l'évolution de leur activité et des difficultés rencontrées. Le recours à la procédure d'appel d'offres sur le département de l'Isère par la DISP de Lyon ainsi que l'interruption brutale de financement de

mesures de placement à l'extérieur sur le département de la Seine Maritime ont donné lieu à une forte mobilisation de la part des représentants de Citoyens et Justice, tant dans le cadre d'une intervention interfédérale à destination du MINEFE² et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, que dans le cadre d'une action menée par le Président de la commission nationale post sententielle et des représentants des associations présentes sur la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille auprès de Monsieur Alain Jégo, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Lille.

Face à la menace d'un recours à la procédure d'appel d'offres, la commission nationale post sententielle a travaillé sur le début de l'année 2011 à la construction d'un argumentaire partagé sur la base duquel les représentants de Citoyens et Justice ont pu défendre le secteur associatif au cours de la réunion organisée au MINEFE.

Echanges sur les actualités, relations institutionnelles et partenariales de la fédération et/ou des associations

Chaque regroupement de la commission nationale post sententielle, chaque bulletin d'informations est l'occasion de communiquer sur les actualités, relations institutionnelles et partenariales de la fédération et/ou des associations.

Actualité juridique

Les regroupements de la commission nationale post sententielle, tout comme les bulletins d'informations de cette commission, sont l'occasion de s'arrêter sur chacune des évolutions législatives qu'il s'agisse en 2011 de la Surveillance Electronique de Fin de Peine (SEFIP), l'Assignation à Résidence sous Surveillance Electronique (ARSE), la surveillance judiciaire, le Sursis avec Mise à l'Epreuve, le Travail d'Intérêt Général, la réforme des missions du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la mise en œuvre de la loi pénitentiaire et ses décrets d'application ou la mise en œuvre de la réserve civile pénitentiaire.

Actualisation du guide déontologique et méthodologique relatif au placement à l'extérieur

La loi pénitentiaire publiée, la fédération Citoyens et Justice se devait d'actualiser son guide dédié à la mesure de placement à l'extérieur. Les derniers décrets et circulaires parus fin 2010, ont retardé ce travail de mise à jour qui s'est conclu sur l'année 2011.

² Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Finalisation du protocole d'évaluation relatif à la mesure de placement à l'extérieur

Engagée en 2010, la recherche action sur la mesure de placement à l'extérieur, conduite par Reynald Brizais, Chercheur Psychosociologue à l'Université de Nantes, a abouti en 2011 à l'élaboration d'indicateurs d'évaluation concernant l'exercice de cette mesure par les associations adhérentes.

Ce nouvel outil s'inscrit dans une démarche de valorisation et de professionnalisation de la pratique d'accompagnement de la personne dans le cadre de cette mesure.

Mis à disposition des associations gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur dès la fin de l'année 2011, ce protocole devrait être renseigné par chacune d'entre elles sur l'année 2012, de façon à pouvoir valoriser leur activité au niveau national.

Finalisation du rapport d'activité modélisé relatif à l'activité de placement à l'extérieur

Dans le souci d'unifier les comptes rendus d'activité annuelle des associations en la matière et de les rendre plus lisibles au niveau national, Citoyens et Justice et sa commission nationale post sententielle ont souhaité élaborer un rapport d'activité modélisé concernant la mesure de placement à l'extérieur.

Finalisé à la fin de l'année 2011, cet outil a été remis à l'ensemble des associations gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur. Renseigné par chacune d'entre elles sur l'année 2012, Citoyens et Justice devrait être en mesure de rendre compte au niveau national de l'activité de l'ensemble des associations adhérentes.

Elaboration de fiches signalétiques et référentiels sur les mesures de placement à l'extérieur et libération conditionnelle

Dans le cadre de l'édition d'un guide des mesures exercées par les associations socio judiciaires adhérentes, la fédération Citoyens et Justice a souhaité élaborer sur le modèle des travaux entrepris en 2010 concernant le Sursis avec Mise à l'Épreuve, un référentiel et une fiche signalétique relatifs au placement à l'extérieur et à la libération conditionnelle afin d'ouvrir plus largement son guide au champ post sententiel et contribuer à la promotion de ces mesures.

Le référentiel concernant le placement à l'extérieur développe notamment les modalités de prise en charge propres au placement à l'extérieur à domicile et la particularité que représente le placement à l'extérieur probatoire à la libération conditionnelle pour les associations et les personnes prises en charge.

Pour les adhérents :



www.citoyens-justice.fr :

retrouvez l'ensemble de fiches signalétiques et référentiels sur notre site à partir de l'espace adhérents\infos aux adhérents\Référentiels et Fiches signalétiques (accessibles qu'aux adhérents)

Actualisation du répertoire des associations adhérentes et gestionnaire d'une activité de placement à l'extérieur

L'adhésion de nouvelles associations gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur, la nouvelle implication d'associations sur l'accueil de personnes en placement à l'extérieur, l'évolution des modalités de prise en charge ou l'évolution organisationnelle de certaines associations ont motivé l'actualisation du « Répertoire des associations adhérentes de Citoyens et Justice gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur ». Ce répertoire comporte à ce jour 21 fiches présentant l'activité de 20 associations différentes.



www.citoyens-justice.fr :

retrouvez le répertoire des associations exerçant l'activité de placement à l'extérieur dans la rubrique La fédération et ses adhérents\Dossier d'actualités\Mesures Post sententielles

Réflexion sur la mesure de semi-liberté

En 2011, la commission nationale post sententielle a tenté de poursuivre sa réflexion sur les possibilités de financement et l'opportunité du développement d'une activité de jour en faveur de personnes en semi-liberté.

Cette réflexion semble d'autant plus pertinente que la loi pénitentiaire a ouvert la possibilité d'accorder le bénéfice des aménagements de peine sous écrou à la personne condamnée qui peut justifier de son assiduité à la recherche d'un emploi ou fait preuve d'efforts sérieux de réadaptation sociale sans que le placement en semi-liberté soit toujours suivi d'effets.

La prise en charge assurée par une association dans le cadre d'une semi-liberté pourrait être aussi totalement adaptée aux personnes condamnées les plus jeunes, pour lesquelles la mesure de placement à l'extérieur ne semble pas toujours la plus indiquée. Les difficultés rencontrées par de nombreuses associations sur le dispositif de placement à l'extérieur n'aura, malheureusement, laissé que trop peu de temps à la commission pour faire progresser ce dossier de façon significative.

Recherche-action sur la libération conditionnelle

Fin 2010, Citoyens et Justice et l'Université de Nantes ont étudié l'éventualité d'une nouvelle collaboration concernant une recherche-action sur la libération conditionnelle ayant pour objectif l'élaboration d'un référentiel. Ces échanges ont donné lieu à la signature d'une convention au début de l'année 2011. Deux journées de rencontre ont eu lieu le 18 mai 2011 au sein de l'association ESPERER 95 de Pontoise et le 9 novembre au sein de l'association Saint Paul à Rouen. Une troisième journée de rencontre devrait avoir lieu sur Pontoise dans le courant du premier trimestre 2012.

Projet de réalisation d'un documentaire sur les longues peines dans le cadre de la libération conditionnelle

Dans le cadre de ses travaux, la Commission nationale post sententielle travaille depuis 2009 à la réalisation d'un documentaire sur le travail d'accompagnement de personnes en libération conditionnelle suite à de longues peines de détention.

Lucie Cariès, Réalisatrice entre autres de « Mères en fin de peine », documentaire de 52 minutes traitant des difficultés de réinsertion de deux anciennes détenues, est chargée du montage de ce nouveau documentaire qui sera filmé au sein du CHRS Hermitage de l'Association ESPERER 95 à Pontoise.

De nombreux contacts avec l'Administration Pénitentiaire ont encore eu lieu cette année en vue de faire progresser ce projet.

Réflexion sur la mesure de Travail d'Intérêt Général (TIG)

En 2011, le Garde des Sceaux a souhaité redynamiser la mesure de TIG. La circulaire du 19 mai 2011 tendant notamment à encourager le développement et la diversification des TIG, la parution d'un guide du TIG actualisé et l'organisation d'une journée nationale du TIG le 11 octobre 2011 en témoignent.

Le développement du TIG, en sa qualité de mesure alternative à la détention, a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part des membres de la commission nationale post sententielle, nombreux à croire en la nécessité croissante d'un encadrement spécifique de la mesure.

Mais, si la circulaire relative au TIG introduit la nécessité de valoriser la fonction de tuteur en le formant ou rappelle que cette mesure doit favoriser l'insertion sociale des jeunes condamnés, aucun financement ou aucun soutien à la recherche de financement n'est prévu à ces fins par l'Administration Pénitentiaire.

Faute de financement propre à cette mesure

ou face aux restrictions de financement dans le cadre de leur activité de placement à l'extérieur, bon nombre d'associations accueillant des personnes en TIG renoncent progressivement à cette activité.

Dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) des publics sous main de justice et Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

La commission nationale post sententielle s'intéresse de près à la problématique d'hébergement des PPSMJ et aux réelles potentialités d'accueil et d'hébergement en faveur de ce public pour trois raisons :

- trois associations adhérentes de la fédération gèrent un dispositif AVDL dédié aux personnes placées sous main de justice ou sortant de détention.
- la quasi-totalité des associations héberge en son sein les personnes accueillies dans le cadre du placement à l'extérieur et doit favoriser leur insertion au regard de la problématique du logement à l'issue de la mesure.
- les dispositifs d'accueil en placement à l'extérieur nécessitent de distinguer les hébergements mis à disposition dans ce cadre, de ceux attribués dans le cadre du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Afin de faire reconnaître la spécificité des personnes placées sous main de justice et la priorité de ce public dans les politiques publiques de l'hébergement et du logement, Citoyens et Justice et la commission nationale post sententielle sont régulièrement en contact avec Monsieur le Préfet Alain Régnier, Délégué Interministériel à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées. Ce dernier est d'ailleurs intervenu lors du Conseil d'Administration de Citoyens et Justice du 7 avril 2011 pour débattre avec les administrateurs de la fédération des difficultés d'accès au logement des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ). Le 2 décembre 2011, Citoyens et Justice, sur invitation de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), a participé à la première réunion de travail sur l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention, organisée dans le prolongement des actions engagées entre le DIHAL et la Direction de l'Administration Pénitentiaire pour prévenir l'errance à la sortie des établissements pénitentiaires.

Information quant à l'évolution du partenariat avec Sodexo Justice Services

La commission nationale post sententielle, à laquelle participe la très grande majorité d'associations signataires d'une convention locale

avec Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice, est l'occasion pour chacune d'entre elles de présenter l'avancée des travaux sur leur territoire et de confronter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer sur certains secteurs. La chargée de mission et le Président de la commission nationale post sententielle contribuent ainsi régulièrement à la mise en perspective des partenariats qui se jouent au local et informent tout aussi régulièrement, les associations des actions entreprises au national dans le cadre de ce partenariat.

Information quant à l'évolution du partenariat avec CHANTIER école

Chaque regroupement de la commission nationale post sententielle et chaque parution du bulletin d'informations se font aussi l'écho de l'évolution du partenariat établi entre CHANTIER école et Citoyens et Justice qui a donné lieu à la signature d'une convention nationale le 09 mars 2011.

Aussi les associations membres de la commission nationale post sententielle et même au-delà, l'ensemble des associations adhérentes de Citoyens et Justice sont très régulièrement informées :

- du calendrier des rencontres de la commission de travail réunissant tant des représentants de CHANTIER école que des représentants de Citoyens et Justice (Christian Fournier, Isabelle Lacape et Stéphanie Lassalle) dans le cadre du partenariat national,
- des outils mis en œuvre par cette commission,
- du calendrier de réunions régionales communes aux adhérents des deux réseaux.

La commission nationale post sententielle des 30 et 31 mai a donné lieu à la présentation par Pascal Grand (Délégué régional CHANTIER école Auvergne dont le Président, Gilles Fialip est Président de la commission « accueil des PPSMJ » de CHANTIER école) de :

- l'association nationale CHANTIER école,
- sa structuration régionale,
- l'objet de la convention de partenariat,
- l'organisation de travail mise en place dans ce cadre.

Représentation de Citoyens et Justice auprès des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP)

Suite à la demande de Monsieur Jean-Amédée Lathoud, Directeur de l'Administration Pénitentiaire (2010-2011) d'asseoir avec Citoyens et Justice une organisation de travail en interrégion, Citoyens et Justice avait nommé en 2010 sur la base du volontariat des associations mettant en œuvre des activités post sententielles sur des postes de correspondants interrégionaux au sein des neuf DISP. En 2011, cette représentation interrégionale de Citoyens et Justice s'est organisée et deux correspondants sont déjà intervenus à plusieurs reprises auprès du Directeur Interrégional concerné.

Invitation de partenaires locaux

L'association Saint Paul, hôte des deux journées de rassemblement de la commission nationale post sententielle sur Rouen, a invité l'ensemble de ses partenaires (JAP, SPIP, magistrats du parquet...) à un échange avec les membres de la commission nationale post sententielle sur le partenariat mis en place autour de la mesure de placement à l'extérieur qu'elle met en œuvre.

Ainsi, la commission nationale a renoué avec une ancienne pratique qui consistait, à l'occasion de chaque regroupement, d'inviter les partenaires de l'association accueillante.

Ces échanges sont intéressants à plus d'un titre. Ils permettent :

- à la fédération, de se faire davantage connaître, de faire connaître sa dynamique de travail, l'implication des associations adhérentes sur ses groupes de travail,
- à l'association hôte, de montrer dans quel mouvement elle s'inscrit, aux associations participantes, de s'enrichir du témoignage de pratiques propres à d'autres territoires que le sien,
- à tous, de recueillir des partenaires invités la reconnaissance du travail effectué par l'association hôte, d'échanger sur les difficultés rencontrées par l'association du secteur et d'entraider leur ressenti,
- à tous, de faire connaître d'autres modalités de prise en charge que celles en place.

Temps fort de la commission nationale post sententielle :

Regroupement des 30 et 31 mai 2011 au sein de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen.

Rassemblement pour deux jours au sein de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, la commission nationale post sententielle a convié les associations adhérentes des délégations régionales Sud Ouest et Midi-Pyrénées de Citoyens et Justice à participer aux échanges en présence de Thierry Lebéhot et Denis L'Hour, respectivement Président et Directeur Général de Citoyens et Justice.

Ces journées ont notamment donné lieu à une intervention de Monsieur François Février, Responsable du département droit, institutions et politiques pénitentiaires à l'ENAP, et de Monsieur Benoît Grandel, Adjoint au Sous-Directeur PMJ à la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Le bulletin d'informations de la commission nationale post sententielle

cf Annexe 3 - livret 3

Le bulletin d'informations de la commission nationale post sententielle se veut être un support de communication bimestriel à destination des associations intervenant sur le champ post sententiel et plus largement des associations adhérentes de Citoyens et Justice afin de les renseigner sur l'actualité de ce champ.

Fort de l'expérience acquise en 2010, le bulletin d'informations se structure à ce jour autour de quatre à cinq rubriques permanentes :

1. **« Actualité de la commission nationale post sententielle »** présente les travaux entrepris par cette commission lors de son dernier rassemblement ou ceux à venir.

2. **« Actualité de la fédération »** regroupe l'ensemble des réunions, manifestations, audiences ou auditions relatives au champ post sententiel auxquelles les représentants de la fédération ont participé dans les deux derniers mois.

3. **« Actualités dans le post sententiel »** rassemble des événements ou parutions inhérentes au champ post sententiel auxquels la fédération a souvent contribué.

4. **« Actualité des associations adhérentes »** regroupe, avec l'aide des associations participantes, des informations concernant leurs activités au local.

5. **« Actualité juridique »** rassemble l'ensemble des lois, décrets, circulaires ou arrêtés directement en lien avec le champ post sententiel.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des travaux menés en 2011, la Commission nationale post sententielle envisage en 2012 de :

- promouvoir le protocole d'évaluation de la mesure de placement à l'extérieur et le rapport d'activité modélisé auprès des associations adhérentes,
- enrichir l'actualisation du guide déontologique et méthodologique de la mesure de placement à l'extérieur (rédaction de nouvelles fiches, illustrations pratiques de différentes thématiques par les associations elles-mêmes...),
- créer une grille d'analyse financière de l'activité de placement à l'extérieur au sein des associations de notre réseau, collecter les données auprès de chacune et présenter les résultats obtenus,
- veiller à l'évolution du recours à la commande publique par l'Administration Pénitentiaire,
- poursuivre les travaux de réflexion sur la semi-liberté,
- poursuivre son projet de recherche-action sur la libération conditionnelle,

- poursuivre son projet de réalisation d'un documentaire avec le concours de Lucie Cariès sur le travail d'accompagnement de personnes en libération conditionnelle suite à de longues peines de détention,
- renforcer, grâce aux partenariats avec Sodexo Justice Services et CHANTIER école, l'articulation entre les dispositifs d'insertion et la mesure d'aménagement de peine,
- participer au groupe de travail DIHAL – DAP sur la problématique de l'hébergement et du logement des personnes sortant de détention,
- restituer l'activité d'Accompagnement Vers et Dans le Logement développée au sein de notre réseau en faveur des personnes sortant de détention.

LA COMMISSION JUSTICE DES MINEURS

Comme en 2010, la commission justice des mineurs a été très active durant cette année 2011 puisqu'elle a tenu dix réunions.

Ouverte aux associations qui souhaitent y participer, elle s'est enrichie de nouveaux membres. Y participent par ailleurs les 9 correspondants interrégionaux de Citoyens et Justice pour la PJJ.

Nous évoquons brièvement ci-dessous les principales thématiques abordées.

Le partenariat avec la PJJ

Les relations avec la PJJ, au niveau central et déconcentré, ont largement occupé la commission durant cette année. Dans le chapitre consacré à nos relations partenariales³ nous évoquons les changements importants qui se sont produits en 2011 dans les relations entre l'Etat et les associations.

A ce sujet, au cours de cette année, ce partenariat a été marqué par plusieurs sujets de tensions, tels que :

- la baisse de la capacité autorisée pour les services de réparation pénale voire même la perspective de certaines suppressions d'habilitations
- la difficile négociation sur la mise en place de la Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (MJIE) qui a nécessité l'arbitrage du Garde des Sceaux
- le fonctionnement disparate des instances de concertation au sein des DIR

Ces différents points ont fait l'objet de nombreux échanges au sein de la commission compte tenu des difficultés importantes de nombreux services quant à la réduction des capacités et des financements. Une réunion a eu lieu en janvier avec les correspondants de Citoyens et Justice auprès des Directions Interrégionales de la PJJ afin d'harmoniser nos positionnements sur ces sujets.

3 cf livret 2 « Les relations institutionnelles et les relations partenariales » . Ponit A Le Ministère de la Justice

La réparation pénale des mineurs

Comme les années précédentes, notre commission est restée fortement mobilisée sur cette mesure. Nous avons mené une enquête auprès de l'ensemble des services pour analyser l'évolution de l'activité. Cette dernière démontre les baisses de capacité autorisée et confirme la disparité d'application des normes en fonction des DIR.

Comme l'an passé, plusieurs groupes régionaux ont poursuivi leur travail de réflexion sur la réparation pénale et d'échange sur la pratique. Dans les régions Grand Est et Ile de France, ces regroupements régionaux restent particulièrement actifs.

La fédération a également apporté son soutien technique à tous les services qui le lui ont demandé au cours de l'année 2011.

La réforme de la justice des mineurs

Durant les années précédentes, les Ministres de la justice avaient envisagé une réforme d'ensemble de la justice des mineurs et l'élaboration d'un code de la justice pénale des mineurs, éventuellement lié à une réforme globale de la procédure pénale. Ce projet global semble reporté à une date ultérieure.

Le Garde des Sceaux a présenté, au mois d'avril 2011, un projet de loi visant à reformer partiellement l'ordonnance du 2 février 1945. Les dispositions envisagées étaient intégrées au projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs.

Compte tenu de l'importance des modifications envisagées, Citoyens et Justice a beaucoup travaillé sur ce texte notamment au travers des réflexions menées au sein de la commission nationale justice des mineurs.

Notre fédération a été auditionnée par les rapporteurs des commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale. Dans ce cadre, notre fédération a requestionné l'instauration d'un tribunal correctionnel des mineurs et l'assignation à résidence avec surveillance électronique pour les mineurs. Par contre, nous avons soutenu la création de la césure du procès pénal, ajouté par le parlement, et l'instauration d'un Dossier Unique de Personnalité (DUP), sujet sur lequel les parlementaires ont apporté des modifications liées aux propositions d'amendements que nous défendions.

A ce propos, nous avons demandé à être consultés sur la rédaction des décrets d'application du DUP mais nous n'avons reçu aucune invitation en ce sens du Ministère de la Justice en 2011.

Autres thématiques

La commission a également travaillé sur les sujets suivants auprès des DIR

- Les fonctions des correspondants régionaux de Citoyens et Justice
- Le fonctionnement de l'interfédéral au sein des DIR
- Les mesures alternatives aux poursuites auprès des mineurs
- Le référentiel sur la réparation pénale
- Les outils de la loi 2002-2
- L'évaluation interne et externe
- La coordination des interventions et la prise en compte des enfants témoins dans le cadre des violences au sein du couple.

F. Groupes de travail et Etudes

Divers groupes mis en place par le passé, ont poursuivi leurs travaux, tels que ceux initiés en 2007 par le Conseil d'Administration, d'autres ont atteint les objectifs fixés.

Des bilans de l'état d'avancement de ces groupes sont faits régulièrement notamment lors des conseils d'administration.

GRUPE DE TRAVAIL « NOUVELLES MESURES »

Conformément aux orientations et objectifs définis par le Conseil d'Administration de Citoyens et Justice, le groupe de travail a, en 2011, finalisé l'ensemble de ses travaux consistant à créer des référentiels et des fiches signalétiques.

Un comité de relecture composé de membres du Bureau de Citoyens et Justice et de la Direction générale a été constitué afin de valider définitivement les travaux du groupe.

Pour rappel, les référentiels constituent un véritable mode d'emploi de la mesure et permettent à tous les professionnels intéressés d'obtenir des éléments sur les textes de référence, la définition, les objectifs, le contenu, la mise en œuvre et le financement de la mesure. Les fiches signalétiques, plus succinctes, permettent quant à elles d'obtenir les informations essentielles sur les mesures.

Ces outils communs, réunis au sein d'un guide des mesures socio judiciaires (sous forme de classeur, cf Annexe 7 - livret 3), doivent permettre aux professionnels du réseau de Citoyens et Justice, mais aussi à l'ensemble des magistrats et des partenaires d'avoir une vision globale des mesures socio judiciaires, des bases déontologiques et techniques prônées

au sein de la fédération. Par ailleurs, ces documents constituent un socle commun de connaissances et de savoir faire qui tend à développer la qualité et l'harmonisation de la prise en charge des justiciables.

Le groupe de travail a réalisé les référentiels et fiches relatifs à :

- La médiation pénale
- Le classement sous condition
- Le rappel à la loi
- La composition pénale
- Les stages de citoyenneté
- Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants
- L'enquête sociale rapide
- L'enquête de personnalité auteur
- L'enquête de personnalité victime
- Le sursis avec mise à l'épreuve
- Le placement extérieur
- La libération conditionnelle et la réparation pénale des mineurs

Compte tenu de la transversalité de ce travail, le groupe s'est appuyé sur les commissions nationales de Citoyens et Justice (post sententielle et justice des mineurs) afin de créer les référentiels en lien avec les activités de ces commissions.

Le format choisi par la fédération permet une actualisation simplifiée des documents selon les modalités suivantes : dès lors que des évolutions législatives ou pratiques interviendront, Citoyens et Justice adressera aux associations sous format informatique un nouveau document (fiche ou référentiel). Les associations devront imprimer le document envoyé afin de remplacer le document obsolète par le document actualisé au sein du classeur « guide des mesures socio judiciaires ».

Au cours du premier semestre 2012, le classeur guide des mesures socio judiciaires sera donc expédié aux adhérents de Citoyens et Justice qui pourront ainsi diffuser ces documents de travail au sein même de leur structure mais également auprès de leurs partenaires.

A court terme, ce groupe aura pour mission de réaliser des outils complémentaires qui viendront s'ajouter aux documents existants (référentiel déontologique, outils de gestion financière, etc.). Plus largement ce groupe aura une fonction de veille afin d'assurer l'actualisation des fiches et référentiels, mais également de rédiger les documents relatifs à de nouvelles mesures qui pourraient être mises en œuvre par le secteur socio judiciaire.

GROUPE DE TRAVAIL « VIOLENCES DANS LE COUPLE »

Ce groupe de travail réunit 9 associations
Durant l'année 2011, ce groupe a tenu 7 réunions.

Au cours de l'année 2011, ce groupe a abordé de nombreuses questions que l'on peut regrouper dans les deux principales thématiques suivantes :

L'application de la loi du 9 juillet 2010⁴

Dans le cadre de l'élaboration de cette loi, notre groupe de travail avait engagé une réflexion approfondie sur ses différents aspects et s'était particulièrement mobilisé notamment dans le cadre des auditions auprès des commissions parlementaires.

Dans la continuité de ce travail, notre groupe analyse l'application des différentes dispositions et réfléchit sur les améliorations éventuelles à apporter à ce texte.

A ce propos, nous avons tenu au mois de juin une réunion de travail avec Madame Ernestine RONAI, responsable de l'observatoire départemental des violences envers les femmes, créé en 2002 à l'initiative du Conseil Général de la Seine St Denis.

Cette rencontre a permis de faire le point sur les actions très spécifiques de cet observatoire et d'échanger sur l'application de la loi du 9 juillet 2010.

Ainsi, l'ordonnance de protection est plutôt bien utilisée en Seine St Denis mais encore relativement peu ordonnée sur l'ensemble du territoire, compte tenu du nombre de situations de violence envers les femmes. Nous suivons avec attention l'évaluation menée par le Ministère de la Justice dans le cadre du Conseil National de l'Aide aux Victimes auquel Citoyens et Justice participe. De plus nous avons réfléchi durant cette année aux possibilités d'articuler l'accompagnement des auteurs avec l'ordonnance de protection qui ne prévoit aucune disposition en ce sens actuellement.

Enfin, le groupe reste également attentif aux résultats de l'expérimentation qui va se mettre en œuvre prochainement dans trois juridictions, relative au dispositif anti rapprochement.

⁴ Loi n°2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants

L'accompagnement des auteurs de violences au sein du couple

Cette question demeure une thématique très forte pour notre fédération et un sujet de réflexion permanent pour ce groupe de travail.

A ce propos, nous avons mené durant l'année 2011 une enquête sur les actions collectives destinées aux auteurs de violences au sein du couple. Il s'agissait de recenser les groupes de parole et de responsabilisation mis en œuvre dans notre réseau et d'analyser le contenu de ces actions. Les résultats de cette enquête seront communiqués en 2012 et diffusés aux associations adhérentes de Citoyens et Justice. De plus, nous avons décidé en 2011 d'actualiser l'enquête réalisée auprès de notre réseau sur les actions et les projets des associations socio judiciaires dans le domaine des violences au sein du couple. Cette nouvelle enquête sera réalisée en 2012.

Enfin, notre groupe a commencé à produire en 2011 une réflexion sur la prise en charge des auteurs aux différents niveaux de la procédure. Cette réflexion doit contribuer aux propositions que notre fédération sera amenée à faire aux candidats aux élections présidentielles de 2012.

GRUPE DE TRAVAIL « STRUCTURATION FÉDÉRALE »

Ce groupe de travail a poursuivi en 2011 les travaux initiés en 2009 qui faisaient suite aux débats du Conseil d'Administration de Soulac 2008 et dont les principaux objectifs de travail étaient :

- Le redécoupage régional de Citoyens et Justice
- Les adhésions et la procédure y afférant
- L'organisation de travail des délégués régionaux de Citoyens et Justice et les correspondants locaux de Citoyens et Justice pour l'Administration Pénitentiaire et la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- La réactualisation du projet fédéral
- La réflexion sur les moyens de la région
- Les incidences sur les statuts de Citoyens et Justice

En 2011, les membres de ce groupe se sont réunis 3 fois, sur deux jours et ce en raison de l'ampleur de la réflexion et des travaux à mener. Au préalable, ces réunions faisaient l'objet de rendez-vous préparatoires entre les deux animateurs du groupe.

En 2011, ce groupe de travail a finalisé un projet fédéral, de nouveaux statuts et des dispositions transitoires. Les orientations, et notamment le projet fédéral qui ont émergé ont été présentées lors du conseil d'administration résidentiel de Soulac et ont donné lieu à de nombreux échanges entre les administrateurs.

Les principaux thèmes abordés lors des réunions furent :

- Découpage géographique des régions Citoyens et Justice : à partir de la synthèse des propositions du groupe
- Etude d'impact de la modification de la cartographie sur les associations et délégations régionales : Analyses et commentaires pour le Conseil d'Administration.
- Rôles et missions des délégués régionaux et des correspondants interrégionaux de Citoyens et Justice. Réflexions concernant l'articulation et la complémentarité des deux fonctions en lien avec la direction générale de Citoyens et Justice.
- Processus d'élection et/ ou de nomination des correspondants interrégionaux
- Formalisation d'une note de problématique sur la création d'une commission nationale pré-sententielle majeurs
- Elaboration du questionnaire sur les activités pénales des associations et méthode de diffusion et/ou d'enquête.
- Elaboration du projet fédéral et les incidences statutaires
- Les commissions nationales (pré-sententielle majeurs, post sententielle et mineurs) :
 - Mode de désignation des présidents de commissions,
 - Définition du périmètre de la nouvelle commission pré-sententielle majeurs
 - Rôle et missions des trois commissions
- Rôle des correspondants interrégionaux et définition à donner statutairement ou à inclure dans le règlement intérieur
- Articulation entre correspondants et délégués régionaux
- Adhésions, désadhésions et radiations

L'objectif final est de clôturer ces travaux en 2012, de faire valider le texte du projet fédéral, les modifications statutaires et les dispositions transitoires par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en juin 2012 à Paris.

Entre temps des débats seront organisés dans chaque région de Citoyens et Justice avec les adhérents afin de leur permettre une appropriation et de recueillir leurs éventuelles remarques.

GRUPE DE VEILLE SUR LES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

En janvier 2011, le conseil d'administration a décidé la création, dans un premier temps, d'un groupe de veille composé d'un représentant de la direction générale et de deux associations menant une action spécifique auprès des auteurs de violences sexuelles.

Ce groupe avait pour objectifs de préfigurer un éventuel groupe de travail pour 2012 et de nouer des contacts avec l'ARTASS⁵ (Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Agresions Sexuelles) et les CRIAVS (Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles).

5 cf livret 2 « Les relations institutionnelles et les relations partenariales ». Ponit B Partenaires Nationaux et Internationaux

Ce groupe s'est concerté à plusieurs reprises et a établi des contacts fructueux avec l'ARTAAS association qui regroupe des professionnels du soin et que nous évoquons plus loin. Nous avons également rencontré les responsables du CRIAVS Ile de France Nord, à l'occasion d'une formation à Pontoise, organisée par Espérer 95 et destinée aux professionnels de ce secteur, partenaires du Groupe de pilotage sur ce département. Compte tenu des restrictions financières que connaîtra probablement notre fédération en 2012, le conseil d'administration se prononcera au début de cette année là, sur les perspectives de ce groupe de veille.

GROUPE DE TRAVAIL « MÉCÉNAT »

Ce groupe de travail s'est réuni en 2011 avec des adhérents et des salariés de la direction générale de Citoyens et Justice. Par ailleurs, la fédération a été représentée au congrès de l'ADMICAL, Carrefour du mécénat d'entreprise, et au Forum des associations. Des rencontres ont également eu lieu avec plusieurs professionnels du mécénat et des fondations d'entreprise.

Dans ce domaine, Citoyens et Justice travaille dans deux directions :

- La communication de la fédération
Cela rejoint les actions de communication, décrites par ailleurs. Cependant, concernant les vecteurs de communication, les professionnels, rencontrés en 2011, préconisent notamment d'être présents sur les « réseaux sociaux » ce qui exige une grande disponibilité et des moyens humains mais contribuerait certainement à populariser les causes que nous défendons. Cela nécessite aussi que nous développiions notre nouveau site afin d'accéder à ces nouvelles technologies (Cf Chapitre G. Communication).
- Le mécénat proprement dit :
Nous recherchons toujours des fondations d'entreprise pour nous aider dans notre communication et nous continuons à étudier la possibilité de faire appel, à terme, à la générosité du public pour financer une partie de nos actions.

G Communication

La fédération Citoyens et Justice, engagée depuis plusieurs années dans une politique de communication, a travaillé en 2011 à développer de nouveaux

outils de communication.

Depuis de nombreuses années, la fédération préconise l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le quotidien de chacun d'entre nous. En effet, il est habituel aujourd'hui de visiter un site internet pour ses besoins personnels mais ce geste n'est pas ancré pour une utilisation professionnelle, alors que de nouvelles technologies sont mises à disposition telles les systèmes d'abonnement à l'information permettant à l'utilisateur de resté informé en temps réel ou bien même l'échange d'informations entre membres d'une « communauté ».

LE SITE INTERNET WWW.CITOYENS-JUSTICE.FR

I. Analyse du site www.citoyens-justice.fr en termes de visiteurs :

Depuis sa création (2002), le nombre de visiteurs sur le site www.citoyens-justice.fr est en nette progression. Par rapport à la fréquentation du site constatée en 2007, le site connaît une **progression de 220 %** en 2011.

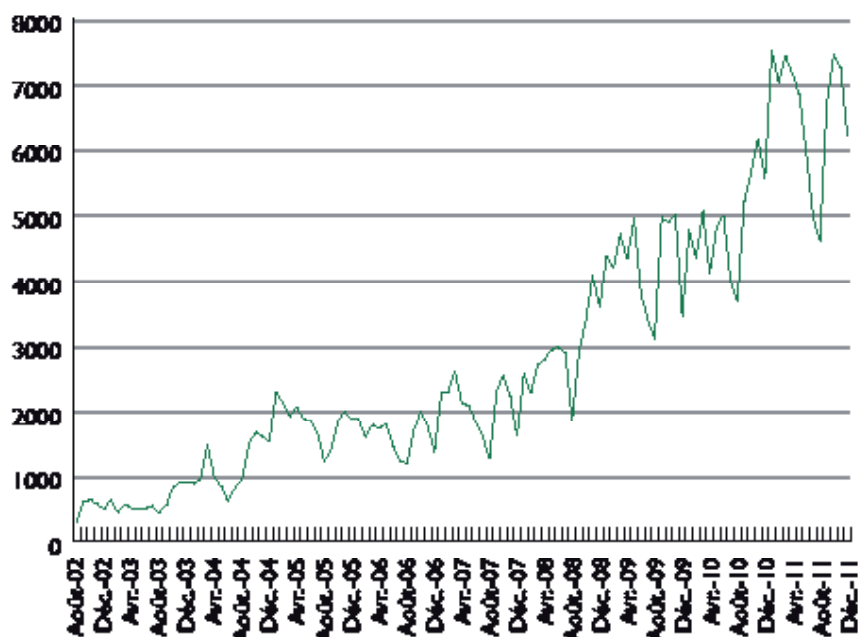
Pour rappel, voici les chiffres depuis 2007 en termes de visiteurs :

2007	2008	2009	2010	2011
24 972	34 988	50 169	58 354	79 221 (*)

(*) Le chiffre de 79 221 correspond au nombre de visiteurs différents durant la même période. Le site a été réellement visité 111 508 fois pour un nombre total de pages consultées de 570 352.

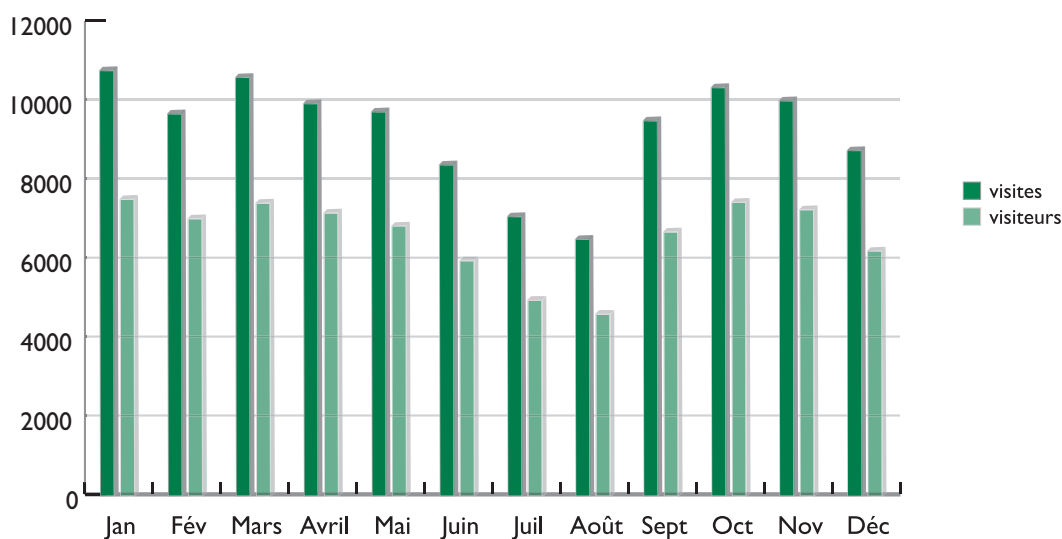
Ce qui représente un nombre moyen de **6 602** visiteurs par mois pour **2011**.

Evolution du nombre de visiteurs sur le site www.citoyens-justice.fr depuis sa création :



Comparaison du nombre de visiteurs en 2011 :

Evolution 2011 du nombre de visites et visiteurs sur le site www.citoyens-justice.fr



Ce tableau comparatif démontre globalement et en moyenne le nombre de visiteurs mensuels. Le constat de cette année ne peut être que satisfaisant dans la mesure où le nombre de visites et/ou de visiteurs est constant sur l'ensemble de l'année 2011.

2. Analyse du site www.citoyens-justice.fr en termes de localisation de visiteurs :

Cette année encore, et en toute logique, le site internet reste principalement visité par des français et des européens (74,14 %) toutefois nous pouvons remarquer une augmentation de la part des visiteurs internationaux (25,86 % contre 14,15 % en 2010).

En effet, les visiteurs internationaux ont progressé et nous pouvons noter qu'ils proviennent des territoires américains, suivis des pays asiatiques et africains.

3. Analyse du site www.citoyens-justice.fr en termes de référencement :

Comme précédemment, en 2011, notre site a été visité par le biais de moteurs de recherches. Sur la toile, les moteurs de recherches ont une place primordiale puisqu'ils permettent aux internautes de balayer plusieurs sites afin d'obtenir des informations.

Aussi, le fait que des internautes accèdent à notre site depuis des moteurs de recherches tels que « google » ou encore « Yahoo » démontre que www.citoyens-justice.fr est référencé.

Nombre de recherches effectuées via un moteur de recherches depuis 2006 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011
15 218	24 996	41 616	57 988	70 108	94 710

A la vue de ces chiffres, nous constatons que le site est de plus en plus visité par le biais de moteurs de recherches, phénomène correspondant totalement aux comportements habituels d'un internaute cherchant une information. En effet, bien souvent, l'internaute ne connaît pas forcément le site ou ne l'a pas ajouté aux favoris de son navigateur internet et donc cherche l'information via le moteur de recherches.

Le moteur de recherches le plus utilisé reste Google, vient ensuite « Yahoo ».

D'autre part, le site de Citoyens et Justice est visité via son référencement auprès de partenaires qui gèrent leur propre site internet. Sur ce dernier point, nous avons pu constater que notre présence sur le site du Ministère de la Justice permet d'accéder aux informations que nous communiquons sur www.citoyens-justice.fr.

Cependant, le référencement actuel du site internet de la fédération via les moteurs de recherches se fait uniquement sur les termes « citoyens et justice », mais ne permet pas le référencement des informations mises en ligne sur le site, et ce, en raison d'un langage web trop désuet (URL trop longues). Notre niveau de référencement peut ainsi être largement amélioré. Nous nous y employons dans le cadre du développement de notre nouveau site opérationnel en 2012.

En dernier lieu, l'utilisation du logiciel Mailperformance pour l'envoi de La lettre d'information fait figure d'outil de communication efficace. Il permet la mise en valeur de notre site.

4. Analyse du site www.citoyens-justice.fr en termes de pages consultées :

Nombre de visites de la page d'accueil de www.citoyens-justice.fr :

2007	2008	2009	2010	2011
17 164	25 381	67 992	30 914	24 698

Nous constatons de nouveau que l'accès aux informations présentes sur le site internet se fait par accès direct aux informations, via les alertes automatiques bi hebdomadaires (le lundi et jeudi) ce qui a pour incidence directe la diminution du nombre de pages vues sur la page d'accueil. En effet, le nombre total de pages vues en 2011 est de 570 532 contre 342 871 en 2010 et 290 535 en 2009.

Nous avons pu également référencer le nombre de pages visitées à partir des grandes rubriques de notre site internet, à savoir :

• **La fédération et ses adhérents** : 204 731 pages ont été vues à partir de cette rubrique. Cette dernière recense les informations relatives à la fédération (ses missions, ses valeurs) (4 097 pages vues), l'annuaire de nos adhérents (87 546 pages vues), le conseil d'administration et l'équipe de la direction

générale (2 532 pages vues) ainsi que des dossiers d'actualités regroupant divers thèmes (102 179 pages vues).

• **La formation** : il y a eu 27 005 pages vues à partir de cette rubrique notamment notre catalogue formations (18 233 pages vues), le calendrier des sessions de formation (1 709 pages vues), les informations pratiques (1 766 pages vues).

Utilisation des droits d'accès à « L'Espace Adhérents »

• **Les publications** : 7 340 pages vues dans cette rubrique présentant notre catalogue de publications.

• **L'espace adhérents et abonnés** : 19 219 pages vues à partir de cette rubrique. Cette dernière comprenant des dossiers d'actualités (les lettres aux adhérents, par exemple), l'accès aux forums (boîte à mutualiser, forums ouverts et thématiques).

Notre site internet présente également les rubriques suivantes :

Lexiques et Textes : 51 391 pages ont été vues dans cette rubrique

Annuaire des sites : 29 158 pages vues

Lettre d'info : 18 931 pages vues

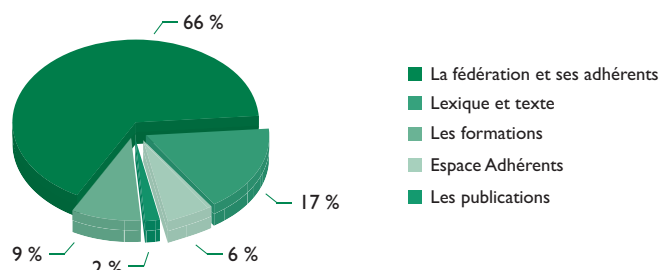
Contactez nous : 32 247 pages vues

La fonction permettant d'effectuer une recherche à partir de notre site internet a été vue 3 976 fois.

A partir de ces données, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction quant à l'évolution positive du nombre de visites. En effet, les différents moyens ou outils mis à la disposition des internautes depuis notre site font apparaître que le site est consulté tant pour des questions d'actualités (politiques, législatives, techniques...) que pour des questions plus générales (offres d'emploi...).

De plus, il faut noter que l'outil « Mailperformance » utilisé pour l'envoi des « Lettres aux adhérents » ne nous permet pas d'identifier le visiteur qui n'est pas dans ce cas comptabilisé. Or, cette lettre aux adhérents est un des outils de communication de la fédération et par conséquent, le nombre de visiteurs est largement sous estimé.

Les rubriques les plus consultées

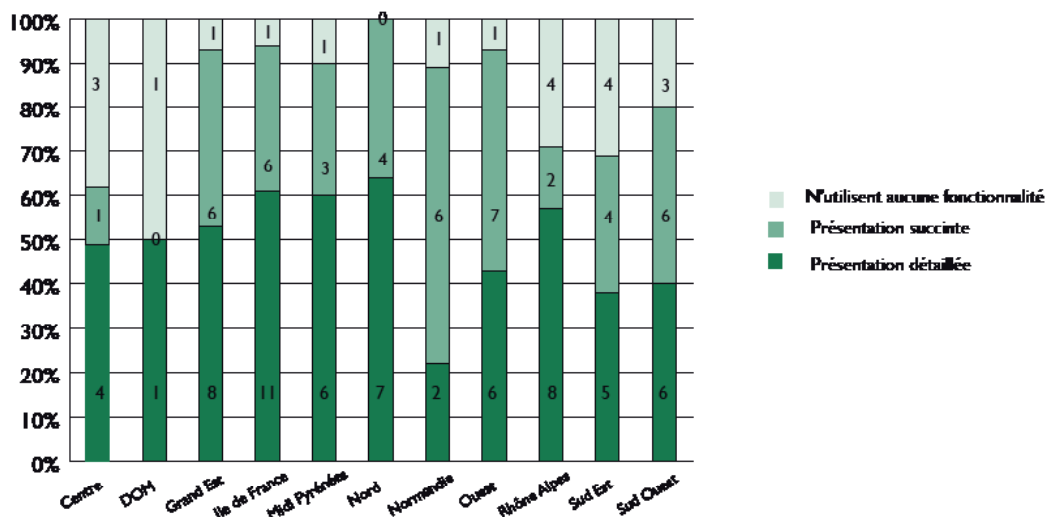


Cf commentaire supra espace adhérents et abonnés

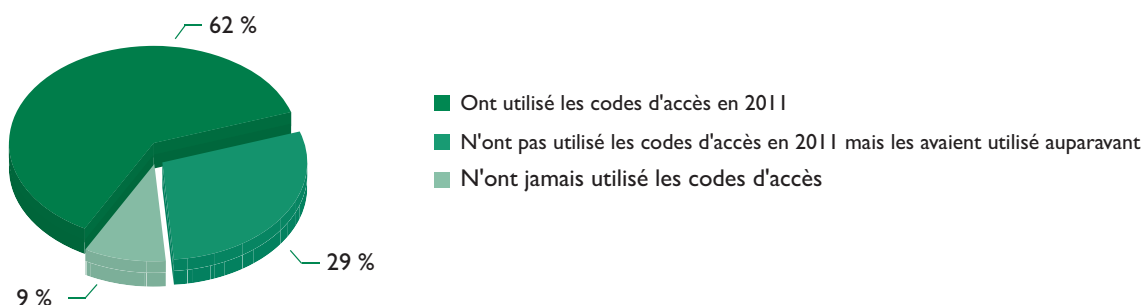
Utilisation des fiches de présentation de chaque association

Nous pouvons noter que depuis la création de notre site internet, les fiches de présentation des associations apparaissant dans la rubrique « Annuaire des adhérents » sont peu exploitées par nos adhérents, même si au fil du temps l'écart s'est réduit, il reste qu'à ce jour, un bon nombre d'associations ne sont pas présentes dans l'annuaire. Cette situation leur est très préjudiciable car cette fiche, qui ne peut être remplie que par les associations elles-mêmes a pour but de les faire connaître auprès de professionnels (magistrats, éducateurs...) afin de mieux orienter les justiciables vers une structure. Pour cela, il est impérativement nécessaire que les fiches soient à jour afin que les informations soient exactes et de qualité.

Fonctionnalités utilisées / Répartitions géographiques



Utilisation des droits d'accès à « L'Espace Adhérents »



Taux de connexions à l'espace adhérents depuis 2008 :

2008	2009	2010	2011
46 %	64 %	60 %	62 %

5. Le contenu du site www.citoyens-justice.fr :

Rubrique « *Dossiers d'Actualité* »

En 2011, 95 informations ont été mises en ligne dans la rubrique « Dossier d'actualités » dont 24 dans la rubrique « Les rendez-vous » et 11 exclusivement dans la rubrique « Infos aux adhérents » (Espace accès abonnés et adhérents).

Les thématiques abordées sont très diverses et concernent l'actualité de notre secteur, à savoir : Prévention de la délinquance, loi pénitentiaire, Travail d'intérêt Général, violences conjugales...

Rubrique « *Lexique et texte* »

Cette rubrique est destinée à recevoir les textes législatifs officiels (parus au J.O.). Au cours de l'année, 19 informations ont été diffusées dans cette rubrique notamment concernant les thèmes suivants : la mise en application de la loi pénitentiaire, la réserve civile pénitentiaire, le Travail d'Intérêt Général, la Surveillance Electronique de fin de peine, la réforme du SPIP...

Rubrique « *Infos aux adhérents* »

Comme chaque année l'ensemble des lettres aux adhérents et des offres d'emploi, diffusé tout au long de l'année, a été mis en ligne dans cette rubrique.

A partir de cette rubrique, accessible via la page d'accueil et une fois identifiés, les adhérents de notre fédération ont accès à des informations privilégiées.

La lettre de Citoyens et Justice

En 2011, 2 lettres d'informations ont été adressées à l'ensemble de nos adhérents et de nos partenaires. Ces deux lettres d'informations portaient sur les XIIèmes rencontres nationales de Citoyens et Justice qui s'étaient déroulées en décembre 2010 et concernaient la parution du rapport final et les interviews du Directeur Général de la fédération et d'intervenants, réalisés par le DICOM (Direction de la communication du Ministère de la Justice) au cours de ces rencontres.

La lettre aux adhérents

En 2011, 41 lettres aux adhérents ont été adressées à l'ensemble des associations et personnes physiques adhérentes à la fédération via l'outil « Mailperformance ». Nous pouvons vous indiquer, en nous basant sur le dernier trimestre 2011, que 51 % des associations ouvrent la lettre aux adhérents mais seulement 14 % des associations cliquent sur les liens.

Cette année encore et avec regret, nous constatons que les informations diffusées auprès des adhérents de la fédération ne sont pas réellement déployées au sein du réseau et ce malgré des interpellations à ce propos en région.

Nous pouvons également penser que selon la thématique de la lettre aux adhérents, celle-ci sera lue ou pas. Dans ce dernier cas, cette « négligence » se traduit souvent par une saisine de la fédération et celle là peut revêtir plusieurs formes (téléphone, courriel ou verbal lors de réunions) alors même que les réponses aux questions se trouvent dans les lettres aux adhérents.

Le Bulletin d'informations

Le Bulletin d'informations de la commission post sententielle, outil de communication auprès des participants de cette commission et plus largement auprès des associations adhérentes de Citoyens et Justice a permis cette année encore de les informer de :

- l'actualité de la commission nationale post sententielle
- l'actualité de la fédération sur le champ post sententiel
- l'actualité
- l'actualité des associations mettant en œuvre des mesures post sententielles
- l'actualité juridique en rapport avec le champ post sententiel.

En 2011, 5 bulletins d'informations ont été diffusés via l'outil de diffusion « Mailperformance ».

Toutefois, nous remarquons et nous le regrettons fortement, que cet outil n'est ouvert que par 52 % des personnes destinataires de ces envois et seuls 6 % consultent les liens d'information présents dans le bulletin.

LES PUBLICATIONS

1. Les cartes de vœux 2011

Comme l'année précédente, Citoyens et Justice a choisi d'envoyer ses vœux 2011 au format électronique, 5 331 structures/personnes en ont été destinataires.

Le service communication en a réalisé le graphisme.

2. Le Catalogue formations 2012

Le catalogue formations 2012 a été édité en septembre. 3500 exemplaires du catalogue ont donc été imprimés. Par ailleurs, l'ensemble du catalogue formations est consultable en ligne sur www.citoyens-justice.fr.

3. Le rapport d'activités 2010

Comme en 2010, nous avons travaillé avec des étudiants de 2ème année de BTS industrie graphique du Lycée les Iris, situé à Lormont (Gironde), pour la réalisation du rapport d'activités de la fédération. Cette collaboration permet à la fédération de rendre compte de ses diverses activités sous un format plus professionnel et contribue à la formation d'élèves qui sont proches de leur entrée dans la vie professionnelle.

Ce rapport a été édité à 400 exemplaires et a été adressé très largement, notamment au Ministère de la Justice (Ministre, Cabinet, Directions), à nos adhérents, nos partenaires institutionnels et associatifs.

CITOYENS ET JUSTICE DANS LES MÉDIAS : LA REVUE DE PRESSE

Citoyens et Justice a été présente dans la presse nationale et spécialisée en 2011 sur plusieurs thématiques, notamment celles concernant la justice des mineurs et à l'occasion du partenariat engagé avec la fédération CHANTIER école.

Par ailleurs, Citoyens et Justice a été sollicitée par Emmanuelle ALLAIN, Rédactrice en chef de la revue AJ Pénal en vue de coordonner un dossier "médiation pénale". Ce travail a abouti à la publication, dans le numéro de mai 2011 (n°5), de six articles :

- Le cadre juridique de la médiation pénale (par Thierry LEBÉHOT).
- Le recours à la médiation pénale par le procureur de la République (par Éric MAUREL).
- La mise en œuvre de la médiation pénale par l'Association béarnaise de contrôle judiciaire de Pau (par Patrick GOSSEYE).
- Le retour sur une expérimentation européenne de médiation pénale post sententielle (par Véronique DANDONNEAU).
- Le secteur associatif, un acteur incontournable mais méconnu des mutations judiciaires (par Denis L' HOUR).

La rédaction de ces articles a permis de valoriser, auprès d'un public spécialisé, la mesure de médiation pénale avec les avantages qu'elle peut offrir notamment en termes d'apaisement du conflit et de non réitération de l'infraction. Les difficultés rencontrées par le secteur associatif dans la mise en œuvre de la mesure et le « désintéret » actuel des magistrats pour cette mesure ont également été abordés dans ce dossier. Enfin, plus globalement, la place du secteur associatif et les efforts qu'il déploie pour promouvoir la justice restaurative, ont largement été mis en exergue.

Le travail autour de ce dossier spécifique nous a permis de tisser des liens avec l'équipe de l'AJ Pénal qui a notamment répertorié le site Internet de Citoyens et Justice dans sa liste des sites partenaires.

CITOYENS ET JUSTICE : SON IDENTITÉ VISUELLE ET SON SITE INTERNET

En 2010, Citoyens et Justice avait mené plusieurs audits relatifs au site internet auprès des adhérents de la fédération, de professionnels de la communication et de l'équipe de Citoyens et Justice grâce

au partenariat avec l'EFAP (Ecole Française des Attachés de Presse).

Le bilan de ces audits, présentés dans le rapport d'activités 2010 de la fédération, avait permis d'identifier les dysfonctionnements présents sur le site de la fédération. C'est pourquoi, il a été décidé une refonte de ce site internet.

Un comité de pilotage a donc mis en place un plan d'actions qui a débouché fin 2011 sur la rédaction d'un cahier des charges relatif à la refonte du site et la création d'une plateforme formation.

Les réflexions menées par le comité de pilotage tout au long de l'élaboration du cahier des charges du prochain site internet, ont également permis à la fédération de revaloriser son identité visuelle par la recherche d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique.

Citoyens et Justice a donc lancé un appel d'offres national auprès de différents prestataires pouvant répondre à la fois au cahier des charges de la refonte du site et à la création de la plateforme formation. Le choix est intervenu début novembre, ce qui permettra l'ouverture du nouveau site en 2012.

Ce site internet aura l'avantage :

- de présenter des fonctionnalités nouvelles qui permettront à l'internaute de pratiquer une veille sur ce dernier
 - de visualiser une nouvelle arborescence dans les rubriques
 - d'offrir des meilleures garanties en terme de sécurité
- Il mettra également à disposition des internautes des outils performants qui offriront la possibilité de mutualiser des informations.

PERSPECTIVES

Il est à remarquer que les associations du secteur socio judiciaire souffrent d'un véritable déficit d'image et sont peu reconnues, parmi l'ensemble des réponses associatives, comme actrices de l'intérêt général. En se lançant dans une réflexion concernant l'ensemble de ses fondements notamment son projet fédéral, ses statuts mais aussi plus particulièrement son image, la fédération souhaite moderniser, via son logo et sa charte graphique l'image de ce secteur.

La profonde rénovation de son site internet poursuit outre l'objectif précédemment cité, de rendre encore plus disponible à ses adhérents, mais aussi à l'ensemble des citoyens, le travail opéré par les adhérents. Cela devrait permettre de contribuer à une meilleure reconnaissance de ce secteur qui participe, aux côtés de la Justice, à la prévention de la délinquance.

L'année 2012 opérera donc en matière de communication une réorientation complète qui modifiera

sensiblement l'image et la relation entre Citoyens et Justice, ses adhérents et le grand public via, notamment les outils informatiques et le web.

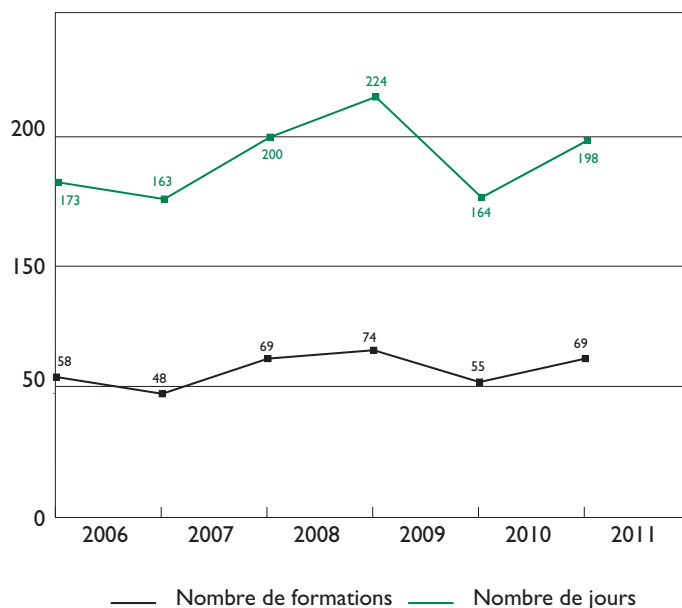
HI. Activités du Service Formation

Après une année 2010 particulièrement préoccupante, les résultats de 2011 sont très corrects, mais cette sérénité retrouvée ne doit pas masquer une certaine fragilité.

Les bons résultats s'expliquent en partie grâce au développement significatif des demandes de formation concernant les mesures post sententielles qui suscitent un réel intérêt auprès des associations socio judiciaires. La loi du 9 juillet 2010 a notamment renforcé le positionnement des associations sur la mesure de Sursis avec mise à l'épreuve. De même les nouveaux partenariats avec *Sodexo Justice Services* et *CHANTIER école* ont permis de former une partie des personnels au contact des personnes sous main de Justice. Le second élément dynamisant est un appel d'offres pour lequel nous avons été retenus pour intervenir sur 8 sessions de 3 jours sur le thème des « entretiens auprès des familles ». Initié par un organisme collecteur agréé, ce projet de grande envergure a été conçu à l'attention des professionnels des Sauvages pour l'enfance.

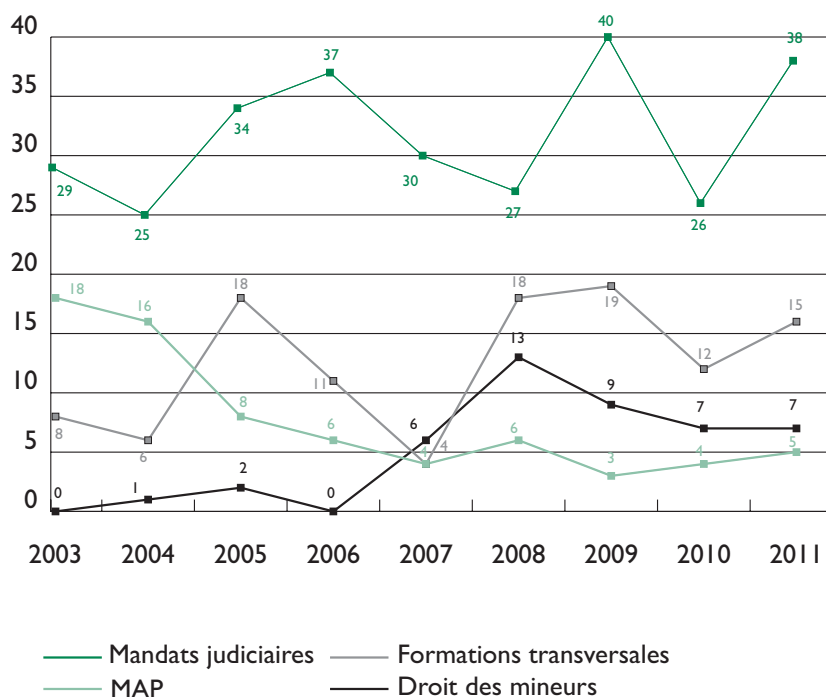
Sur ce point particulier, le recours croissant aux appels d'offres émanant d'organismes tant publics que privés, génère parfois une surenchère de contrôle et d'informations exigées. Des dizaines de prestataires s'engagent alors dans une multiplication de documents administratifs et financiers allant parfois jusqu'à la justification du paiement des charges patronales, chiffre d'affaires et compte de résultats sur les 3 dernières années, bilans, salaire des formateurs, assurances diverses, et surtout réalisation préalable du support pédagogique, dans un temps très court et sans aucune assurance d'être retenu.... Ces méthodes lourdes et chronophages pour le futur prestataire nous interrogent quant à l'utilisation faite de ces données parfois confidentielles alors même que l'organisme n'est pas encore sélectionné. De plus, nous devons faire moins cher, plus court, avec des groupes quelquefois surchargés qui mettent en péril la qualité de la réponse apportée. L'aspect pédagogique, souvent relégué au second plan ne donne que très rarement des indications sur les attentes, les niveaux de connaissances, les profils des participants. Ainsi, il est arrivé de n'avoir pour seules indications que le titre de la formation et la catégorie professionnelle des bénéficiaires.

Evolution des formations de Citoyens et Justice



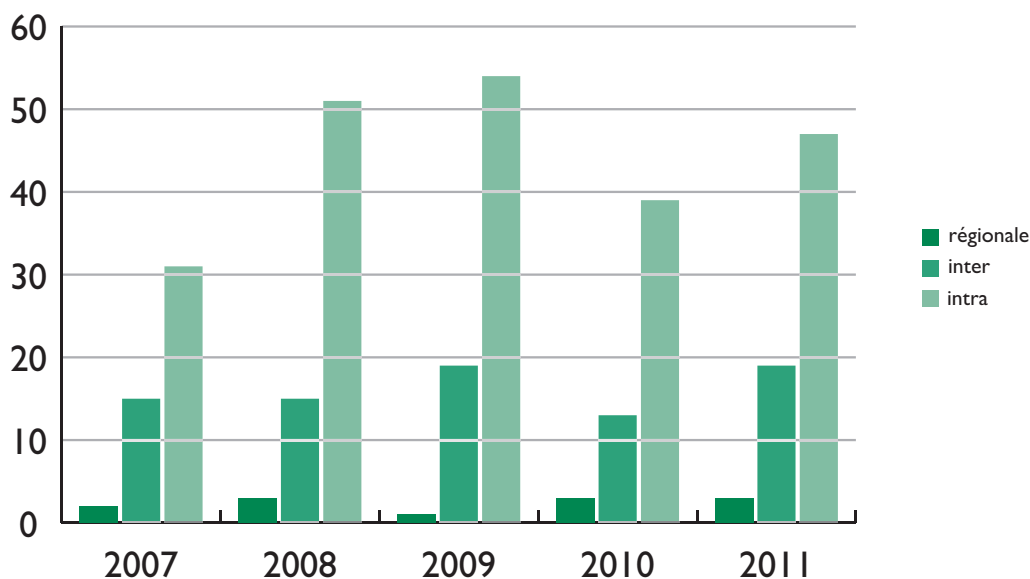
Conformément aux années précédentes, le nombre de formations est proportionnel au nombre de jours, soit en moyenne 2.90 jours par formation. Cet élément confirme la volonté de former plus en moins de temps malgré les demandes récurrentes des stagiaires à prolonger la formation d'un jour ou deux.

Nombre de formations par an et par thème



Sans surprise, et malgré une chute vertigineuse en 2010, les formations liées aux mandats judiciaires sont très majoritairement demandées et dominent largement les autres thèmes. Précisons que les modules d'*approfondissement* aux mandats judiciaires sont 2 fois plus suivis que les modules d'*initiation*. Les formations *transversales* que nous ne cessons d'adapter à la demande, suscitent un réel intérêt. Le *droit des mineurs* trouve une certaine stabilité. Les *mesures alternatives aux poursuites* restent rares ce qui s'explique par la chute des mandats notamment en médiation pénale.

Inter, Intra, Régionale



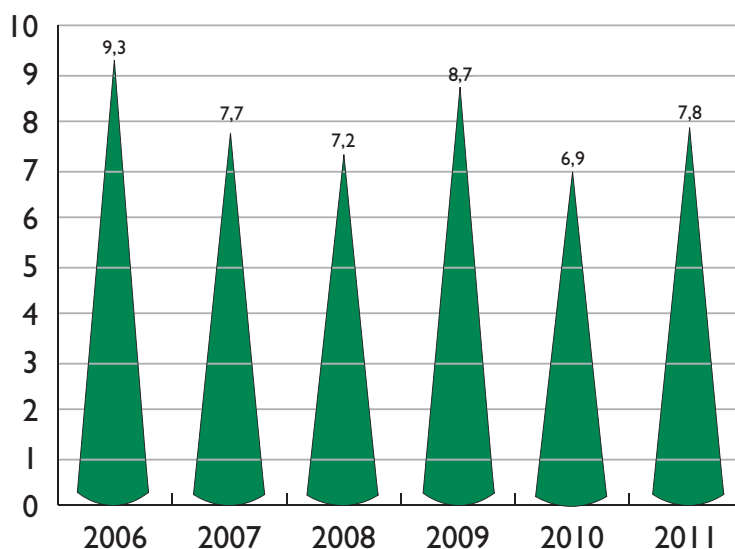
La répartition inter /intra* est conforme aux observations des années précédentes, les formations intra* (2 fois supérieures aux « inter ») appréciées pour leur adaptabilité, elles renforcent la cohésion d'un service, et fédèrent le personnel autour d'un projet commun.

Les analyses de pratiques initiées en 2010 se maintiennent dans 3 structures franciliennes et apportent une grande satisfaction aux professionnels qui exercent souvent auprès de personnes en grande souffrance.

(*) **Formation inter**-entreprise : Formation qui regroupe des salariés de diverses entreprises dans une même action de formation. (Source :AFNOR).

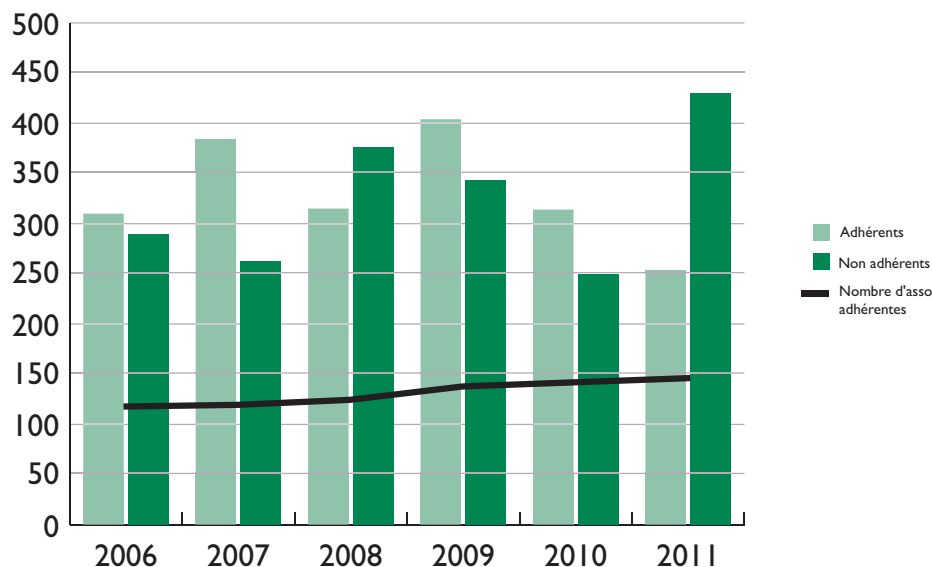
(*) **Formation intra**-entreprise : Formation qui regroupe les salariés d'une même entreprise dans une même action. (Source :AFNOR)

Taux de remplissage des «inter» en nombre de personnes par formation (hors régionales)



Le taux de remplissage des formations « inter » (7,8 personnes par formation) reste insuffisant et met encore trop souvent les formations en péril financier et pédagogique (dynamique de groupe, richesse et diversité des échanges ...) Néanmoins il paraît essentiel, en tant que fédération, que nous apportions des réponses aux professionnels inscrits en formation.

Répartition adhérents / non adhérents



La représentation des adhérents diminue pour la 3^{ème} année consécutive, et laisse une part plus importante aux établissements non adhérents ; c'est le signe d'une santé économique précaire voire préoccupante pour notre secteur d'activité. L'incertitude de pérenniser les contrats de travail est un obstacle à la formation du personnel qui pèse incontestablement sur l'effort financier et organisationnel des associations. Ce paramètre nous incite à élargir notre offre de formation auprès d'établissements proches de nos activités.

LES ACTIONS REMARQUABLES DE L'ANNÉE 2011

SURSIS AVEC MISE À L'ÉPREUVE (3 sessions en 2011 : Aix en Provence, Toulouse, Paris)

La loi du 04 avril 2006 renforcée par la loi du 9/07/2010 donne la possibilité au Juge de l'Application des Peines et au Tribunal Correctionnel de confier le suivi de la mesure SME à une association dès lors que celle-ci a été préalablement mandatée dans le cadre du contrôle judiciaire socio-éducatif. Depuis cette date, les associations socio judiciaires professionnalisent progressivement leur personnel souvent à la demande des magistrats et afin de leur apporter la rigueur et la connaissance technique que nécessite l'exercice de cette mission.

Cette formation de 2 jours, animée par 2 formatrices de Citoyens et Justice (une Juge d'Application des Peines et une directrice de service socio judiciaire) permet de cerner les particularités du sursis avec mise à l'épreuve parmi les peines susceptibles d'être prononcées, d'acquérir les fondements de la mesure, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'exercer, et surtout de déterminer le cadre de travail entre le JAP et l'association.

TOXICOMANIES ET JUSTICE

La relation qui lie souvent « toxicomanie et délinquance » a conduit le législateur à favoriser des mesures susceptibles de permettre à l'usager de prendre de la distance vis-à-vis de sa dépendance et donc de diminuer les risques de récidive en matière d'acte délinquant. Cette problématique qui traverse l'ensemble des mesures socio judiciaires, nécessite une connaissance particulière des produits, et de la prise en charge spécifique des toxicomanes. Cette formation riche en apports techniques permet un échange entre les participants sur les pratiques et apporte des connaissances nécessaires sur les toxicomanies (de l'usage à la dépendance).

TECHNIQUES D'ANIMATION DE GROUPE DE PAROLE CONCERNANT LES « STAGES ILS » (Infractions à la législation des produits stupéfiants)

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage des produits stupéfiants aide la personne mise en cause à prendre conscience des conséquences dommageables pour elle et pour autrui. De plus en plus prononcé par les magistrats, le « stage ILS » exige, pour être efficace, une maîtrise suffisante de sa coordination par des professionnels du secteur socio judiciaire.

L'expertise de l'intervenante permet aux participants de disposer d'une connaissance suffisante pour maîtriser les fondements suivants : les particularités de l'addiction, les techniques d'intervention, la fonction de l'animateur, une méthodologie d'animation. Les participants appréhendent désormais le contexte global en fonction des particularités de la mission afin de mener à bien la coordination des stages ILS.

PROCÉDURE PÉNALE ET CADRE DE LA MESURE DE PLACEMENT EXTÉRIEUR

La méthode pédagogique choisie par les 2 intervenants (juriste et responsable associatif) conduit les intervenants socio-judiciaires à conforter leurs connaissances juridiques liées à la mesure de placement extérieur et à aborder la spécificité de l'accompagnement socio-éducatif dans le cadre des mesures d'aménagement de peine.

INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE DANS LE CADRE DES AMÉNAGEMENTS DE PEINE

Dispensée à 5 reprises cette année, et notamment auprès de notre partenaire technique : CHANTIER école puis les associations socio judiciaires, cette formation d'« initiation » aux aménagements de peine ou alternative à la détention, a pour objectifs de permettre aux personnes susceptibles d'assurer ces mesures, d'acquérir les connaissances et savoir-faire et les bases juridiques indispensables pour mener des mesures d'aménagement de peine pouvant être confiées au secteur associatif. La majorité des stagiaires avaient pour perspective de mettre en place une nouvelle activité au sein de leur association cherchant à assurer une mesure d'aménagement de peine (SME, PE...)

Des bases leur ont été données tant au niveau juridique qu'au niveau de l'action socio-éducatif. Cette formation révèle la nécessité d'apporter des éléments de réflexion permettant la maturation de nouveaux projets, les négociations à mener, cette préoccupation légitime devrait motiver les équipes encadrantes à venir elles aussi se former.

A titre expérimental et afin d'anticiper sur les questionnaires d'évaluation des connaissances en ligne qui seront soumis aux stagiaires en 2012, certains formateurs ont proposé aux participants de répondre oralement à quelques questions portant sur les principaux acquis de la formation. Les réactions sont plutôt positives mais nous confirment combien il est nécessaire de communiquer auprès d'eux et de leur direction tant pour les rassurer sur le degré de difficulté, que sur l'intérêt qu'ils ont à s'emparer de cette opportunité pour valoriser leurs savoirs et leur parcours professionnel.

SODEXO Justice Services : L'AMÉNAGEMENTS DES PEINES ET LE PLACEMENT EXTÉRIEUR

On a constaté une forte attente au niveau des contenus de la formation et notamment en matière d'aménagements de peine mais aussi au niveau des relations inter institutionnelles.

Il s'agit ici d'identifier les principales étapes de la chaîne pénale après jugement, de distinguer les mesures d'aménagement des peines, leurs spécificités, leurs conséquences pour le condamné ; de connaître la place, le rôle et les obligations de l'association dans les aménagements de peines.

Les questions des participants ont été révélatrices de leurs préoccupations principales notamment sur les relations inter-institutionnelles avec le SPIP, l'institution judiciaire mais également avec les associations de notre fédération.

Il y aurait matière à retravailler ce dernier point d'abord au niveau de la commission post sententielle et peut-être d'organiser une journée bilan et rencontre au niveau national entre les principaux intervenants des deux structures.

Médiation par delà les frontières...

Intervention de Citoyens et Justice dans le cadre du curso de verano « *intervencion en mediacion intrajudicial* » de l'Université de la Rioja (Espagne).

A l'initiative de Pilar LASHERAS, Maître de conférences à la faculté de Droit de la Rioja et avocate, Citoyens et Justice a été sollicitée pour intervenir, à Logroño le 19 juillet, dans le cadre du cours d'été relatif à l'intervention de médiation en milieu intra judiciaire.

L'intervention demandée portait sur « le développement des capacités et des compétences nécessaires au médiateur ». A ce titre, l'intervention s'est articulée autour de trois points : les principes fondamentaux devant être respectés par le médiateur (déontologie), un modèle de processus de gestion des conflits (Fiutak) et les instruments à disposition du médiateur (reformulation, les questions et les attitudes de Porter).

Les professionnels en formation (environ 25) étaient avocats ou psychologues en exercice. Seuls 2 étudiants étaient en fin de cursus universitaire.

L'ensemble des participants suivait cette formation afin de pouvoir exercer comme médiateur ou pour enrichir leurs pratiques professionnelles des techniques de médiation.

En termes de politiques pénales, ce cursus revêt une importance particulière puisque les autorités judiciaires de La Rioja souhaitent un développement de la médiation pénale. Un point reste cependant à régler : celui du financement des services de médiation

(pour le moment cela se fait sur la base du bénévolat). Pilar LASHERAS est en cours de réflexion, avec les collègues d'avocats et de psychologues pour envisager des modalités de financement.

Cette intervention constitue une des « retombées » du projet européen relatif à la médiation pénale post-sententielle puisque c'est à cette occasion qu'un partenariat a pu être noué avec l'Université de La Rioja.

Ateliers « Autorité Parentale et Citoyenneté » à MAYOTTE

Les ateliers de la semaine de la parentalité, pensés et organisés par Salima SAINDOU Présidente de l'association OUMMA, se déroulent en même temps que l'entrée de Mayotte en tant que 101^{ème} département de la France.

5 séances d'informations et d'échanges sur les questions liées à la parentalité et à la citoyenneté auprès de parents ont été animées dans différents villages par Citoyens et Justice et des partenaires locaux sous l'impulsion de l'association OUMMA.

Un important travail de préparation à la tenue de ces ateliers a été fait 3 semaines auparavant, tant par les professionnels intervenant dans ces villages que par les relais associatifs.

Durant la semaine des ateliers, une interview de la formatrice de Citoyens et Justice à la Radio de Mayotte a été passée en boucle à plusieurs heures de la journée, ainsi que des témoignages concernant les ateliers auprès d'une autre radio locale très écoutée dans les villages.

Les principaux thèmes abordés concernaient les droits et devoirs des parents et des enfants, l'autorité parentale, les rôles de la mère et du père dans la société française du XXI^{ème} siècle, la notion de responsabilité civile et pénale des parents, les parents partenaires de la justice et des institutions socio-éducatives, l'intérêt de l'enfant, la parole de l'enfant en justice, les relations avec les services sociaux et judiciaires.

Les ateliers accompagnent le processus de départementalisation de MAYOTTE. Des sessions d'échanges s'adressaient aux parents, adolescents, enfants et toutes personnes impliquées dans la vie sociale de leur village qui ont besoin de s'informer sur leurs droits et leurs devoirs, les difficultés qu'ils rencontrent dans l'éducation de leurs enfants au quotidien. Durant la semaine, 5 interventions de 4 heures ont été animées dans 5 villages de la commune de Chirongui afin d'organiser des échanges avec la population sur la notion de «bonne parentalité» en lien avec le Droit français. Les problématiques spécifiques de la jeunesse mahoraise, partagée entre deux cultures, deux Droits (français et musulman) parfois complexes et «paradoxaux» ont été abordées.

La semaine s'est clôturée par une conférence / débat, ouverte à l'ensemble de la population, qui avait pour objectif de faire une synthèse des échanges de la semaine et partager ces informations avec des responsables locaux. Selon les villages la présentation de cette semaine de la parentalité s'est faite en langues Shimaoré et Shibushi.

L'expression libre de parents et de jeunes autour de questions telles que : Qu'est-ce que c'est d'être père, mère, parent à Mayotte après la mise en place de la départementalisation ? Quelle autorité envers les enfants dans le respect du droit français ? Comment concilier les habitudes et coutumes ancestrales ? Comment les parents et les adolescents conçoivent le changement de références culturelles en particulier, les places respectives de l'Islam et de la laïcité dans tous les domaines de leur vie ?

« Être parent aujourd'hui à Mayotte comme en France, échanges et débats sur la parentalité » avec la participation du directeur de la CAF de Mayotte, le proviseur du lycée professionnel de Chirongui, la psychologue de la PJJ, représentant aussi le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REEAP) de Mayotte, la responsable d'une Association de Médiation Familiale de l'Océan Indien (MFOI), ainsi que le directeur du CEMEA de Mayotte.

Est-ce que c'est plus difficile d'être parent à Mayotte maintenant ?

La loi française instaure de nouvelles règles en ce qui concerne l'éducation des enfants, et il est important que les parents les connaissent pour mieux répondre à ses obligations.

Des efforts particuliers sont mis en œuvre pour accompagner la population mahoraise, confrontée à des difficultés pour suivre les évolutions sociologiques et législatives de leur société, dans leur rêve de devenir des Français à part entière, dans un environnement où les parents et leurs enfants cherchent à exister à la fois dans la tradition et la modernité.

Plusieurs femmes ont exposé leurs difficultés avec leurs enfants, qui tournent toutes autour des refus d'obéissance, des refus d'aller à l'école coranique, ou d'aider à la maison dans les tâches domestiques.

Dans tous les cas de figures, pour ces mères, ce sont les enfants qui sont fautifs. Elles n'ont pas conscience d'avoir une part de responsabilité dans les inconduites, les incivilités de leurs enfants.

Cette discussion permettait d'aborder la question de la structuration de l'enfant, qui suppose que les pères (polygames et souvent absents) et mères déterminent ensemble les comportements souhaitables ou non souhaitables de leurs enfants, les fassent respecter et donnent eux-mêmes l'exemple.

Très clairement, 2 courants s'affrontent. Les parents qui sont persuadés que l'éducation «à l'ancienne», verticale, basée sur la crainte de l'adulte, est la meilleure pour les enfants, et les plus jeunes parents qui estiment que l'éducation doit être basée sur le respect des règles par leur compréhension expliquée par les adultes.

En guise de conclusion et de bilan

Il est vraisemblable que Mayotte ne conservera pas à l'identique sa culture d'origine : elle va connaître des transformations liées à l'intégration dans la société française, au contact d'autres modes d'identification et de filiation, d'autres façons de distribuer les rôles sexuels. Les stratégies d'adaptation sont déjà à l'œuvre. C'est ce que nous ont fait découvrir les parents et les jeunes rencontrés durant ces 6 journées et en dehors même de ces ateliers.

Par ailleurs, l'intervention croissante des professionnels du travail social, des médecins, des juges et des éducateurs ou psychologues, se traduit par des prises en charge, voire par des décisions portant directement sur l'éducation des enfants.

La société française est une société de pluralisme culturel, mais aussi de pluralisme juridique et normatif. En ce sens, la parentalité est au cœur des conflits de lois et les ateliers pensés et organisés par Salima SAINDOU D'OUMMA, mis en œuvre par Citoyens et Justice, sont une 1^{ère} étape de notre devoir de soutien à l'intégration d'une population aux règles et modes de vie différents de ceux de la métropole.

L'évaluation de la satisfaction ou l'insatisfaction éventuelle des personnes ayant participé aux ateliers est impossible à mener, en revanche, nous constatons une participation très assidue et nombreuse des parents et jeunes mahorais. Au total, c'est près de 200 personnes qui ont été concernées par les ateliers et la conférence finale. De plus, les 3 interviews pour 2 radios locales (RFO et Radio KOEZI) ont été diffusées tout au long de la semaine et ont touché donc un grand nombre de personnes.

NOS PERSPECTIVES 2012

Parmi les perspectives, nous ne pouvons qu'évoquer la volonté de Citoyens et Justice d'élaborer un outil de valorisation tant pour les stagiaires que pour l'image du service formation. De plus cet outil permettra d'améliorer la gestion informatisée de la partie administrative de la formation, la rendant ainsi plus performante. Nous avons voulu donner du sens à cette nouvelle obligation de l'Article L6353-I qui exige de l'organisme de formation qu'il identifie les connaissances acquises. Cette nouvelle obligation conforte la position de Citoyens et Justice qui défend, depuis de nombreuses années, la professionnalisation du secteur socio judiciaire.

2011, ANNÉE DE TRANSITION VERS L'EFFICIENCE

Le second semestre 2011, a été consacré pour partie au projet d'élaboration d'une plateforme formation. Le service formation de Citoyens et Justice lancera en 2012 un grand chantier permettant de réaménager simultanément la gestion administrative et l'organisation pédagogique du service.

Conformément à l'Article L6353-I qui prévoit qu'à

l'issue de la formation, Citoyens et Justice délivre au stagiaire une attestation mentionnant les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Évaluer c'est donner de la valeur aux nouveaux savoirs.

Une année entière aura été nécessaire pour penser, concevoir, et communiquer sur la mise en place d'une méthode d'évaluation qui répond à la loi, et par ailleurs, sert les intérêts des stagiaires en formation ; Pour ce faire, Citoyens et Justice se dote d'un outil informatique performant qui viendra faciliter l'évaluation sans empiéter sur le temps déjà compté de la formation.

Dans les conditions confortables que procurent les nouvelles technologies, le stagiaire validera ses nouvelles connaissances en choisissant le lieu et le moment pour répondre, via le site de Citoyens et Justice, à une dizaine de questions portant sur les « fondamentaux » acquis en formation.

L'objectif est de vérifier que les connaissances essentielles, abordées durant la formation, sont connues par le participant. Conformément à la loi, une attestation de formation sera remise par Citoyens et Justice. Elle l'informerait de l'acquisition partielle ou totale des connaissances acquises. Il appartiendra au participant de revoir les points non acquis ou d'actualiser ses connaissances s'il le souhaite. Il peut ajouter cette information sur son CV, son passeport formation, son dossier VAE, la faire valoir auprès d'un employeur, lui assurant ainsi un niveau de connaissances acquises dans un métier qui pour l'heure ne donne pas lieu à un diplôme mais pourrait, dans les prochaines années, s'avérer utile. En évaluant les connaissances acquises à chaque étape de formation le participant constitue un parcours de formation professionnelle en adéquation avec le métier d'intervenant socio judiciaire et ainsi atteste, auprès d'un employeur, d'un parcours professionnel cohérent et d'un niveau de connaissances.

Utile dans le cadre d'une VAE, la nouvelle attestation de formation permet une meilleure lisibilité des acquisitions professionnelles.

L'évaluation des acquis de la formation telle que nous nous l'imposons, exige toujours plus de rigueur dans l'ingénierie pédagogique. En nous obligeant à des règles pédagogiques cohérentes, nous vérifions l'adéquation entre le programme annoncé et les objectifs atteints et ainsi renforçons la qualité de nos formations.

Pour l'employeur cette démarche n'est pas sans intérêt, assuré de bénéficier de formations de qualité, l'employeur s'entoure de personnels formés, des professionnels qualifiés, aux connaissances acquises et aux compétences renforcées.

Notre démarche garantit l'apprentissage de savoirs fondamentaux. Elle contribue à la cohérence des plans de formation. L'investissement intellectuel du salarié et l'investissement financier de l'employeur contribuent à servir quotidiennement l'intérêt et le professionnalisme de la structure associative.

1 Activités internationales

VEILLE CONCERNANT LES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL (SSIG)

De par sa participation à la Commission Europe de l'Uniojss, Citoyens et Justice reste particulièrement vigilante quant aux évolutions spécifiques pouvant concerner les SSIG. Ainsi, le suivi des échanges du Collectif SSIG nous a permis d'être informés des travaux ayant conduit à l'adoption par la Commission Européenne d'un « paquet » de textes législatifs relatifs aux services d'intérêt économique général prenant enfin en compte les spécificités des services sociaux, médico-sociaux et de santé. Ces textes s'articulent autour de trois axes :

- **En matière d'aide d'Etat**, extension de la décision de 2005 d'exemption de notification des aides d'Etat à l'ensemble des services sociaux « répondant à des besoins sociaux concernant les soins de santé et de longue durée, la garde d'enfants, l'accès et la réinsertion sur le marché du travail, le logement social et les soins et l'inclusion sociale des groupes vulnérables »;
- **En matière de marchés publics**, exemption des services sociaux des procédures d'appel d'offres par l'introduction d'un nouveau chapitre dédié se limitant à expliciter les modalités de publicité.
- **En matière de concessions de services**, exemption des services sociaux de la procédure introduite pour les concessions de services et simple explicitation des modalités de publicité.

Cette avancée majeure dans la prise en considération des spécificités des services sociaux est fondée en droit sur le caractère local de ces services sociaux et des populations bénéficiaires, sur leur faible niveau d'affectation des échanges intracommunautaires et de risque d'altération de la concurrence.

Ces nouvelles dispositions relancent l'intérêt de la campagne de mandatement des services sociaux par les collectivités territoriales conditionnant notamment l'application de la décision d'exemption de notification des aides d'Etat au 31 janvier 2012.

CLÔTURE DE L'EXPERIMENTATION MEDIATION PENALE POST SENTENTIELLE

La Direction Générale Justice Freedom and Security de la Commission Européenne formulait en 2008 un appel à projet sur la thématique de la justice restaurative.

Avec le soutien du Ministère de la Justice, la fédération Citoyens et Justice répondait à cet appel à projet en proposant une **«Action Recherche sur la mise en œuvre de la disponibilité de la médiation pénale ou l'expérimentation de la médiation pénale dans la phase post sententielle du procès.»**

En mars 2009, le projet était officiellement retenu par la Commission Européenne et une convention de subvention de l'action fut signée, assurant ainsi le financement de ce projet par la Commission Européenne et le SADJAV (coût total de l'action : 149 647 euros).

Pour être retenu, ce projet devait impérativement revêtir un caractère transnational, et plusieurs partenaires européens ont été intéressés par ce projet. Ainsi, La Communauté autonome de La Rioja en Espagne, le Ministère de la Justice Italien et l'association des Médiateurs bulgares furent intéressés par la possibilité d'instaurer une médiation pénale dans une phase post sententielle. Trois sites français furent retenus pour expérimenter les mesures de médiation pénale post sententielle qui furent confiées à l'ASMAJ pour la juridiction de Marseille, l'AAE 44 pour Nantes et l'ABCJ pour Pau.

Citoyens et Justice a souhaité favoriser une expérimentation pratique de la mesure de médiation en proposant une nouvelle mesure adaptable, selon les pays, aux besoins des juridictions et des justiciables.

Pour cela, le projet a été découpé en différentes phases opérationnelles et c'est en 2010 que le projet est entré dans la phase d'expérimentation sur site de la mesure de médiation pénale post sententielle, et que l'évaluation et la restitution de l'action furent organisées.

L'intégralité des éléments issus de l'évaluation a été présentée lors des XIIème Rencontres de Citoyens et Justice (Paris Décembre 2011) et un rapport final a été publié en février 2011. Ce rapport, édité en français et en anglais, a fait l'objet d'une large diffusion (acteurs de l'expérimentation et partenaires). Il a également été transmis à la Commission Européenne, accompagné de l'ensemble des documents produits lors de cette expérimentation (notes techniques, analyses, évaluation etc...). Le dossier a ainsi pu être clôturé par la Commission Européenne qui a validé le budget de cette expérimentation et procédé au paiement de l'intégralité des frais inhérents au projet.



www.citoyens-justice.fr : Retrouvez le rapport final du projet dans la rubrique « La fédération et ses adhérents » / « Dossiers d'actualité » / « Europe et Justice »

A l'issue de cette expérimentation, nos partenaires européens ont pu poursuivre, dans une certaine mesure, ce qui avait été initié. Ainsi, la Communauté de La Rioja a pu, pour la première fois, exercer des mesures de médiation pénale et démontrer que cet outil avait sa place dans l'arsenal des réponses pénales. Actuellement, le Professeur Pilar Lasheras, de l'Université de La Rioja, poursuit ses démarches en vue de pérenniser cette mesure. Elle a notamment organisé, au sein de l'Université, un cours d'été à destination des professionnels (avocats et psychologues) relatif à la médiation intra judiciaire. Citoyens et Justice est intervenue dans le cadre de ce cours sur la thématique « Le développement des compétences du médiateur » (voir partie formation).

Concernant la Bulgarie, et plus particulièrement la juridiction de Varna, le Président de la Cour d'Appel a adressé un courrier à Citoyens et Justice indiquant combien cette expérience avait été enrichissante et avait permis de créer une dynamique autour de cette question de médiation. Nos collègues bulgares espèrent pérenniser les activités de médiation pénale et auraient souhaité poursuivre la collaboration instaurée dans le cadre du projet européen.

Certes ce projet s'est achevé, mais les relations et les échanges de savoir-faire sont dorénavant inscrits dans des partenariats forts, fondés sur la reconnaissance réciproque des compétences et sur un objectif commun : permettre à la médiation pénale et plus largement à la justice restaurative de trouver une place dans les systèmes judiciaires européens.

VOYAGE D'ETUDE AU QUEBEC

Stéphanie Lassalle, Chargée de mission post sententiel de Citoyens et Justice, a participé au mois de mai 2011, à un voyage d'étude au Québec co-financé par l'Office franco-québécois de la jeunesse et la fédération.

L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, intéressée par le développement d'un partenariat durable sur les questions des alternatives à l'incarcération et de la réinsertion des personnes détenues, a largement contribué au côté d'Eric Pélisson, Administrateur territorial Hors Catégorie, Enseignant à l'ENA, à l'ENAP, à l'IRA de Lille et à l'IRA de Nantes, Liette Picard, Professeure aux techniques policières au Cégep de Sherbrooke et la direction des services d'aide en prévention de la criminalité de Sherbrooke, à l'organisation de cet événement axé sur le colloque international de Sherbrooke intitulé «La prévention et l'intervention en matière de criminalité - une empreinte pour la vie ».

La délégation française était volontairement composée de professionnels d'horizons différents (trois directeurs des services pénitentiaires, deux directrices d'insertion et de probation, une psychologue, un attaché d'administration pénitentiaire, deux doctorantes, la chargée de mission post sententiel de la fédération des associations socio judiciaires, deux enseignants - dont l'accompagnateur du groupe), de sorte que le groupe français puise également en lui-même une inspiration susceptible de générer, de retour en France, des dynamiques interprofessionnelles.

Ce déplacement international a permis à l'ensemble des participants de rencontrer un grand nombre de professionnels des secteurs associatifs, psychiatriques, policiers, pénitentiaires... sur des thématiques comme la justice réparatrice, la prévention en matière d'appartenance à un gang, les impacts du casier judiciaire, l'information et le soutien dispensés aux proches de personnes placées sous main de justice, le programme de suivi intensif de Montréal à destination des jeunes à haut risque de récidive, les défis de l'intervention en milieu carcéral multiethnique ou la zoothérapie en détention.

Ce séjour s'est conclu, pour la Chargée de mission de Citoyens et Justice, par la visite de l'établissement pénitentiaire de Cowansville, établissement fédéral de sécurité médium d'une capacité de 500 places.

Au retour de ce voyage d'étude, un rapport a été rédigé par l'ensemble des participants.



www.citoyens-justice.fr : Retrouvez le rapport dans la rubrique « La fédération et ses adhérents » / « Dossiers d'actualité » / « Publication »

J Les interventions et représentations extérieures

Manifestations où les représentants de Citoyens et Justice sont intervenus en 2011 :

- **La présentation relative à la découverte des champs de l'action sociale à l'IRTS d'Aquitaine : le secteur socio-judiciaire,** le 14 mars à Talence (33)
- **La présentation durant l'Assemblée Générale de l'association Emergence,** concernant l'exécution par le privé d'une mission de service public - notion d'appel d'offres, le 12 mai à Brest
- **Les 18èmes journées nationales prisons du Groupe Local de Concertation prisons,** le 24 novembre à Lyon
- **Le colloque des Avocats du Val d'Oise « Justice : Penser autrement, Prison et récidive »,** le 8 décembre à Cergy Pontoise

Manifestations auxquelles Citoyens et Justice a assisté et/ou a été représentée en 2011 :

- **La cérémonie des Vœux du Garde des Sceaux,** le 19 janvier à Paris
- **La journée sur l'accompagnement financier des associations de la CPCA,** le 25 janvier à Paris
- **L'Assemblée Générale de la FONDA,** le 16 mars à Paris
- **L'Assemblée Générale d'Humanitaire et Citoyen,** le 7 avril à Paris
- **La cérémonie de départ du Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,** le 28 juin à Paris
- **Le colloque « Sortir de prison, entrer dans l'emploi » de l'association ILOT,** les 3 et 5 mai à Paris
- **Les 6èmes Rencontres Parlementaires sur les prisons,** le 6 mai à Paris

- **Les Assises Nationales du Mécénat d'Entreprise,** les 9 et 10 mai à Marseille
- **Le colloque des 200 ans du Conseil de l'Insertion par l'Activité Economique,** le 26 mai à Paris
- **L'Assemblée Générale du SYNEAS,** le 8 juin à Paris
- **La cérémonie de départ du Directeur de l'Administration Pénitentiaire,** le 8 juin à Paris
- **Le colloque de la PJJ « le statut du mineur, plus de droits, plus de protections »,** le 10 juin à Paris
- **Les Rencontres Territoriales de la Protection de l'Enfance,** le 17 juin à Avignon
- **L'Assemblée Générale de l'UNIOPSS,** le 21 juin à Paris
- **Les Assises de l'INAVEM,** les 23 et 24 juin à Agen,
- **Le colloque national sur la relance de la politique de prévention de la délinquance,** le 28 juin à Paris
- **L'Assemblée Générale de la CPCA,** le 1er juillet à Paris,
- **Le 10ème carrefour de l'addictologie de la Fédération Addiction,** les 28 et 29 septembre à Nîmes
- **Les Rencontres nationales DLA 2011 de l'AVISE,** le 12 octobre à Paris
- **Le 6ème Forum national des associations,** le 27 octobre à Paris
- **Les journées d'études internationales consacrées à l'aménagement des peines privatives de liberté de l'Administration Pénitentiaire,** les 4 et 5 novembre à Paris
- **L'Université d'Automne de la FONDA,** le 22 novembre à Paris
- **Les 7èmes Rencontres «Femmes du monde en Seine-Saint-Denis»,** le 23 novembre à Bobigny
- **Le Colloque de l'ENAP sur les 100 ans de rattachement de l'Administration Pénitentiaire au Ministère de la Justice,** les 7, 8 et 9 décembre à Agen

K. La fédération répond aux associations

Une des activités principales de la fédération consiste à assurer auprès de ses adhérents un soutien technique dans différents domaines. Ainsi, elle répond quotidiennement aux demandes des associations relatives aux nombreuses thématiques évoquées dans ce rapport au travers des commissions, des groupes de travail, des partenariats, des lettres aux adhérents, etc...

Au delà des questions déjà citées, la fédération est également intervenue en 2011 sur des sujets spécifiques dont nous donnons ici une liste non exhaustive :

- Information concernant le partage d'information et le respect des règles déontologiques opposables aux intervenants sociaux.

- L'intervention d'un tiers (administrateur de l'association) dans une médiation pénale

- Majoration d'une enquête de personnalité de 10% dans le cas où elle se déroule sur le ressort d'unTGI dont la population est inférieure ou égale à 170000 habitants.

- Participation à des échanges régionaux sur la question de l'intervention des tiers payeurs dans les mesures alternatives aux poursuites.

- Transmissions d'éléments et analyses en vue de formaliser l'intervention de bénévoles au sein des associations (convention de bénévolat)

- Informations relatives au paiement des frais de justice dans le cadre du dispositif Chorus

- Information sur la mise en œuvre des stages de citoyenneté et leur coût moyen

- Questions relatives au paiement des indemnités kilométriques dues par l'administration

- Information sur les différentes formes de coopération entre associations envisageant une mutualisation voire une fusion (création ou absorption)
- Etc.

Dans de nombreux cas, la réponse apportée par la fédération est faite par téléphone ou par écrit. Dans ce dernier cas cela est effectué sous forme de note, permettant d'apporter des éléments adaptés à la situation rencontrée par l'association à l'origine de la demande.



Les RELATIONS
institutionnelles

Les RELATIONS
partenariales



Sommaire

Perspectives

- A. Ministère de la Justice p. 2
- B. Partenaires nationaux et internationaux p. 5
- C. Institutions parlementaires p. 15



A Ministère de la Justice

Thierry Lebéhot et Denis L'Hour, respectivement Président et Directeur Général de Citoyens et Justice, ont rencontré Monsieur le Garde des Sceaux le 8 février 2011. Dans la poursuite des réunions qui ont eu lieu en 2010 avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, les représentants de Citoyens et Justice ont évoqué avec Monsieur le Garde des Sceaux et ses conseillers techniques la nécessité de travailler la question de la complémentarité entre le service public et le secteur associatif habilité, les missions et processus d'évaluation à mettre en œuvre dans ce cadre, la sécurisation des financements à destination des associations.

SERVICE DE L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE ET DE L'AIDE AUX VICTIMES (SADJAV)

La fédération Citoyens et Justice travaille de manière importante sur des axes définis dans le cadre d'une convention ministérielle, regroupant les programmes de l'Administration Pénitentiaire, la PJJ et le SADJAV. Ce service, en lien avec le Secrétariat Général, coordonne les travaux d'élaboration de la convention ministérielle et donc par conséquent revêt pour le fonctionnement de la fédération une importance toute particulière pour tout ce qui concerne les problématiques du secteur pré sententiel majeur.

La fédération informe, sollicite, interpelle ce service. Ainsi le SADJAV est intervenu auprès des autres directions du ministère ou du cabinet du ministre sur les difficultés rencontrées par les associations, telles les problèmes de retard de paiement, la question des collaborateurs occasionnels non déclarés au régime général de la sécurité sociale...

En raison de sa fonction de coordination, le SADJAV est un partenaire essentiel de Citoyens et Justice permettant de contribuer à la résolution des problèmes rencontrés. De par son positionnement interne dans l'organigramme de la Chancellerie, ce service est à même de travailler transversalement avec l'ensemble des directions. Ses missions, en matière de politique associative, devraient, en outre, permettre de faciliter l'harmonisation de la politique du ministère pour tout ce qui concerne le recours au secteur associatif.

La fédération, de par ses activités communes à un ensemble de direction de la Chancellerie, peut apporter un éclairage particulier par rapport aux différentes pratiques abondant ainsi de fait une réflexion de plus en plus nécessaire quant à la place des associations dans la mise en œuvre des politiques judiciaires. Ainsi, suite à une réunion de travail avec le Secrétaire Général de la Chancellerie et le directeur du SADJAV, a été créée auprès du

Secrétaire Général et animée par le SADJAV, une cellule réunissant l'ensemble des directions concernées par la politique associative et les représentants fédéraux. Cette cellule aurait pour objectif de travailler aux relations partenariales entre le Secteur Associatif Habilité et le Service Public.

LES GROUPES DE TRAVAIL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Conseil National de l'Aide aux Victimes (CNAV)

La fédération a pris part aux quatre réunions du CNAV et a comme prévu en 2011 engagé dans le cadre de sa commission nationale Justice des mineurs, une réflexion sur les violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Elle a notamment, dans le cadre de cette participation, produit une note intitulée «Améliorer la coordination des interventions relatives aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants».

Des personnalités du monde judiciaire ont été auditionnées par les membres du CNAV, telles que Madame Jacqueline LESBROS, Vice-présidente, Coordinatrice de la chambre de la famille au Tribunal de Grande Instance de Créteil et Monsieur Frédéric MAUCHE, Vice-président, Coordinateur de la chambre de la famille au Tribunal de Grande Instance de Metz, Madame Ernestine RONAI, Présidente de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis et Monsieur Jérôme JANNIC, directeur de l'association SOS VICTIMES 93.

Le groupe a également travaillé dans le cadre de cette problématique à l'étude d'un questionnaire portant sur l'ordonnance de protection et les modalités de remise de l'enfant à l'autre parent, qui a été renseigné par des juges aux affaires familiales des tribunaux de grande instance.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE (DAP)

Cette année encore, la fédération, forte de l'appui de sa commission nationale post sententielle (cf. Chapitre I - Point E), s'est efforcée de :

- développer, évaluer et valoriser la prise en charge assurée par les associations de notre réseau dans le cadre de la mesure de placement à l'extérieur,
- poursuivre le travail de réflexion entrepris sur les nouvelles mesures ou nouveaux dispositifs (placement à l'extérieur probatoire à la libération conditionnelle, sursis avec mise à l'épreuve associatif),
- poursuivre le travail de réflexion entrepris sur la libération conditionnelle.

La poursuite de ces objectifs s'est soldée par :

- l'actualisation du guide déontologique et méthodologique relatif au placement à l'extérieur,
- la finalisation du rapport d'activité modélisé et du protocole d'évaluation relatif aux mesures de placement à l'extérieur prises en charge par les associations,
- l'actualisation du répertoire des associations adhérentes de la fédération gestionnaires d'une activité de placement à l'extérieur
- l'élaboration de fiches signalétiques et référentiels sur le placement à l'extérieur et la libération conditionnelle.

Sur l'année 2011, les représentants de Citoyens et Justice ont été reçus à quatre reprises à la Direction de l'Administration Pénitentiaire en vue de :

- tenter de mettre en œuvre un groupe de travail commun axé sur la question de la complémentarité à définir entre le secteur public pénitentiaire et le secteur associatif habilité et les processus d'évaluation à mettre en œuvre dans ce cadre,
- présenter aux représentants de l'administration pénitentiaire de nouvelles opportunités de prise en charge et de nouveaux projets à construire en commun grâce aux partenariats récemment instaurés entre Citoyens et Justice / Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice et CHANTIER école,
- travailler ensemble sur la reconnaissance de la priorisation des personnes placées sous mains de justice sur les problématiques d'hébergement/logement,
- rediscuter du recours à la procédure d'appel d'offres.

Ce dernier point particulier a aussi fait l'objet d'un échange avec Monsieur Benoît Grandel, Adjoint au Sous-Directeur des personnes placées sous mains de Justice (PMJ) à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, interpellé à ce sujet lors de sa participation aux journées de la commission nationale post sententielle des 30 et 31 mai à Agen, avant qu'il en soit à nouveau question face aux représentants de la sous-direction de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, lors de la réunion organisée par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère des Finances. A la suite de cette rencontre, un courrier a été adressé par le groupe inter-fédéral constitué pour l'occasion (UNIOPSS, FNARS, CHANTIER école, Citoyens et Justice) à Monsieur le Préfet Henri Masse, Directeur de l'Administration Pénitentiaire depuis juin 2011.

Suite à l'interruption soudaine de financement en direction de l'accueil de personnes en placement à l'extérieur sur les départements de l'Eure et de la Seine-maritime, Citoyens et Justice s'est mobilisée au travers d'un courrier adressé à Monsieur Jean-Amédée Lathoud, précédemment Directeur de l'Administration Pénitentiaire et de l'organisation de deux rencontres avec Monsieur Alain Jego,

Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires (DISP) de Lille à laquelle participait la majorité des associations gestionnaires d'activité de placement à l'extérieur sur cette DISP ainsi que le président de la commission nationale post sententielle. Citoyens et Justice a aussi profité de la réunion des associations organisée par la Direction de l'Administration Pénitentiaire le 24 mai pour rappeler son extrême vigilance quant à l'évolution de ce dossier.

Par ailleurs, les représentants de Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice ont été reçus à deux reprises à la Direction de l'Administration Pénitentiaire en vue de :

- présenter le projet Inserxo dont fait partie le programme Exponis, objet de la convention de partenariat entre Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice,
- construire un groupe de travail technique chargé de réfléchir à l'élaboration d'une présentation détaillée du programme Exponis explicitant le rôle de chacun des partenaires (SPIP, Sodexo Justice Services, Citoyens et Justice, associations),
- définir une stratégie de communication en direction des territoires où sont implantés les établissements concernés.

Une première réunion a eu lieu le 4 octobre 2011 en présence des représentants du bureau des études de la prospective et des méthodes (PMJ1) et du bureau du travail, de la formation et de l'emploi (PMJ3).

Participation de Citoyens et Justice aux réunions organisées par la Direction de l'Administration Pénitentiaire à destination des associations nationales

En qualité d'association nationale partenaire de l'Administration Pénitentiaire, Citoyens et Justice a participé aux trois réunions organisées par la Direction de l'Administration Pénitentiaire à destination des associations nationales conventionnées les 12 janvier, 24 mai et 16 novembre 2011.

Le partenariat au sein des Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires

En 2010, Monsieur Jean-Amédée Lathoud, Directeur de l'Administration Pénitentiaire (2010-2011), avait exprimé le souhait que des correspondants locaux post sententiels Citoyens et Justice lui soient désignés en région, en vue d'instaurer une relation directe entre les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires et les représentants du secteur associatif.

La fédération est à ce jour représentée dans chacune des neuf Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires par une association adhérente mettant en œuvre des mesures post sententielles, et veille à ce que ces relations se mettent progressivement en place.

Ces relations sont déjà établies dans les DISP de Lille et Paris.

A titre d'illustration, Monsieur Saint Jean, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris, était l'invité de la délégation régionale Ile de France à l'occasion de sa dernière réunion régionale.

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La prévention de la délinquance juvénile représente pour Citoyens et Justice un axe central de ses réflexions et de son action. L'engagement de notre fédération en faveur de la justice des mineurs se fonde à la fois sur les valeurs qu'elle porte et sur l'expertise de son réseau associatif.

Citoyens et Justice attache donc une importance fondamentale à l'accompagnement des mineurs délinquants afin de prévenir la récidive et de favoriser l'insertion de ces jeunes. Notre fédération s'est toujours impliquée dans l'élaboration des réponses à apporter aux mineurs délinquants notamment parce que notre réseau associatif mesure quotidiennement, en intervenant auprès des délinquants majeurs, les conséquences des ruptures de l'enfance ou de l'adolescence sur le parcours de l'adulte.

Les réflexions et les positionnements portés par notre fédération sont élaborés au sein de la commission nationale justice des mineurs⁶ et validés par nos instances. Nos actions se réfèrent aux orientations politiques de Citoyens et Justice sur ce sujet, publiées dans le rapport d'activités 2010, intitulées « Accompagner, responsabiliser, insérer ».

Nos relations avec la PJJ se développent à la fois sur un plan bilatéral et dans le cadre de la représentation dite « interfédérale » qui réunit Citoyens et Justice, l'UNIOPSS, la CNAPE et la FN3S.

Dans un contexte où la délinquance des mineurs est particulièrement stigmatisée, Citoyens et Justice aspire à maintenir et à développer un partenariat constructif avec la PJJ.

De ce point de vue, l'année 2011 a été particulièrement déterminante sur le plan des relations de la PJJ avec notre fédération et plus largement avec le secteur associatif. Cette année a, d'une certaine façon, formalisé les modifications relationnelles entre l'État et le secteur associatif. Nous indiquons ici que Citoyens et Justice alertait régulièrement ses interlocuteurs sur les profonds changements intervenus dans le partenariat et sur la remise en cause du concept de complémentarité.

Effectivement, nous estimons que, durant les décennies précédentes, le secteur associatif a largement contribué à l'élaboration des politiques pénales en direction des mineurs, au travers notamment de l'expérimentation de nouveaux dispositifs. Au niveau local, la complémentarité entre la PJJ et les associa-

tions se structurait sur un mode proche du gré à gré. C'est alors que nous avons constaté un changement radical dans le positionnement de l'État, concrétisé par l'adoption de la loi Hôpital Patient Santé Territoire. Parallèlement, conséquence ou déclinaison de la Révision Générale des Politiques Publiques, le recentrage de la PJJ sur les missions pénales a contribué à augmenter les effets de cette rupture.

Malgré nos interventions sur ce sujet, ces changements politiques n'ont pas engendré une élaboration conjointe de nouvelles modalités partenariales.

De plus, les arbitrages faits depuis 2009 par la PJJ concernant les activités et les financements du secteur associatif ont favorisé une incompréhension entre cette administration et les représentants des fédérations et unions nationales. A titre d'exemple, nous pouvons citer l'application de la revalorisation de la réparation pénale des mineurs. Alors même que la négociation avec nos collègues de la PJJ s'était déroulée de manière exemplaire, en 2007 et 2008, les décisions de la DPJJ ou de certaines DIR furent peu conformes et parfois contraires aux engagements pris à la fin de l'année 2008 par le Directeur de la PJJ. Effectivement, il avait été convenu avec la DPJJ que la revalorisation devait entraîner une augmentation budgétaire avec un nombre de mesures constant. Or, nous avons observé une diminution du nombre de mesures autorisées avec un financement constant voire en baisse. Ainsi, nous constatons que la capacité autorisée du secteur associatif n'a pas cessé de baisser depuis 2008 et ce malgré nos interventions réitérées⁷.

En 2011, au cours du premier trimestre, nous avons enregistré avec regret la dégradation du partenariat, notamment illustrée par les orientations prises sur la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE). La décision du Garde des Sceaux de reporter au 1er janvier 2012 la mise en œuvre de la MJIE fut alors reçue comme un signe d'apaisement vis-à-vis des associations. Puis, nous avons constaté que la Direction de la PJJ a tenu à renouer le dialogue avec les représentants du secteur associatif.

Lors de la première rencontre avec la nouvelle Direction de la PJJ, au mois de mai 2011, un large échange a permis d'aborder les principaux dossiers litigieux. Un calendrier de travail a été arrêté et respecté jusqu'à la fin de l'année. Une deuxième réunion a eu lieu à la fin du mois de septembre, centrée sur le projet de loi de finances 2012. Une troisième rencontre, avec le Conseil de direction national, au mois de décembre, a permis un échange franc et approfondi ainsi que l'adoption des orientations suivantes :

- La nécessité d'engager rapidement une réflexion conjointe sur la nature et les modalités du partenariat entre la PJJ et le secteur associatif, compte tenu des changements évoqués

⁶ cf livret 1 «Les activités internes à la Fédération ». Point E Commissions nationales permanentes

⁷ le nombre de mesures terminées est passé de 10338 à 9251 entre 2008 et 2010, soit une baisse de près de 11% en 2 ans

B Partenaires nationaux et B internationaux

- La volonté partagée de mieux faire fonctionner les instances de concertation au sein des Directions Interrégionales et la diffusion mensuelle des mesures confiées respectivement au secteur public et au Secteur Associatif Habilité
- La décision de procéder dès le début de l'année 2012 à un échange approfondi sur le budget de la PJJ dont l'analyse fait l'objet de certains désaccords entre la Direction de la PJJ et les représentants des fédérations et unions nationales.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du projet stratégique national 2012-2014, Citoyens et Justice a répondu au questionnaire adressé par la Direction de la PJJ à ses partenaires. Notre fédération a ainsi formulé ses propositions tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel pour améliorer les relations entre les services de l'Etat et le secteur associatif habilité.

Parallèlement à notre partenariat national avec la DPJJ, nous tenons à développer les relations avec la PJJ au niveau des territoires. Ainsi, les correspondants régionaux de Citoyens et Justice participent activement aux instances de concertation lorsqu'elles sont réunies. Conformément aux orientations prises en décembre dans le cadre du Comité de direction national, ces correspondants régionaux sont disponibles pour que ces instances soient réunies régulièrement et favorisent le travail partenarial dans les territoires, sur la base d'une parfaite transparence.

Enfin, Citoyens et Justice a continué à participer en 2011 au comité de rédaction de la revue « Les cahiers dynamiques » publiée par les Editions Eres et élaborée par l'Ecole nationale de PJJ. La participation de notre fédération à cette revue illustre, s'il en était besoin, notre souhait d'entretenir avec la PJJ des relations fructueuses.

DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (DICOM)

Dans le cadre de la poursuite de notre partenariat avec le DICOM qui avait en 2010 surtout porté sur la réalisation de la maquette du programme de nos XIIèmes Rencontres Nationales ainsi que sur la couverture de cette manifestation (photographies, interviews), en 2011 la fédération a pu avec le concours du DICOM diffuser l'article et les interviews relatifs à ce colloque international qui s'était tenu les 2 et 3 décembre 2010 à Paris, par lettre d'information et sur le site internet de Citoyens et Justice et du Ministère de la Justice.



www.citoyens-justice.fr : Retrouvez le reportage complet dans la rubrique « La fédération et ses adhérents » / « Dossiers d'actualité » / Actualité Citoyens et Justice »

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE (CNVA)

Fin juin 2011, au terme des travaux menés sur la réforme du Conseil National de la Vie Associative, auxquels Citoyens et Justice, en tant que membre, avait participé activement, la création du Haut Conseil de la Vie Associative (HCVA) a été actée par décret du 28 juin 2011.

Au cours du premier semestre 2011, Thierry LEBÉHOT avait continué à exercer la présidence de la Commission Juridique et Fiscale du CNVA et pris part aux débats relatifs :

- Aux dons aux associations
- Au bilan de la Vie Associative pour la période 2008-2010
- A la reconnaissance de la réalité du secteur associatif

CONFÉRENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES (CPCA)

En tant que Présidente de la Coordination Justice Droits de l'Homme (CJDH), Citoyens et Justice participe aux travaux de la CPCA. La coordination est représentée conjointement au Conseil d'Administration par La Ligue des Droits de L'Homme et notre fédération.

L'année 2011 fut une année riche en changements puisqu'elle a vu la désignation du nouveau Président de la CPCA, André Leclercq qui a succédé à Jacques Henrard.

Elle a aussi, dans la poursuite de ses travaux portant sur le processus de refondation, confié à deux cabinets de consulting le soin de l'accompagner dans ce processus.

Dans le cadre des élections présidentielles nationales de 2012, au cours du second semestre 2011, une grande partie des travaux de la CPCA a porté sur la préparation de la campagne CPCA.

En outre, indépendamment de la problématique citée ci-dessus, en 2011, la fédération a pris part aux travaux de la CPCA sur les thèmes suivants :

- l'audition de la CPCA par le MEDEF
- la proposition de positionnement dans le cadre des élections cantonales
- Les travaux du Conseil de l'Economie Sociale et Solidaire
- Le comité de suivi de la Conférence de la Vie Associative
- Le point d'information sur la trésorerie et les comptes 2010, perspectives 2011

- MUT'ASSO (présentation de la note « mode d'emploi de la CPO et discussion de son plan de diffusion, point d'étape sur l'enquête gouvernance),
- L'engagement (collectif européen Alliance EYV 2011, étude VAEB, CDVA),
- l'étude sur le financement des SIEG et l'acte de mandatement
- La représentation de la CPCA au CEGES (Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale)
- L'étude sur la Valorisation des Acquis de l'Expérience Bénévole
- La note de saisine « Prospective et démocratie du Conseil Economique Social et Environnemental »
- Le projet de texte de loi sur la fusion des associations
- La contribution de la CPCA au livre vert sur la TVA
- La Conférence de la Vie Associative et la formation des bénévoles
- La conférence de consensus et l'actualité sur l'année européenne du bénévolat et du volontariat
- Le Projet de comité du service civique associatif
- La question de prémajorité associative
- La réflexion avec Mut'asso sur l'accompagnement des mutations associatives pour l'emploi et l'innovation
- La mise en place du Haut Conseil de la Vie Associative
- La préparation de la campagne présidentielle 2012
- la contribution de la CPCA à la mission d'évaluation du dispositif Dispositif Local d'Accompagnement

D'autres thèmes furent travaillés par les instances régionales de la CPCA :

- Quelle animation/mobilisation/évolution interrégionale au sein de la CPCA ?
- Le positionnement de la CPCA sur la question de l'accompagnement (référentiel PMA, agences régionales, dispositif DLA...)
- Le retour sur les élections cantonales et les perspectives d'interlocution politique dans le cadre de la réforme des collectivités
- Les échéances électorales de 2012
- Le tour des démarches et perspectives régionales, quelle mise en mouvement collective

« INTER ASSOCIATIF » (CNAPE, CITOYENS ET JUSTICE, FN3S, UNIOPSS)

Comme par le passé, l'UNIOPSS, la CNAPE, la FN3S et Citoyens et Justice ont collaboré ensemble sur des points spécifiques concernant la Justice des mineurs.

L'UNIOPSS a coordonné les divers travaux qui ont porté notamment sur :

- la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative,
- l'Elaboration de la note interfédérale relative aux observations sur le programme 182 du Projet de Loi des Finances 2012,

- la structuration de la représentation associative auprès des Directions Interrégionales.

En outre, une réflexion importante a été menée au sujet des relations avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et s'est concrétisée par des courriers destinés au Directeur de la PJJ et par des réunions avec cette Direction et au niveau interrégional par des rencontres entre les représentants inter régionaux et les Directions Interrégionales.

L'enjeu de ce regroupement est, en unissant les forces et les compétences de chaque organisation de mieux représenter l'ensemble des associations intervenant dans le secteur de la justice des mineurs.

UNION NATIONALE INTERFÉDÉRALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVÉS SANITAIRES ET SOCIAUX (UNIOPSS)

Citoyens et Justice, adhérente nationale de l'UNIOPSS, collabore à plusieurs instances de cette Union Nationale. Il est à souligner l'importance du partenariat que nous avons développé avec l'UNIOPSS, partenariat ancré sur des domaines techniques et principalement des valeurs communes et des visions stratégiques que nous partageons pour les associations. Ce partenariat est essentiel pour mieux faire vivre collectivement nos actions, les rendre plus lisibles et également renforcer l'identité du secteur socio-judiciaire. De plus Citoyens et Justice considère que l'UNIOPSS, compte tenu des différents champs dans lesquels elle s'inscrit, a légitimité à coordonner le/les collectifs inter-associatifs ayant trait aux problématiques de la Justice. Ainsi, en matière de Justice des Mineurs, c'est dans cet esprit que la fédération participe activement à la représentation associative constituée de la FN3S, de la CNAPE et de nous-mêmes et partenaire de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. De même, la fédération avec la FNARS, CHANTIER école et l'UNIOPSS mènent une réflexion concernant le recours à la commande publique et aux appels d'offres lancé par l'Administration Pénitentiaire pour la mesure de placement extérieur.

La conférence des adhérents nationaux

Dans le cadre du travail mené par le **conseil d'administration**, et au travers de la **conférence des adhérents nationaux**, la fédération a pris part à divers travaux et notamment à l'élaboration de la Plateforme créée en vue des élections présidentielles 2012. L'objectif est de lancer un appel aux candidats pour redonner du sens aux politiques sociales et faire de la cohésion sociale un enjeu majeur de la campagne et une priorité pour les 5 ans à venir.

Les grands axes de cette plateforme sont de :

- Faire de la justice sociale et de l'égalité des chan-

ces, garantes de la cohésion sociale, des enjeux majeurs des politiques publiques

- Conforter le socle solidaire de la protection sociale, composante indispensable de la cohésion sociale
- Changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales.
- Miser sur la société civile et soutenir la vie associative

D'autres sujets d'importance pour l'union furent également traités :

- La mise en œuvre opérationnelle du Plan d'Actions Prioritaires adopté en 2010 : les éléments de gouvernance (comité de suivi et d'évaluation, comité stratégique du PAP, comité des pairs et comité de pilotage) et les chantiers prioritaires.
- Texte de positionnement sur le plaidoyer pour la reconnaissance d'un nouveau risque de protection sociale relatif à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie.
- Le rapport sur la gouvernance de l'UNIOPSS.

En 2011, Citoyens et Justice a également participé activement aux travaux des instances suivantes :

La commission « Protection Enfance Jeunesse » :

La commission PEJ s'est réunie à trois reprises durant l'année 2011 et les échanges ont porté sur les points suivants :

- Travaux concernant la Justice des Mineurs, les textes en discussion au parlement et les relations avec la PJJ
- Enjeux et conséquences concrètes de la mise en œuvre de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (au niveau régional).
- Echanges sur les jeunes dépendants de champs multiples (Pédopsychiatrie, Médico-social, Protection de l'Enfance, Justice), à partir de témoignages locaux.
- Questionnaire Protection de l'Enfance CNAPE – UNIOPSS.
- Note de l'Assemblée des Départements de France « Protection de l'enfance, les départements s'engagent ».

La commission « Justice des Mineurs »

Parallèlement à la Commission PEJ, fonctionne un groupe de travail spécifique sur la justice des mineurs. Celui-ci s'est réuni à deux reprises en 2011. La première journée a été principalement consacrée à l'audition de Mme Joëlle BORDET, chercheur et psychosociologue.

La deuxième rencontre a permis d'approfondir les thématiques de la commission relatives aux politiques pénales en direction des mineurs.

Les plateformes politiques pour 2012

En lien avec la commission, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer une Plateforme Politique sur la Jeunesse. Au terme de ce travail, il a été décidé de produire deux textes distincts, à savoir :

- Une plateforme concernant la jeunesse jusqu'à la majorité dont le titre provisoire, en fin d'année 2011 « Enfants aujourd'hui, adultes demain, citoyens dès maintenant » ne devrait être finalisé et validé qu'au début de l'année 2012. Citoyens et Justice fait partie des initiateurs de cette plateforme.
- Une plateforme relative aux jeunes adultes (18-25 ans) finalisée en fin d'année 2011 intitulée « Pour un big bang des politiques jeunesse ».

Comité de pilotage mandatement (en collaboration avec la CPCA)

Citoyens et Justice a participé aux travaux portant sur la création d'un acte de mandatement des acteurs associatifs français chargés d'un Service d'Intérêt Economique Général (SSIG). Cette étude, initiée et financée par l'eurodéputé Pascal Canfin a été coordonnée par l'Uniopss et la CPCA avec le soutien technique de Francesco Martucci, Professeur des universités de droit public (Strasbourg).

Face, notamment, aux difficultés d'application et d'appropriation de la réglementation européenne sur les SIEG et aux nouveaux modèles de CPO initiés par la circulaire du 18/01/2010, il semblait fondamental pour l'eurodéputé de mener une étude visant à :

« 1 - Faire un court **état des lieux sur la question du mandatement en France** au regard des obligations imposées par la réglementation européenne sur les financements publics des associations chargées d'un SIEG et du droit administratif français relatif à la commande publique (commande publique versus subvention ; risques de requalification de la subvention en commande publique si initiative publique sous-jacente)

2 - **Proposer un acte de mandatement** conciliant le respect des obligations européennes et garantissant les spécificités associatives et le droit d'initiative des associations

NB : La proposition doit s'articuler en particulier autour du travail effectué sur le nouveau modèle de CPO

3 - **Etablir une comparaison avec deux / trois pays de l'UE** pour voir comment les associations chargées d'un SIEG sont financées par les pouvoirs publics : Allemagne (BAGFW), Suède (Famna), Finlande par exemple⁸.

L'objectif final de l'étude est de parvenir à la rédaction d'un projet d'« acte de mandatement » type, permettant de garantir la compatibilité, avec le droit de la concurrence et le droit de la commande

⁸ Extrait de la présentation du projet d'étude communiqué par l'Uniopss et la CPCA

publique, des subventions versées aux associations menant des actions relevant d'une activité d'intérêt général. Un projet d'acte de mandatement a été rédigé par le comité de pilotage fin 2011 et devrait être validé et diffusé par la CPCA et l'UNIOPSS en 2012.

Commission Vie associative

Citoyens et Justice participe à cette commission qui s'est réunie au cours de trois journées de travail en 2011 et a principalement traité des thèmes suivants :

- Les enjeux de labellisation du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Les réflexions à partir d'un texte de Michel Jezequel, Directeur général de l'association Don Bosco, intitulé «Entreprendre en action sociale par la forme associative »
- Les enjeux associatifs dans la perspective des élections présidentielles
- La contribution de l'UNIOPSS aux États généraux de l'Économie Sociale et Solidaire
- L'intervention d'Arnaud Vinssonneau « Recomposition des lieux de concertation du secteur social et médico-social suite à l'adoption de la réforme des collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'appel à projets pour le secteur des ESMS (Etablissement Social et Médico Social) et impact sur le secteur associatif de solidarité »
- Les travaux conduits par l'UNIOPSS sur la fiscalité des associations de solidarité
- Le devenir du Conseil Nationale de la Vie Associative et du Conseil de Développement de la Vie Associative.
- Les échanges à partir du mémoire de recherche de Christelle Lafaye : « Les fondements de la légitimité des actions de plaidoyer »
- Les Echanges autour du texte de Jean-Michel Bloch-Lainé sur le rôle des associations de solidarité dans la construction des politiques sociales

Commission Europe de l'UNIOPSS

Cette commission a vocation à apporter des informations et des éléments de réflexion aux adhérents de l'Uniopss sur les différents travaux en cours au sein de l'Europe. La participation de Citoyens et Justice a permis de mettre en avant la complexité de la situation des mesures socio judiciaires (et plus particulièrement de la mesure de placement à l'extérieur), notamment, au regard de leur acte de mandatement. La question des règles applicables aux SSIG et du recours aux marchés publics par les pouvoirs publics en vue de sécuriser l'octroi de financement a largement été abordée. L'ensemble de ces réflexions a également participé à la démarche commune d'interpellation du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, concernant la problématique de la

mesure de placement à l'extérieur et de la volonté de systématiser le recours aux marchés publics (voir Interpellation interfédérale).

En 2011, 3 réunions se sont tenues à Paris autour des thématiques suivantes :

- Actualité des SSIG : manifeste porté par l'Uniopss et le Labo de l'ESS, Single Market Act, livre vert sur les marchés publics, évaluation européenne de la directive « services ».
- Présentation de la plate-forme « pauvreté » et des initiatives dans le cadre de l'Agenda UE 2020.
- Déclaration écrite des eurodéputés sur les statuts européens des mutuelles, associations et fondations.
- Santé et soins transfrontaliers.
- Intervention du Conseil Français des personnes handicapées pour les questions européennes.
- Réflexion sur la problématique de la jeunesse en France (présentation d'une synthèse réalisée par l'Uniopss).

Lors de la Commission du 9 mai 2011, Citoyens et Justice a été invitée à présenter les résultats du projet européen sur la médiation pénale post sententielle qui a été mené jusqu'en décembre 2010 et qui consistait à expérimenter un nouvel outil judiciaire en France, Italie, Espagne et Bulgarie.

Commande publique et marchés publics

Dans la continuité des travaux interfédéraux initiés en 2009 par l'Uniopss visant à travailler sur les évolutions contractuelles entre les associations et les collectivités publiques, une mobilisation interfédérale a vu le jour en 2011 concernant la mesure de placement à l'extérieur. En effet, au-delà du contenu même de cette mesure socio judiciaire, il s'agissait pour l'ensemble des acteurs associatifs de questionner le partenariat avec l'administration et le sens qu'elle souhaitait lui donner.

Ainsi, les fédérations CHANTIER école, FNARS, Citoyens et Justice coordonnées par l'Uniopss se sont mobilisées pour solliciter un rendez-vous auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, en vue d'échanger sur les modalités de contractualisation (voire partie Interpellation interfédérale).

Interpellation interfédérale Placement à l'Extérieur et commande publique

Depuis de nombreuses années, la fédération est particulièrement impliquée dans le développement des différents travaux concernant la mesure de placement à l'extérieur (PE), tant du point de vue du contenu de la mesure que des règles de contractualisation qui lui sont appliquées. L'année 2011 aura été marquée par des initiatives visant à remettre en question le mode historique de contractualisation (la subvention), et une volonté de mettre en place des marchés publics pour recourir à cette mesure.

Pour rappel, voici un historique succinct des démarches effectuées par Citoyens et Justice et des étapes importantes de la construction de la mesure de PE, en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire (AP) :

- Entre 2005 et 2006, collaboration entre le secteur associatif et l'Administration Pénitentiaire sur un référentiel commun visant au développement de la mesure de placement à l'extérieur.
- Au cours de l'année 2006, large diffusion par l'Administration Pénitentiaire du référentiel élaboré en commun auprès des directeurs régionaux des services pénitentiaires. Le directeur de l'Administration Pénitentiaire indiquait que la prestation relevait du secteur concurrentiel et proposait de passer par la procédure d'appel d'offre.
- Le 14 juin 2007 un courrier officiel de Citoyens et Justice est adressé au Directeur de l'Administration Pénitentiaire demandant à ce que la décision de recourir aux appels d'offres soit réétudiée. Citoyens et Justice s'est appuyée sur une analyse du cabinet ALCYACONSEIL, spécialiste de ces questions.
- Le 18 juillet 2007, l'Administration Pénitentiaire informait Citoyens et Justice de sa saisine de la direction des affaires juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.
- Le 8 août 2008, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire informait Citoyens et Justice des conclusions de la direction des affaires juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi qui indiquait que les éléments constitutifs du marché public semblaient réunis.
- Le 27 août 2008, au regard de ces conclusions, Citoyens et Justice adressait un courrier à l'Administration Pénitentiaire dans lequel était demandé de surseoir à l'application de ce dispositif dans l'attente d'un rendez-vous.
- Dans ce contexte, Citoyens et Justice saisit à nouveau le Cabinet ALCYACONSEIL pour une nouvelle analyse.
- Suite à un échange de mail, M. LATHOUD, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, confirmait qu'aucune orientation n'avait été prise par l'administration centrale en vue de développer la contractualisation par la voie des marchés publics.
- Parallèlement, la direction des affaires juridiques du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi rendait un avis concernant la convention de délégation de la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) qui se rapprochait de notre analyse visant à instaurer une subvention finançant le placement à l'extérieur, et ce bien évidemment, dans le respect des règles existantes. Cet avis était signé de la directrice de la direction des affaires juridiques alors que l'avis concernant le placement à l'extérieur était pour sa part signé de la sous directrice de la commande publique.

Suite à ces différentes démarches et constats, Citoyens et Justice a alerté ses partenaires et, dans

le cadre de la coordination assurée par l'Uniopss, un courrier interfédéral signé par l'Uniopss, la Fnars, CHANTIER école et Citoyens et Justice a été adressé le 30/06/2011 à Mme Bergeal, Directrice des Affaires Juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

L'Uniopss, la FNARS, CHANTIER école et Citoyens et Justice ont été reçues, le 25 octobre 2011, par la Directrice des Affaires Juridiques et des représentants du Bureau des conseils aux acheteurs du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Étaient également présents à cette réunion une délégation de l'administration pénitentiaire (délégation conduite par Monsieur Claudon, de la sous-direction de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés). Lors de cette réunion l'administration pénitentiaire a indiqué que la problématique de la commande publique était ancienne, et qu'elle avait été évoquée par tous les directeurs successifs. L'administration pénitentiaire a fait le constat que le système fonctionnait quasi intégralement sur la base de conventions et que la possibilité de recourir aux marchés publics pour attribuer le PE était envisagée, et ce pour plus de lisibilité, de transparence et de contrôle. L'Administration Pénitentiaire a annoncé que plusieurs expériences concernant la contractualisation du Placement à l'Extérieur avaient été menées avec plus ou moins de succès (en Isère où le marché a été retiré car « les besoins devaient être mieux analysés », et en région parisienne où un appel d'offres n'a eu aucune réponse). L'Administration Pénitentiaire a conclu en disant qu'elle était en phase d'analyse du besoin, qu'elle devait mieux cerner les attentes au niveau local avant de poursuivre cette démarche. Pour l'Administration Pénitentiaire, l'avantage du passage aux marchés publics permettrait de se reposer la question de ce que l'on attend de la structure, des types de contrôles que l'on peut mettre en place et également de repérer d'autres postulants.

La délégation interfédérale a notamment insisté sur l'historique des relations avec l'Administration Pénitentiaire concernant la question du Placement à l'Extérieur (En 2006, mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à une méthodologie partagée d'intervention et des documents de travail, nécessité d'une rencontre avec l'Administration Pénitentiaire suite à l'analyse effectuée par la Direction des Affaires Judiciaires concernant le passage à la commande publique, aucune réponse de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et ce depuis août 2008). Pour Citoyens et Justice, un groupe de travail devrait pouvoir se mettre en place pour réfléchir aux modalités de contractualisations possibles.

La spécificité de la mesure et des publics auxquels elle s'adresse a également été abordée lors de la réunion (grande difficulté, précarité, problématique de toxicomanie etc.) en précisant qu'il s'agissait d'une approche complexe impliquant que les associations interviennent en amont de la mesure de Placement à l'Extérieur (en détention). Par ailleurs,

il a été rappelé que le Placement à l'Extérieur s'inscrivait dans un chaînage d'aménagement de peine, et que passer par une logique d'appel d'offres pourrait amener à casser ce chaînage puisqu'il serait alors difficile d'ajuster le contenu de la mesure et de prévoir des mesures ultérieures (libération conditionnelle par exemple). Il y aurait également dans ce contexte un risque de perte des financements complémentaires. En effet, dans le cadre d'une contractualisation par voie de marchés publics, la crainte serait que les autres financeurs de la mesure se désengagent et qu'il ne soit plus possible de travailler en partenariat avec eux.

Enfin, Citoyens et Justice a insisté sur le fait qu'en région, les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires indiquaient leur satisfaction concernant le partenariat et le mode de contractualisation Administration Pénitentiaire/associations.

Du point de vue des arguments techniques, Citoyens et Justice a soulevé la question du prix de la mesure en indiquant que le prix de journée versé par l'Administration Pénitentiaire ne couvrait pas l'intégralité du coût de la mesure. Citoyens et Justice a insisté sur le fait que dans le cadre du « cahier des charges » élaboré avec l'Administration Pénitentiaire, il était clairement prévu dans le chapitre financement que le Placement Extérieur soit principalement financé par l'Administration Pénitentiaire et que l'association devait solliciter des financements complémentaires. Par conséquent le prix prévu par le tableau annexé au cahier des charges a été prévu dans une logique de cofinancement.

En conclusion, l'administration fiscale, a précisé que 3 points devaient être éclaircis :

- La question du prix de la mesure : le prix versé par le pouvoir adjudicateur doit couvrir l'intégralité de ce qu'il achète, c'est une règle du droit de la commande publique.
- La question de l'initiative du projet : dans le cadre de la commande publique, l'administration ne doit pas reprendre un projet associatif, mais déterminer ce dont elle a besoin.
- La question de l'individualisation de la mesure : si on bascule vers un appel d'offres il est ensuite difficile d'adapter le contenu de la mesure et les mesures ultérieures puisqu'on ne sait pas toujours au départ de quoi la personne aura besoin.

Suite à cette réunion, un courrier interfédéral (signé par les mêmes fédérations que le premier) a été adressé à Monsieur Henri Masse, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, afin de proposer un travail commun de réflexion axé notamment sur un meilleur encadrement réglementaire de la mesure de Placement Extérieur.

A ce jour, la délégation interfédérale est toujours dans l'attente de réponses tant de la part du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi que de l'Administration Pénitentiaire.

COMITÉ NATIONAL DE RÉFÉRENCE DÉONTOLOGIQUE (CNRD)

Citoyens et Justice fait partie de l'assemblée constituante du CNRD et à ce titre suit ses travaux avec beaucoup d'attention. Ce comité a pour objectif de réfléchir aux références déontologiques pour les pratiques sociales, notamment vis-à-vis des usagers et des différents acteurs sociaux.

L'objet de cette association est :

- D'impulser les réflexions déontologiques
- D'actualiser les références déontologiques par rapport à l'évolution de la société
- De concourir à la réflexion sur les évolutions du Droit

En 2011, la fédération a suivi les travaux du Conseil, notamment :

- Le point d'étape de la Réécriture des références
- La fiche CNRD-CNAD (Comité National des Avis Déontologiques)
- L'organisation d'une journée d'études CNRD et implication dans des journées d'associations partenaires
- Le site Internet
- Le point sur article APORIA
- Les activités du CNAD
- Le point financier et adhésions

SODEXO JUSTICE SERVICES

La fédération Citoyens et Justice a signé une convention nationale de partenariat avec la société SIGES (dénommée Sodexo Justice Services depuis le 1er janvier 2011) au début de l'année 2010 en vue d'animer conjointement un dispositif d'aménagement de peine dans l'emploi sans rupture entre le milieu carcéral et l'extérieur.

Le rapprochement d'associations adhérentes de Citoyens et Justice aux équipes de formation professionnelles de SJS présentes au sein des 20 établissements concernés a abouti à la signature de 14 conventions locales en 2010. Sur l'année 2011, le nombre de signatures de conventions est resté stable malgré des démarches entreprises en vue de les développer.

Les efforts de la Chargée de mission de Citoyens et Justice auront été, en effet, tout autant engagés en vue de développer le nombre de conventions que de contribuer à l'élaboration des plans locaux de fonctionnement, déclinaisons pratiques des conventions locales établies en concertation entre l'association, l'équipe Sodexo Justice Services, le Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et le chef d'établissement présents sur le site.

Aussi, en 2011, sept plans locaux de fonctionnement ont été élaborés et signés par l'ensemble des partenaires ayant contribué à la rédaction. Sept d'entre eux restent à finaliser sur le début de l'année 2012.

Il est à rappeler que ce partenariat est d'importance pour Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice dans la mesure où il permet à l'une de perfectionner son dispositif d'insertion jusque là orienté sur la seule prise de poste de travail et pour l'autre de permettre aux associations œuvrant dans les activités post sententielles de les développer, mais aussi de permettre aux associations non encore investies sur ce champ d'activité de se positionner.

Soucieuse de la qualité du partenariat et des échanges entre les différents protagonistes dans le cadre de l'établissement des plans locaux de fonctionnement, il est à noter que la fédération a par ailleurs dispensé sur l'année 2011, deux sessions de formation à destination du personnel de Sodexo Justice Services en lien avec les associations (Responsables des relations partenariales, Responsables régionaux de formation et Chargés de Relation Entreprises).

Perspectives 2012 :

- Finalisation des plans locaux de fonctionnement en cours d'élaboration,
- Mise en œuvre de l'action au niveau opérationnel,
- Evaluation du dispositif à six et douze mois,
- Nouveaux rapprochements d'associations adhérentes auprès d'établissements où l'action partenariale n'est pas encore en place.

ASSOCIATION NATIONALE CHANTIER école

L'association nationale CHANTIER école, regroupe près de 600 adhérents dont la quasi-totalité porte un Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI) et/ou un chantier-école. Tous acteurs de l'insertion, ces derniers peuvent aussi porter d'autres activités liées à l'insertion (Association Intermédiaire ou entreprise d'insertion), être des organismes de formation ou autres (chantiers de jeunes par exemple).

A l'occasion de la parution de la loi pénitentiaire, CHANTIER école a constitué un groupe de travail national « Accueil des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) » pour expliciter à ses adhérents et ses partenaires que le chantier-école est un dispositif adapté aux PPSMJ.

Après échanges sur leurs interventions respectives, l'association nationale CHANTIER Ecole et la fédération Citoyens et Justice ont émis le souhait de s'engager dans une logique partenariale afin de réfléchir et construire en commun des réponses adaptées à la complexité des problématiques rencontrées par les personnes placées sous main de justice.

Une convention de partenariat a été signée en ce sens le 9 mars 2011 (voir annexe), actant de fait la création d'un groupe de travail réunissant des représentants des commissions respectives (commission nationale post sententielle de Citoyens et Justice et commission « accueil des PPSMJ » de CHANTIER école) qui s'était déjà rassemblé une première fois le 28 janvier 2011.

Depuis, ce groupe de travail se réunit tous les trois mois en vue principalement de :

- permettre une interface entre les deux réseaux et la valoriser,
- construire et valider des outils communs,
- construire une offre de formation commune à destination de l'ensemble des adhérents,
- animer une veille informative et juridique propre à l'insertion des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ),
- réfléchir à l'organisation de journées régionales sur l'accueil et l'accompagnement des PPSMJ,
- déterminer les orientations politiques à soutenir,
- préparer les rencontres institutionnelles...

La représentation de CHANTIER école au sein de ce groupe est assurée par :

- **Gilles Fialip** – Président de CHANTIER école Auvergne, Administrateur de CHANTIER école National et Président du groupe de travail national CHANTIER école « accueil des PPSMJ »,
- **Pascal Grand** – Délégué régional CHANTIER école Auvergne et animateur du groupe de travail national CHANTIER école « accueil des PPSMJ »,
- **Sophie Colin** – Déléguée nationale adjointe CHANTIER école National,
- **Fabienne Bessy** – Directrice d'un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), Trésorière de CHANTIER école PACA.

La représentation de Citoyens et Justice y est assurée par :

- **Christian Fournier** – Directeur Général de l'association ESPERER 95, Déléguée régionale Ile De France, Administrateur de Citoyens et Justice, Président de la commission nationale post sententielle,
- **Isabelle Lacape** – Directrice de l'association Saint Paul en Seine-maritime, Co-présidente de la commission nationale post sententielle, Administratrice de Citoyens et Justice
- **Stéphanie Lassalle** – Chargée de mission Citoyens et Justice.

Ce groupe de travail s'est réuni à cinq reprises sur l'année 2011. Ces rassemblements ont été l'occasion de :

1. Travailler en lien avec les responsables de formation respectifs à la construction d'une offre de formation à destination des adhérents de chacun des deux réseaux,
2. Elaborer des outils communs (dictionnaire de

sigles communs, plaquette de présentation du groupe de travail, repérage des structures adhérentes aux deux réseaux...),

3. Echanger sur l'évolution des politiques publiques,
4. Travailler à l'organisation des réunions régionales.

Parallèlement à cette instance, CHANTIER école et Citoyens et Justice ont, en effet, acté le fait que les réunions régionales auxquelles les adhérents de Citoyens et Justice n'étaient qu'invités seraient à partir du mois de juillet co organisées par les deux instances en lien avec leurs délégués régionaux respectifs.

Préalablement à cette décision, deux réunions avaient eu lieu en régions Ile-de-France (28 janvier) et Auvergne (16 juin) donnant lieu à du partage d'expérience de la part des différentes structures présentes sur la région et à des échanges nourris concernant l'accueil des PPSMJ entre les associations et des « partenaires justice » invités pour l'occasion.

Concernant la formation, Citoyens et Justice a dispensé les 1^{er} et 2 décembre à destination des délégués régionaux de CHANTIER école une formation de deux jours intitulée « Connaître les personnes placées sous main de justice, leurs statuts ainsi que les dispositifs de prise en charge socio judiciaire ».

Perspectives 2012 :

- Consolidation du partenariat déjà engagé au national comme au régional,
- Organisation de quatre réunions régionales sur l'accueil et l'accompagnement des PPSMJ,
- Développement de l'activité de formation « Connaître les personnes placées sous main de justice, leurs statuts ainsi que les dispositifs de prise en charge socio-judiciaire » à l'attention des présidents/directeurs et des conseillers en insertion professionnelle/encadrants techniques d'associations porteuses d'Ateliers Chantiers d'Insertion,
- Invitation des membres de la commission « accueil des PPSMJ » de CHANTIER école sur le troisième regroupement 2012 de la commission nationale post sententielle de Citoyens et Justice.

CNIDFF (CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)

La convention nationale entre Citoyens et Justice et le CNIDFF prévoit que les représentants des deux organisations participent à un groupe de travail commun sur la thématique des violences au sein du couple. Ce groupe s'est réuni à trois reprises en 2011 et a poursuivi ses travaux sur la prise en charge des femmes victimes de violences et sur l'accompagnement des auteurs de violence au sein du couple.

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

Dans le cadre du plan de lutte gouvernemental contre les drogues et les toxicomanies, Citoyens et Justice a été sollicitée en juin par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Toxicomanies (MILDT) afin de transmettre des propositions.

Les associations du réseau ont donc été consultées par le biais d'une lettre aux adhérents (n°31/11) pour recueillir des propositions ou projets spécifiques. En septembre, Citoyens et Justice a fait part à la MILDT du constat selon lequel la principale action à destination des publics justice présentant une problématique liée à la toxicomanie, était la mise en place de stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants. Il a été souligné que les associations qui organisent ces stages s'appuient sur les recommandations préconisées par la MILDT dans son guide méthodologique. Ainsi, dans le cadre des conventions signées avec les juridictions, les axes liés notamment à la composante sanitaire, judiciaire et sociétale sont explicitement repris.

Par ailleurs, Citoyens et Justice a indiqué que concernant de possibles développements d'actions à destination du public spécifique visé par la MILDT, il semblait intéressant de développer le contrôle judiciaire socio-éducatif (article 138 du Code de Procédure Pénale), suivi de la possibilité de mettre en place une mesure de sursis avec mise à l'épreuve (article 471 du CPP). En effet, depuis la loi du 9 juillet 2010, le tribunal correctionnel ou le juge de l'application des peines peuvent désigner l'association en charge du contrôle judiciaire socio-éducatif pour mettre en œuvre le sursis avec mise à l'épreuve.

L'objectif principal du sursis avec mise à l'épreuve mis en œuvre par le secteur associatif est d'assurer la prise en charge des personnes dans la continuité de l'action initiée dans le cadre du contrôle judiciaire socio-éducatif (qu'il s'agisse d'une procédure de comparution immédiate, d'une convocation par procès-verbal avec contrôle judiciaire ou d'une affaire ayant fait l'objet d'une information) et d'assurer ainsi une poursuite sans interruption des mesures d'accompagnement du justiciable (notamment en termes d'insertion et de soins), et de protection des victimes (interdiction de rencontre, éloignement du domicile).

Cet objectif s'inscrit pleinement dans la démarche du secteur associatif habilité qui, au travers de ses interventions, s'attache à promouvoir la mise en œuvre de mesures alternatives à l'incarcération et de prévention de la récidive. Ces mesures permettent de combattre la désocialisation et toutes les formes de ruptures liées à l'incarcération.

Associée à une inscription forte dans un réseau partenarial, cette continuité de prise en charge organisée par le secteur socio judiciaire permettrait d'adapter la réponse pénale pour les personnes souffrant de toxicomanie, personnes pour lesquelles l'interruption des mesures d'accompagnement peut être synonyme de récidive.

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

En 2011, Citoyens et Justice a participé aux deux réunions d'échanges organisées par le contrôleur des lieux de privation de liberté à destination des associations partenaires.

L'une d'entre elles consistait à la présentation du rapport d'activités 2010. Au cours de son intervention, Jean-Marie Delarue a exprimé la notion d'« industrialisation de la captivité » et son regret de voir se développer l'implantation d'établissements de grande capacité et a déploré l'incohérence qui se dessine pour lui, dans les incarcérations successives des mineurs sans qu'une attention particulière soit apportée sur la façon dont la personne a été prise en charge jusqu'alors. Autant d'éléments qui ont sens pour Citoyens et Justice qui s'est encore efforcée tout au long de l'année 2011 de promouvoir les mesures d'aménagement de peine bénéficiant d'un accompagnement.

LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'HÉBERGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT (DIHAL)

Créée en juillet 2010, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'Etat en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri et mal logées. Son périmètre d'action couvre tous les champs qui vont de l'intervention auprès des personnes à la rue jusqu'au développement de l'offre de logements, en passant par l'hébergement, le logement adapté ou encore la lutte contre l'habitat indigne.

Suite à la nomination de Monsieur le Préfet Alain Régnier en qualité de Délégué Interministériel à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, une première rencontre avait été organisée en 2010 avec les représentants de Citoyens et Justice sur la question de l'hébergement des PPSMJ. A la suite de cette rencontre, la fédération lui avait adressé un ensemble de propositions en lien avec cette thématique.

En 2011, les relations entre Citoyens et Justice et la DIHAL se sont développées.

Monsieur le Préfet Alain Régnier est intervenu au cours du conseil d'administration de la fédération du 7 avril afin de débattre avec ses administrateurs des difficultés d'accès au logement des Personnes Placées Sous Main de Justice.

Dans la continuité de ces échanges, les représentants de Citoyens et Justice et Monsieur le Préfet Alain Régnier se sont à nouveau rencontrés au mois de septembre, en vue d'approfondir cette problématique.

Enfin, Citoyens et Justice a été invitée à participer, le 2 décembre 2011, à la première réunion du groupe de travail dédié à l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention mis en place en collaboration avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

ASSOCIATION NATIONALE DES JUGES DE L'APPLICATION DES PEINES (ANJAP)

L'ANJAP et la fédération ont poursuivi le partenariat mis en place les années précédentes sur des aspects techniques concernant les mesures post sententielles.

Les deux associations trouvent des intérêts communs à collaborer et à échanger dans le cadre de problématiques telles que la réinsertion des personnes placées sous main de Justice, les mesures d'aménagements des peines

Citoyens et Justice n'a pas manqué d'assister au colloque organisé par l'ANJAP le 25 mars 2011 à l'Assemblée Nationale, intitulé « La prison et le sens de la peine et l'évaluation de la dangerosité des délinquants sexuels »

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)

Lors des différentes réunions et Commissions de l'UNIOSS, des relations de travail ont pu se mettre en place avec la FNARS. Aussi, lorsque plusieurs associations nationales ou fédérations se sont mobilisées face au recours aux marchés publics dans le cadre du placement à l'extérieur, la FNARS a été sollicitée afin de savoir si elle souhaitait s'associer à la démarche visant à saisir le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Une réponse favorable a été apportée par cette dernière, et de multiples échanges ont eu lieu afin d'adopter une stratégie et une position communes. (voir partie sur l'interpellation interfédérale) Par ailleurs, Sodexo Justice Services et Citoyens et Justice sont intervenus sous la forme d'une intervention orale commune à l'occasion de la 18ème journée nationale prisons organisée par le Groupe Local de Concertation Prison de Lyon en collaboration avec la FNARS Rhône Alpes en vue de répondre à la question posée « le travail en prison : à quoi ça sert ? ». La participation de la fédération sur cette journée a contribué à collaborer, à son invitation, au même titre que la FNARS au groupe de concertation sur la thématique prison qui se réunissait la première fois le 13 décembre 2011, en réaction au projet de loi de programmation relatif à l'exécution des peines. Compte tenu de nos compétences réciproques et face à la situation dégradée sur le champ post sententiel, nos deux fédérations pourraient peut-être envisager à l'avenir de travailler ensemble sur ce sujet.

L'ARTAAS

Une première rencontre a eu lieu le 26 mai 2011 avec l'ARTAAS (Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles) représentée par Bernard SAVIN, Président, et Jean BOITOUT, Vice Président, chargé de la communication interne.

Le conseil d'administration de l'ARTAAS ayant changé en juin, une deuxième rencontre a eu lieu le 29 septembre 2011 avec Odile VERSCHOOT, nouvelle Présidente, Jean BOITOUT, Vice Président, et Bernard SAVIN.

Notre fédération et l'ARTAAS, envisagent principalement quatre axes de collaboration :

- Mener une réflexion commune sur « La complémentarité et l'articulation entre la prise en charge socio judiciaire et le soin »
- Engager un partenariat plus politique pour porter ensemble des positionnements partagés, auprès des pouvoirs publics. Ont été notamment évoqués :
 - le projet de promouvoir la nécessité de privilégier l'accompagnement et le soin, démarches réellement efficaces comparativement aux dispositifs répressifs
 - le développement de centres de consultations spécialisées, nécessaires pour mettre en œuvre les obligations et injonctions de soins.
- Etablir une collaboration entre l'ARTAAS et notre centre de formation pour proposer des formations spécifiques dans le domaine des auteurs de violences sexuelles
- Proposer des échanges au niveau régional, à expérimenter dans deux ou trois régions intéressées de part et d'autre

INSTITUT NATIONAL D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATIONS (INAVEM)

Les représentants des deux organisations ont été régulièrement en contact durant l'année 2011, notamment au sujet des difficultés communes aux associations qui ont la double activité socio judiciaire et aide aux victimes.

Les représentants de Citoyens et Justice ont assisté aux Assises de l'INAVEM les 23 et 24 juin 2011.

DALLOZ

Emmanuelle ALLAIN, Rédactrice en chef de la revue AJ Pénal avait assisté en 2010 aux XIIème Rencontres Nationales de Citoyens et Justice. A l'issue de cette première prise de contact des relations de travail se sont nouées donnant lieu régulièrement à des échanges aussi bien techniques qu'institutionnels. C'est ce partenariat informel qui a abouti, en mai

2011, à la réalisation d'un dossier médiation pénale (voir partie communication).

En octobre 2010, la rédactrice en chef de l'AJ Pénal est venue dans les locaux bordelais de Citoyens et Justice et une discussion a eu lieu sur les différentes activités de Citoyens et Justice et sur les possibilités de diffuser des informations, notamment, via le Forum Pénal Dalloz.

Ces échanges, avec les professionnels avertis des publications Dalloz, qui s'adressent à des publics très spécifiques (avocats, magistrats, chercheurs, etc.), constituent un moyen fondamental de faire connaître et reconnaître l'intervention du secteur socio judiciaire. Cela permet également de confronter des réflexions et des analyses en matière pénale avec les acteurs incontournables de cette matière.

NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

FORUM EUROPEEN POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

Depuis 2010, Citoyens et Justice est membre de ce Forum qui regroupe en Europe et dans le monde différentes personnalités et instances impliquées dans le développement et la promotion de mesures de justice restaurative. Ce forum a pour vocation de créer une dynamique autour de cette question, de promouvoir la diffusion d'information et les échanges de bonnes pratiques.

Par l'intermédiaire de newsletters et d'informations régulières, le Forum diffuse auprès de ses adhérents les informations relatives à la vie de la justice restaurative en Europe (événements, études, expérimentation en cours, analyses etc.)

Tous les deux ans, le Forum organise une conférence autour d'une thématique en lien avec la Justice Restaurative. Depuis 2008, Citoyens et Justice propose des interventions dans le cadre des ateliers organisés lors de ces conférences. Lors de la dernière conférence, qui s'est tenue en 2010 à Bilbao sur la thématique "Pratiques et Programmes innovants", Citoyens et Justice a effectué une communication sur sa collaboration avec la Communauté de la Rioja dans le cadre du projet européen de médiation pénale post sententielle. La prochaine conférence du Forum aura lieu en Juin 2012 à Helsinki autour de la thématique "Connecter les personnes – Victimes, auteurs et communautés au sein de la justice restaurative"

L'adhésion au Forum présente plusieurs intérêts notamment, elle permet à Citoyens et Justice d'être repérées et reconnues comme un acteur incontournable en matière de justice restaurative sur la scène pénale française. Cela permet également d'inscrire l'action de la fédération dans un réseau européen reconnu par les instances communautaires.

Par ailleurs, cette adhésion au Forum nous a permis de nouer des relations avec l'Université Catholique de Leuven (Belgique) et son Institut de Criminologie.

A ce titre, Citoyens et Justice recevra en 2012 un étudiant du Master de Criminologie qui mènera une réflexion sur les politiques alternatives aux poursuites et les politiques alternatives à l'incarcération.

UNIVERSITE DE LA RIOJA

Dans la continuité des travaux qui ont été réalisés dans le cadre du projet européen de médiation pénale post sententielle, un partenariat informel s'est noué avec l'Université de la Rioja, et ce tant d'un point de vue de l'intervention de Citoyens et Justice dans un module de formation (voir partie Formation) que dans les réflexions autour de la médiation pénale. Ainsi, Citoyens et Justice a été sollicitée en vue d'apporter sa contribution à un ouvrage universitaire collectif sur la médiation pénale qui sera publié en 2012. La direction générale de Citoyens et Justice a réalisé un article sur les évolutions de la médiation pénale et l'expérimentation de médiation pénale post sententielle. Patrick Gosseye, Directeur de l'ABCJ à Pau et Administrateur de la fédération, a également rédigé un article sur la mise en œuvre de la médiation pénale d'un point de vue pratique (retours d'expériences).

Audition par l'Inspection Générale des Services Judiciaires et de l'Inspection Générale des Finances

Christian Fournier, Directeur Général de l'Association ESPERER 95 et Administrateur de Citoyens et Justice, Denis L'Hour et Francis Bahans, respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de Citoyens et Justice, ont été auditionnés par une double-inspection le 16 mai 2011 sur l'articulation entre les activités du secteur associatif habilité et le service public pénitentiaire concernant les mesures pré et post sententielles, exercées par ces deux secteurs



www.citoyens-justice.fr : Retrouvez le rapport dans la rubrique « La fédération et ses adhérents » / « Dossiers d'actualité » / « Publication »

Audition par Monsieur Stéphane Jacquot, Secrétaire national UMP chargé des politiques pénitentiaires et des prisons dans le cadre de la préparation de son rapport intitulé « Quelle prison pour en finir avec l'école du crime et préparer à la réinsertion ? Rendre la sanction utile »

Auditionnés par Stéphane Jacquot sur la thématique « quelle prison pour en finir avec l'école du crime et préparer à la réinsertion ? », les représentants de Citoyens et Justice ont rappelé la nécessité de travailler sur la complémentarité du secteur associatif habilité et du secteur public et sur l'intérêt des mesures d'accompagnement à privilégier à l'incarcération.

Loi du 10/08/2010 relative à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs.

Après avoir fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel, cette loi a été quasi intégralement validée. Si quelques éléments de la loi sont d'application immédiate, une grande majorité des dispositions s'appliquera à compter du 1er janvier 2012. Les cours d'appel de Dijon et Toulouse seront d'autant plus concernées qu'elles ont été choisies comme juridictions pilotes pour tester la mise en œuvre des « formations citoyennes » du tribunal correctionnel et du tribunal correctionnel pour mineurs.

Citoyens et Justice, et plus particulièrement la commission nationale justice des mineurs, s'est beaucoup impliquée sur ce projet de loi. Sur la partie justice des mineurs, la fédération a été auditionnée par l'Assemblée Nationale et le Sénat. Ont été présentées de nombreuses propositions et observations dont certaines ont été retenues (notamment sur le dossier unique de personnalité⁹).

Une note concernant l'application de la loi a été réalisée par Citoyens et Justice et transmise au réseau via une lettre aux adhérents (lettre n°37/11 du 15 novembre 2011).

C Institutions parlementaires

Audition par Monsieur le Député Eric Ciotti dans le cadre de la mission sur l'exécution des peines confiée par Monsieur le Président de la République française

Christian Fournier et Denis L'Hour ont été auditionnés le 4 avril 2011 par Monsieur Eric Ciotti, Député des Alpes-Maritimes, dans le cadre d'une mission sur l'exécution des peines confiée par Monsieur le Président de la République française.

A cette occasion, les représentants de Citoyens et Justice ont pu :

- réaffirmer la nécessité de travailler sur la complémentarité du secteur associatif habilité et du secteur public,
- souligner le besoin d'améliorer le « chaînage » entre la protection de l'enfance, la justice des mineurs et la justice des majeurs, en insistant sur l'importance de la mise en place d'un véritable parcours d'exécution de peines à travers une prise en charge complète privilégiant la démarche d'accompagnement,
- démontrer l'intérêt que représente le développement du Sursis avec Mise à l'Epreuve associatif à la suite d'un Contrôle Judiciaire Socio-Educatif,
- rappeler les difficultés rencontrées face au fort « turn over » des magistrats au sein de certaines juridictions, la suspension des financements Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et le manque d'hébergement dédié.

⁹ cf livret I « Les activités internes à la Fédération ». Point E Commissions nationales permanentes

Projet de loi de programmation sur l'exécution des peines (texte définitif voté en 2012).

Dans le cadre du projet de loi de programmation sur l'exécution des peines, Citoyens et Justice a été auditionnée en décembre 2011 par M. Jean-Paul Garraud, rapporteur de la loi.

Les réflexions de la fédération ont principalement porté sur :

- l'augmentation et la diversification du parc carcéral pour assurer une exécution effective des peines en proposant notamment une valorisation du placement extérieur et des aménagements de peine
- l'attribution des mesures pré-sententielles au secteur associatif habilité. Le projet de loi vise à recentrer le travail des SPIP sur la prise en charge des personnes condamnées et propose une confirmation légale de ce qui constitue déjà une réalité judiciaire à savoir que le secteur associatif habilité effectue très majoritairement les enquêtes sociales rapides prononcées par l'institution judiciaire.

En revanche, le projet de loi propose uniquement une modification des articles 41 et 81 indiquant « personnes habilitées ». Citoyens et Justice a particulièrement insisté sur la nécessité de mentionner très spécifiquement « **personne morale habilitée** ». En effet, sans cette précision, n'importe quelle personne physique indépendante pourrait être habilitée et le contenu même de l'enquête pourrait ne plus répondre aux critères méthodologiques et déontologiques prônés par la fédération et relayés par les associations.

Citoyens et Justice a particulièrement attiré l'attention des parlementaires sur le fait que les personnes physiques habilitées auxquelles le Ministère de la Justice a actuellement recours ne sont pas déclarées au régime général de la Sécurité Sociale (et ce malgré le décret n°2000-35 du 17 janvier 2000).

En choisissant les mots de « personnes habilitées » à défaut de « personnes morales habilitées », le projet de loi, en l'état actuel de la situation, contribue à la promotion du travail dissimulé et par là même, à la fraude à la Sécurité Sociale et Fiscale.

Annexes



Sommaire

<i>Annexe 1 :</i>		
Convention annuelle d'objectifs 2011		P. 2
<i>Annexe 2 :</i>		
Convention Nationale Citoyens et Justice et CHANTIER école		P. 9
<i>Annexe 3 :</i>		
Bulletin d'informations de la Commission Post Sententielle		P. 12
<i>Annexe 4 :</i>		
Formation : Information sur la loi du 24 novembre 2009		P. 16
<i>Annexe 5 :</i>		
Documents financiers		P. 18
<i>Annexe 6 :</i>		
Taux de satisfaction du service formation		P. 22
<i>Annexe 7 :</i>		
Guide des mesures socio judiciaires		P. 23



A CONVENTION

Descriptif des actions financées dans le cadre du partenariat
avec le Ministère de la Justice
SUR LE PROGRAMME 101 « accès au droit et à la justice »

I) L'HARMONISATION DE LA REPONSE ASSOCIATIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL.

Il s'agit :

1°) De développer la qualité de la réponse associative dans les domaines d'intervention en pré et post sententiel, (mesures d'enquêtes, alternatives aux poursuites et à l'incarcération) en :

- approfondissant la définition, la méthodologie et le contenu de l'ensemble des mesures concernées et participant aux travaux initiés par la Chancellerie, relatifs à l'élaboration des référentiels.
- évaluant leur mise en œuvre, par les associations adhérentes à la fédération,
- poursuivant la réflexion menée sur les procédures d'habilitation et de conventionnement, la couverture du territoire national (schéma directeur, création de nouvelles associations, élargissement de l'activité d'associations implantées sur des ressorts limitrophes),
- favorisant l'approfondissement du partenariat entre les juridictions et les associations dans le cadre de la contractualisation (diagnostic et objectif partagés),
- En proposant ou en participant à toute réflexion ayant trait à la tarification et au mode de financement des mesures,
- En participant à toute expérimentation concernant de nouvelles actions (sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, projets de mise en œuvre d'actions de prévention en matière de discrimination, enquêtes sociales rapides victimes...).

2°) D'organiser l'animation régionale.

Citoyens et Justice est structurée en 10 régions. Une association élue déléguée régionale assure l'animation de la région et siège à ce titre, selon les statuts actuels, en qualité d'administrateur au conseil d'administration national.

La fédération a pour objectifs :

- d'impulser le développement des liens inter-associatifs,
- de renforcer les relations avec les magistrats délégués à la politique associative et les juridictions,
- de mieux faire connaître les politiques publiques partenariales et celles relatives à la vie associative,
- de soutenir l'inscription des activités de l'ensemble des associations dans leur environnement local, et dans les dispositifs contractuels.

II) LA FORMATION

1°) Développer l'offre de formation

En tant que fédération des associations socio-judiciaires, le service formation de Citoyens et Justice a pour ambition de proposer aux professionnels du secteur des modules de formation particulièrement adaptés aux spécificités de leur champ d'action. Une veille permanente de l'actualité sociale et juridique permet d'actualiser les programmes et d'anticiper les besoins en formation. Conformément aux préoccupations qui alimentent les groupes de réflexion à l'échelon national, nous apporterons une attention particulière aux profils des personnes engagées dans le processus judiciaire. Ainsi, nous veillerons à permettre aux professionnels d'adapter leurs pratiques d'accompagnement des personnes suivies selon les caractéristiques de celles-ci. En conséquence nous favoriserons l'étude des comportements criminels, celle des victimes ou encore des mineurs délinquants ou violents.

2°) Mise en œuvre d'une démarche de professionnalisation

Sur la base des différents constats et analyses menés par des cabinets indépendants, il est nécessaire de professionnaliser les structures associatives et par là-même l'ensemble des intervenants socio-judiciaires.

La formation des intervenants socio-judiciaires est la marque de la volonté affirmée des associations d'apporter une réponse professionnelle, harmonisée et de qualité sur l'ensemble du territoire. Les métiers auxquels les associations faisaient traditionnellement appel (éducateur, assistant social, psychologue...) ne

répondent plus à eux seuls aux exigences du secteur socio-judiciaire. Avec le soutien de la Chancellerie, l'objectif est désormais de constituer un corps d'intervenants professionnels, effectif et homogène, se référant à un même cadre déontologique, structuré par une formation et une pratique commune. La Chancellerie soutient cette démarche de professionnalisation.

L'étude rigoureuse identifiant les compétences de l'intervenant socio-judiciaire permet d'envisager un travail d'ingénierie pédagogique qui pourrait donner lieu à une phase d'expérimentation. Dans l'hypothèse où Citoyens et Justice s'engage dans cette démarche, la fédération se rapprocherait du SADJAV afin de signer une convention complémentaire et spécifique à cette problématique.

III) LE SOUTIEN TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE

Cet objectif concerne prioritairement deux actions :

1°) L'accompagnement des associations

Citoyens et Justice apporte un soutien technique aux associations socio-judiciaires par rapport aux aspects suivants :

- de l'évolution législative,
- du cadre d'intervention des missions,
- des aspects financiers,
- des règles déontologiques,
- du montage des projets,
- des éléments statistiques,
- des conventions,
- de la vie associative...

2°) Le guide d'évaluation des mesures socio-judiciaires.

Suite à la recherche – action présentée lors des rencontres nationales de Citoyens et Justice en 2005, sera élaboré conjointement par les représentants du Ministère et de la fédération un guide d'indicateurs d'évaluation destiné aux associations et aux magistrats. La commission évaluation de Citoyens et Justice, créée en lien avec des universitaires et des chercheurs, est chargée de proposer au ministère de la Justice des indicateurs d'évaluation des missions. Après validation de ces indicateurs par Citoyens et Justice et le Ministère de la justice, un guide sera finalisé et sera annexé aux conventions Cour d'Appel/ Association. Il aura pour objectifs

- d'harmoniser les pratiques,
- d'évaluer les modalités de suivi des mesures,
- de faire le bilan des mesures menées par les associations,

Citoyens et Justice engagera auprès des associations des actions contribuant à l'appropriation de la démarche d'évaluation.

IV) LA COMMUNICATION

Depuis sa création le service communication a fait de sa priorité le développement de la communication interne au réseau Citoyens et Justice.

Durant les années 2009 à 2010 Citoyens et Justice poursuivra les efforts engagés afin d'améliorer le contenu et l'utilisation de ses outils de communication, à savoir :

- Le site Internet www.citoyens-justice.fr permet de diffuser des informations actualisées grâce aux rubriques « Dossiers d'actualité », « Infos aux adhérents » et « Catalogue Formation ». Il offre également aux adhérents de la fédération des lieux d'échanges dans les forums de « l'Espace adhérents » qui ont été revus et réorganisés courant 2008 dans le cadre de la refonte du site. L'accent sera mis sur les échanges, la diffusion d'informations et la mutualisation des projets, grâce par exemple aux alertes mail automatiques et à l'accès aux forums thématiques rendu plus aisé. Il recense par ailleurs l'ensemble des activités de nos adhérents.
- La Lettre de Citoyens et Justice, lettre d'information électronique éditée en fonction des événements. Elle est diffusée très largement et permet de communiquer sur l'actualité de la fédération mais également des secteurs : social, judiciaire, institutionnel, associatif...
- En partenariat avec le DICOM, Citoyens et Justice assure l'organisation d'événementiels tels que les Rencontres Nationales de Citoyens et Justice.

Après avoir mis en place des outils de communication descendante, ascendante et transversale entre les associations adhérentes et la fédération, Citoyens et Justice a pour objectifs :

- D'améliorer auprès des adhérents leur capacité de recherche et d'accès à l'information,
- De favoriser avec le soutien de la Chancellerie une meilleure connaissance par les magistrats des potentialités du site Internet et l'utilisation qu'ils peuvent en faire dans leur activité journalière,
- De mieux faire connaître l'offre du service formation. Le centre de formation de Citoyens et Justice est aujourd'hui connu et reconnu pour sa spécificité dans la pratique des mesures socio-judiciaires (CJSE, EP, ESR, MAP...). Cependant, sont inscrites au catalogue de nombreuses autres formations sur des thèmes plus généraux et transversaux et qui restent encore à faire découvrir aux professionnels des secteurs social et judiciaire,
- De développer ses actions de partenariat avec les grands acteurs associatifs mais également avec le secteur privé tels que des fondations ou des collectifs de mécénat soucieux d'agir contre les facteurs d'exclusion et en faveur de la solida-

rité. Les grandes thématiques sur lesquelles Citoyens et Justice travaille actuellement telles que la lutte contre les discriminations, la prévention des conduites addictives, la prise en charge des agresseurs sexuels ou la lutte contre les violences au sein du couple pourront faire l'objet de différentes actions de partenariat,

- D'accroître en lien avec le groupe de travail Europe, mais plus largement de l'ensemble des groupes de travail, l'information des adhérents et du grand public sur les grandes orientations et les études concernant notre secteur.

V) LES RECHERCHES ET LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Afin de renforcer les réflexions concernant son secteur d'activité, la fédération :

- mène des « recherches » spécifiques autour des missions que les associations exercent,
- organise des groupes d'études.

Durant la période prévue par la convention et en fonction des évolutions législatives, Citoyens et Justice effectuera la mise à jour des guides déontologique et méthodologique qui font déjà l'objet d'une publication.

En outre, en fonction de l'actualité pourront être mis en place des groupes de travail chargés d'élaborer des contenus relatifs à des problématiques émergentes.

Par ailleurs, les groupes constitués sur les thématiques suivantes poursuivront leur travail d'élaboration.

1°) Groupe « Violences au sein du couple »

L'objectif de ce groupe est :

- Recenser rapidement les documents disponibles sur le sujet,
- Définir les « fondamentaux » (sur le plan déontologique, méthodologique, partenarial etc...) qu'une association doit prendre en compte pour mener une action dans ce domaine,
- Mener une enquête par questionnaire afin de réaliser un état des lieux exhaustif des actions menées dans ce domaine par les associations de notre réseau ainsi que leurs projets et leurs besoins en la matière,
- Définir une méthode d'intervention du groupe ressource auprès des associations qui souhaitent être accompagnées dans leurs projets ou leurs actions,
- Publier par mail une lettre d'information ou de mutualisation destinée aux associations préalablement inscrites sur une liste de diffusion,
- Elaborer des propositions de dispositifs opérationnels ou de textes législatifs.

2°) Groupe « Accompagnement des délinquants sexuels »

La fédération poursuivra sa réflexion dans ce domaine et présentera à la Chancellerie des propositions pour améliorer la prise en charge de ce public au sein de son réseau et dans le cadre des réponses judiciaires, notamment par rapport à l'obligation de soins.

3°) Groupe « Place de la victime dans les mesures socio-judiciaires »

La fédération a initié une réflexion sur la place des victimes dans les mesures socio judiciaires.

Les mesures que nous menons doivent s'adapter aux évolutions de la justice pénale qui tend à un accompagnement particulier de la victime à tous les stades de la procédure. C'est dans cette perspective que la fédération souhaite se doter d'un outil d'orientation qui sera diffusé et utilisé par les associations du secteur socio-judiciaire. Cet outil prendra la forme d'une « recommandation » composée d'un texte de référence en matière de prise en considération des victimes et de fiches techniques à destination des associations.

La première partie reprendra un certain nombre d'hypothèses formulées par des experts sur cette question (associations de victimes, avocats, etc...). La seconde partie se composera de fiches techniques qui, pour chacune des mesures exercées par notre secteur, envisageront la manière dont la place de la victime devra être appréhendée par les professionnels.

Ces fiches pourront déboucher sur l'intégration des modules de formation d'une thématique « victimes ».

4°) Groupe « Référentiels Mesures »

La fédération s'engagera dans la construction d'outils techniques à destination des associations du secteur, mais également de l'ensemble des partenaires. La construction de fiches sur les différentes mesures exercées par le secteur socio-judiciaire permettra :

- L'amélioration de la diffusion d'informations concernant les mesures conduites par les associations du secteur socio-judiciaire,
- Une harmonisation dans la conduite des mesures (définition, cadre général, objectifs, mise en œuvre, évaluation),
- Une présentation « uniformisée » des mesures, Une actualisation en fonction des évolutions législatives.

Ces fiches auront vocation à être diffusées auprès des associations, de leurs partenaires et des magistrats. Elles feront également l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de Citoyens et justice.

5°) « Groupe d'Appui et d'Aide aux Décisions d'Orientations »

Citoyens et Justice, au travers de ses instances dirigeantes et de son équipe de permanents a toujours eu dans son histoire le souci et la volonté de décliner des orientations de politique fédérale fortes et d'ajuster la mise en œuvre opérationnelle de ses actions. Ces réflexions en référence à des valeurs éthiques doivent permettre d'explorer et d'interroger tour à tour les interactions entre les réponses de politique pénale, les enjeux et débats de société auxquels elles renvoient. Le contexte actuel rend ces articulations encore plus importantes (textes de loi toujours plus nombreux, précarité des constructions institutionnelles, enjeux nationaux et locaux très forts).

Le Conseil d'Administration de la fédération a acté la nécessité de constituer en périphérie de ses instances un groupe composé de personnes ressources de formations et d'approches différentes, intéressées ou qualifiées à différents titres par/sur les questions de justice au sens large (chercheur, magistrat, maître de conférence, avocat, philosophe, ethnologue, ...) qui soient en capacité, à partir de leurs analyses et réflexions d'aider les administrateurs à décrypter les différentes grilles de lecture possible des orientations pénales et à structurer une pensée et des positions politiques argumentées.

Ainsi, il paraît indispensable pour que la fédération, puisse se dégager du traitement dans l'urgence de commandes publiques, qu'elle anticipe les évolutions du secteur, qu'elle poursuive et enrichisse sa démarche prospective en s'entourant de points de vue, notamment par l'apport d'analyses pluridisciplinaires sur les évolutions sociétales. Ces compétences extérieures et complémentaires devraient favoriser une aide à la conceptualisation des enjeux futurs concernant notre secteur.

Les objectifs de ce groupe d'appui seront :

- La réflexion sur la portée des textes de loi et des orientations pénales,
- Le soutien méthodologique à la construction de notes d'argumentaires pour aider les associations du réseau à éclairer leurs décisions,
- De favoriser l'émergence d'un observatoire interne de veille juridique,
- D'évaluer la mise en application des politiques publiques et des dispositifs sur le terrain (difficultés, efficacités, paradoxes, ...),
- D'aider à vérifier si nos engagements et nos actions restent en concordance avec le projet fédéral.

6°) Groupe « Mécénat, Marketing et Financement »

Face aux difficultés rencontrées concernant :

- *La mobilisation des professionnels du social et du judiciaire, des médias et de l'opinion publique sur la nécessité de développer l'accompagnement social des auteurs d'infractions pénales et par conséquent une meilleure prise en compte des victimes.*
- *Le manque de moyens techniques et financiers pour mener à bien l'ensemble des orientations politiques définies par les adhérents de la fédération*

Citoyens et Justice s'engage avec le Ministère de la Justice à travailler sur les notions de mécénat qu'il soit de compétence ou financier. Par ailleurs, ce groupe sera chargé de réfléchir aux nouveaux axes de communication permettant de populariser ses valeurs et les actions menées par ses adhérents. Compte tenu des moyens nécessaires à ce projet, ce groupe sera chargé en outre de rechercher des sources de financements externes et d'envisager l'appel à la générosité du public.

L'objectif de ce groupe de travail est d'approfondir la réflexion en matière de Mécénat, de Marketing et de Financement et d'élaborer des propositions opérationnelles.

7°) Groupe « Europe »

Dans le cadre d'orientations supra nationales fixées par la Commission Européenne en matière judiciaire, la fédération s'inscrit et souhaite participer au développement d'un espace judiciaire commun. Pour ce faire, des sous groupes de travail ont été formés concernant :

A. Action recherche sur la disponibilité de la médiation pénale dans la phase post sententielle.

Citoyens et Justice a proposé à la Commission Européenne un projet visant à expérimenter la médiation pénale dans la phase post sententielle du procès pénal. La médiation pourrait ainsi être proposée par le juge et se déclinerait sous 3 formes : au moment de l'audience dans le cadre d'un ajournement de peine, en complément d'une sanction pour restaurer le lien entre deux parties et dans la phase d'exécution de la peine, la médiation pénale serait également expérimentée sous forme de conférence de groupe. Ce projet a été retenu et fera l'objet d'une expérimentation en France (sur trois sites: Nantes, Marseille et Pau) en Espagne, en Italie et en Bulgarie.

Au cours des 22 mois d'action de ce projet, Citoyens et Justice, en tant que porteur de projet, aura pour mission de coordonner l'action, d'élaborer des outils (de mise en œuvre, de diffusion d'information et d'évaluation), d'organiser les échanges entre les pays partenaires et de produire le rapport final de cette action.

Ce travail aura pour objectifs :

- D'examiner la faisabilité de la création d'une nouvelle mesure de justice restaurative dans la phase post sententielle du procès pénal,
- D'obtenir des données objectives concernant la réalisation de ces mesures (évaluation de l'action),
- De participer à la construction d'un espace judiciaire commun par la diffusion des savoir faire et l'échange en matière de bonnes pratiques,
- D'organiser un séminaire en Juin 2010 afin de diffuser les résultats de l'expérimentation. Pour une meilleure diffusion, ce séminaire aura lieu dans le cadre des rencontres nationales de Citoyens et Justice,
- De proposer une modification législative afin d'intégrer cette nouvelle mesure de justice restaurative dans notre droit positif.

B. Partenariat européen

Citoyens et Justice a pris part de façon active aux travaux du « European Forum for Restorative Justice » (EFRJ) qui rassemble de nombreux acteurs œuvrant en matière de médiation. Citoyens et Justice poursuivra sa collaboration avec le Forum ce qui permet entre autres de diffuser de manière large des informations sur la médiation pénale, mais aussi de travailler entre partenaires sur une question commune : l'amélioration des mesures de justice alternatives au niveau européen.

C. Transposition de la directive « services » et SSIG

D'ici la fin de l'année 2009, la France devra avoir achevé la transposition de la directive dite «services».

Citoyens et Justice s'est investie depuis 2002 dans des réflexions concernant cette directive. La fédération travaillera sur les modalités de transposition de cette directive afin d'exclure du champ d'application de la directive les activités menées par le secteur socio-judiciaire. Citoyens et Justice poursuivra sa réflexion en matière d'ouverture à la concurrence des secteurs dits marchands et diffusera les informations nécessaires quant aux évolutions des normes communautaires en la matière.

Citoyens et Justice participera également aux travaux sur la construction du statut d'association européenne et la reconnaissance d'un statut en droit communautaire pour les services socio d'intérêt général.

VI) PARTICIPATION DE LA FEDERATION AUX INSTANCES REPRESENTATIVES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Cet objectif a pour but de développer la vie associative, les reconnaissances réciproques, les synergies inter-associatives nationales et locales. Dans ce cadre, Citoyens et Justice participe en tant que membre aux travaux de diverses instances telles que : l'UNIOPSS, la Coordination Justice Droits de l'Homme, le Conseil National de la Vie Associative, la Conférence Permanente de la Vie Associative, et travaille en partenariat étroit et sur des thématiques spécifiques avec la HALDE, le CNIDFF, Solidarité Femmes, la FNACAV, l'UNASEA...

Ses différents travaux abondent de manière transversale l'ensemble des réflexions menées par la fédération....

VII) RENCONTRES NATIONALES

En fonction des thèmes privilégiés par son conseil d'administration, la fédération organisera des rencontres nationales à destination de ses adhérents et de ses partenaires. Les objectifs de ces rencontres sont d'approfondir les missions ou les thématiques sur lesquelles interviennent les associations socio-judiciaires ainsi que des thèmes liés à la vie associative. Le travail préparatoire à ces rencontres permet de fédérer et de mobiliser l'ensemble du réseau sur un sujet spécifique au cœur des préoccupations du secteur socio-judiciaire. Ces rencontres nationales sont l'occasion de produire une réflexion commune utile au développement de relations constructives avec nos partenaires institutionnels.

En outre, les représentants de la fédération, administrateurs ou salariés, interviendront en tant que de besoin à toute rencontre et colloque lié aux activités socio-judiciaires.

ANNEXE I B

CONVENTION 2011

Descriptif des actions financées dans le cadre du partenariat
avec le Ministère de la Justice
SUR LE PROGRAMME 182 « protection judiciaire de la jeunesse »

PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

I. Les objectifs

- Construire les modalités d'un partenariat efficace entre la DPJJ et Citoyens et Justice
- Participer pour ce qui concerne la fédération aux réflexions contribuant aux évolutions législatives
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en accord avec les valeurs portées par notre fédération
- Favoriser le développement global de la réparation pénale des mineurs (RPM) et étudier les conditions de l'optimisation de sa prescription dans l'ensemble des juridictions
- Contribuer à l'harmonisation des pratiques et à l'amélioration des prestations dans ce domaine
- Engager une réflexion globale concernant les missions assurées par le secteur associatif auprès des mineurs dans le cadre d'un mandat pénal notamment s'agissant des mesures alternatives aux poursuites (contenu, méthodologie de mise en œuvre, évaluation)

2. La mise en œuvre

Citoyens et Justice apporte son expertise quant au traitement de la délinquance des mineurs, notamment dans le domaine de la RPM. A ce propos, la Direction de la PJJ et Citoyens et Justice engageront une réflexion sur la prise en charge, par le secteur associatif, des mineurs et des jeunes majeurs, sous mandat pénal.

Dans le cadre de ce partenariat, la fédération Citoyens et Justice sera associée pour ce qui la concerne, par la DPJJ aux réflexions concernant les nouveaux dispositifs et les projets de textes envisagés en direction des mineurs, notamment en ce qui concerne la réforme de la justice des mineurs.

Les associations habilitées à la RPM se sont réunies au sein du groupe national de liaison, coordonné et animé par la fédération Citoyens et Justice. Ce groupe vise à développer la RPM sur les plans qualitatifs et quantitatifs en mutualisant les expériences des associations et en participant à l'élaboration des référentiels sur des champs spécifiques de la mesure. Il constitue une force de propositions par rapport aux pouvoirs publics.

A ce titre, la fédération élabore les propositions programmatiques du groupe de liaison, en structure la réflexion et supervise la production des sous-groupes de travail. Elle assure la logistique de ce groupe national.

Afin d'harmoniser les réponses en matière de RPM, Citoyens et Justice participera aux instances de concertation mises en place dans ce domaine par la direction de la PJJ.

ANNEXE I C

CONVENTION 2011

Descriptif des actions financées dans le cadre du partenariat avec le
Ministère de la Justice

SUR LE PROGRAMME I07 « Administration Pénitentiaire »

PARTENARIAT AVEC L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Description de l'action

Objectifs :

Développer, évaluer et valoriser la prise en charge assurée par les associations de notre réseau dans le cadre de la mesure de placement à l'extérieur; Poursuivre le travail de réflexion entrepris sur les nouvelles mesures ou nouveaux dispositifs (placement extérieur probatoire à la libération conditionnelle, Sursis avec Mise à l'Épreuve associatif),

Poursuivre le travail de réflexion entrepris sur la libération conditionnelle.

Moyens et résultats

- Finalisation et présentation du guide méthodologique et déontologique de la mesure de placement à l'extérieur actualisé à la suite de la parution des décrets relatifs à la loi pénitentiaire,

- Finalisation et présentation du rapport d'activité modélisé élaboré aux fins d'unifier l'ensemble des données statistiques du réseau,

- Finalisation et présentation du protocole d'évaluation de la mesure de placement à l'extérieur,

- Actualisation du répertoire des associations exerçant la mesure de placement à l'extérieur au sein de notre réseau,

- Elaboration d'un référentiel et d'une fiche signalétique relatifs au placement à l'extérieur abordant le placement à l'extérieur probatoire à la libération conditionnelle,

- Présentation du référentiel SME et de la fiche signalétique SME mis à jour à l'occasion de la parution de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidents de ces dernières sur les enfants,

- Elaboration d'un référentiel et d'une fiche signalétique relatifs à la libération conditionnelle.

ANNEXE 2 : Convention Nationale Citoyens et Justice et CHANTIER école

Convention de partenariat Citoyens et Justice et CHANTIER école

Entre les soussignés,

CITOYENS ET JUSTICE

351 Boulevard du Président Wilson
33073 BORDEAUX CEDEX

Enregistrée sous le numéro de déclaration d'existence 331 942 482 00042 auprès de la Préfecture de la Gironde.

Représentée par M. Thierry LEBÉHOT, Président

Ci-après dénommée CITOYENS et JUSTICE

Et

L'association nationale CHANTIER école

dont le siège social est situé 61 rue de la Chapelle à PARIS (75018)

Association loi de 1901, déclarée auprès de la Préfecture de police de Paris (75004)

Représentée par son Président en exercice, M. Jean-Pierre CAILLON

Ci-après dénommée CHANTIER école

Présentation

Citoyens et Justice, Fédération des associations socio-judiciaires, regroupe des associations qui mettent en œuvre des mesures pré et post sententielles, des alternatives aux poursuites et à l'incarcération. Créé en 1982, le Comité national de Liaison des associations socio-éducatives intervenant dans le champ judiciaire est devenu Citoyens et Justice en 2001.

Nées il y a une trentaine d'années de quelques initiatives pionnières autour du contrôle judiciaire, ces associations ont progressivement étendu leurs compétences à tout un ensemble de mesures. Ces interventions concernent aujourd'hui les mesures d'investigation sociale (l'enquête sociale rapide, la permanence d'orientation pénale, l'enquête de personnalité, l'enquête JAP...), les mesures de pacification des conflits (la médiation pénale, le classement sous condition, les mesures d'accompagnement (le contrôle judiciaire socio-éducatif, les aménagements de peine, la réparation pénale des mineurs, l'administration ad hoc, les stages de citoyenneté et les stages de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants...).

La Fédération compte aujourd'hui plus de 130 associations réparties sur l'ensemble du territoire, (y compris dans les DOM-TOM) qui interviennent auprès d'environ 150 Tribunaux de Grande Instance.

La Fédération joue un rôle de tête de réseau et d'interface entre ses partenaires institutionnels, les instances représentatives de la vie associative et les associations adhérentes auprès desquelles elle assure une information et à qui elle propose un large panel de formations.

Elle est l'un des interlocuteurs privilégiés du Ministère de la Justice pour la réalisation de sa politique au plan national et sa déclinaison au plan local en matière de mesures pré et post sententielles et d'alternatives aux poursuites et à l'incarcération. A cet effet, le Ministère de la Justice conclut avec Citoyens et Justice une convention pluriannuelle.

La Fédération a pour objectifs :

- de promouvoir le développement des alternatives aux poursuites et à la détention,
- de contribuer à la prévention de la délinquance et de la récidive,
- de participer à l'éducation, l'accompagnement, l'insertion ou la réinsertion,
- de favoriser l'individualisation de la réponse judiciaire tant au civil qu'au pénal pour les mis en cause et les victimes,
- de contribuer au développement de toute forme de résolution des conflits,
- d'initier toute mesure répondant à l'évolution du contexte socio-judiciaire.

Au niveau européen Citoyens et Justice est membre du Forum Européen de la Justice Restaurative, est intervenue comme expert français dans le programme AGIS III – « Going South », et a été retenue par la Commission Européenne, dans le cadre du programme Criminal Justice pour piloter une expérimentation transnationale de Justice Restaurative dans le cadre post sententiel.

CHANTIER école est une association nationale regroupant près de 600 structures supports d'actions de chantiers d'insertion ou de chantiers formation, accueillant chaque année de l'ordre de 20 000 salariés en parcours d'insertion.

Acteurs du développement durable du territoire, les ACI (Atelier et Chantiers d'Insertion) adhérents à CHANTIER école axent leur mission principale sur la progression des personnes en favorisant, sur la base d'une démarche pédagogique liée à la situation de production, le développement, l'évaluation et la certification des acquis professionnels.

Intervenant dans le champ de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), CHANTIER école est un des réseaux membres du CNIAE (Conseil National d'Insertion par l'Activité Economique) et accompagne la professionnalisation des acteurs par :

- la collecte et la diffusion des informations nécessaires aux acteurs pour développer leurs projets,
- la mise en place de groupes nationaux visant à capitaliser et diffuser des repères et outils méthodologiques,
- l'évolution qualitative des actions portées par ses adhérents à travers le transfert de savoir faire, la création et la diffusion d'outils adaptés, la diffusion de bonnes pratiques et la formation des salariés.

CHANTIER école s'appuie sur un réseau de 17 associations régionales.

Il a été convenu ce qui suit :

Article I – Objet de la convention

Les fédérations signataires de cette convention après avoir échangé sur leurs interventions respectives, ont constaté une complémentarité ainsi qu'une volonté commune. Elles ont décidé de s'engager dans une logique partenariale afin de réfléchir et de construire en commun des réponses adaptées à la complexité des problématiques rencontrées par les Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ). La complémentarité de leurs interventions situées dans le cadre de la formation, l'insertion et dans le cadre de l'accompagnement socio-judiciaire nécessite, afin d'enrichir la qualité de leur expertise, de partager leurs compétences. Face à la diversité des pratiques, elles s'engagent à travailler sur des actions et des projets inscrits dans le cadre d'une réponse globale et spécialisée permettant d'éviter la rupture dans les parcours d'accompagnement et de favoriser l'insertion professionnelle. La déclinaison du partenariat mis en œuvre se fera conformément et en respectant les chartes des deux réseaux (Chartes des deux réseaux jointes en annexe).

Les objectifs généraux du partenariat

Mettre en place les conditions nécessaires pour prendre en compte les besoins des PPSMJ au titre de l'insertion professionnelle et de la formation et plus généralement toute action visant la progression et l'émancipation de ces personnes.

Les objectifs opérationnels

Mettre en place un groupe de réflexion réunissant les membres de la commission nationale post-sententielle de Citoyens et Justice et ceux du groupe de travail « accueil des Personnes Placées Sous Main de Justice » de Chantier Ecole, afin de produire une réflexion commune sur les problématiques des personnes sous main de justice

Mener au niveau national des actions communes pour contribuer dans le cadre des politiques publiques à une meilleure prise en compte des PPSMJ

Mettre en commun leurs expertises et leurs compétences afin de contribuer au développement de projets spécifiques concernant les aménagements de peine

Le contenu du partenariat

Mettre en place un groupe de travail spécifique concernant l'accompagnement des mineurs à la sortie des Etablissements Pénitenciers pour Mineurs (EPM)

- contribuer à la diffusion auprès de leurs adhérents de tout document, référentiel ou information relative aux financements des dispositifs concernés
- Promouvoir à tous les niveaux de leur organisation les rapprochements et le travail en réseau entre les associations socio-judiciaires et ceux des adhérents de Chantier Ecole
- Mettre en place à partir de leur organisation régionale des journées communes d'information et d'échanges
- Elaborer des modules de formations spécifiques qui apparaîtront aux catalogues formation de chacun des réseaux. L'intégralité des formations déclinées, sera accessible à l'ensemble des adhérents
- Mettre en commun leur fichier d'adhérents afin de mieux repérer les réponses associatives sur le territoire
- Organiser en commun, des rencontres auprès des pouvoirs publics sur toute question utile à la déclinaison des actions menées en partenariat.

Le rapprochement entre les deux réseaux devrait avoir pour conséquence la promotion des adhésions « croisées » pour les adhérents intervenant dans le champ de la formation, de l'insertion, et de l'accompagnement socio-judiciaire. Il devrait permettre la déclinaison de conventions partenariales spécifiques développées par chaque réseau.

Article 2 – Modalités de mise en œuvre de la présente convention

Les actions engagées dans le cadre de cette convention feront l'objet d'une note d'orientation qui précisera les problématiques, les différents axes de travail ainsi que leurs calendriers. Chaque note devra faire l'objet d'un accord écrit et sera signée conjointement des représentants des deux organisations signataires.

Article 3 – Diffusion et publicité

Les signataires s'engagent à promouvoir auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et de leurs partenaires les objectifs et le contenu de cette convention

Toute diffusion d'information (écrite ou orale) ou action de communication relative aux actions menées conjointement par Citoyens et Justice et Chantier Ecole dans le cadre de la présente convention portera la mention conjointe des noms et des logos des deux partenaires.

A cet effet, ces derniers s'engagent à s'informer mutuellement de toute modification concernant leur dénomination, sigle et/ou logo.

L'édition de tout document, ainsi que l'organisation de toute exposition ou événement qui mentionne des actions communes menées dans le cadre de cette convention, obligent les parties à faire figurer les logos des deux partenaires. En cas de diffusion de produits issus de ces actions, les deux associations signataires du présent accord établissent en commun et au préalable, un protocole de diffusion.

Chacune des parties conserve ses droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, fichiers, données ou autres qui lui sont propres et qu'elle met à la disposition de l'autre partie. Les deux parties s'engagent, le cas échéant, à faire mentionner sur ces documents les noms et/ou logo de l'organisme propriétaire de ces éléments quel que soit le support de leur diffusion.

Article 4 – Application et durée

La présente convention, applicable à compter de sa signature, est conclue pour une durée de un an. Cette convention sera renouvelable après la réalisation d'un bilan annuel effectué par les signataires de cette présente convention.

Fait à Paris, le

Le Président de CITOYENS et JUSTICE

M. Thierry LEBÉHOT

Le Président de CHANTIER école

M. Jean-Pierre CAILLON

Annexe 3 :

Bulletin d'informations de la Commission Post Sententielle

COMMISSION NATIONALE POST-SENTENTIELLE

Bulletin d'informations n°4

N°1/11 du 06 janvier 2011

1 - L'actualité de la Commission nationale post sententielle

Création de correspondants post sententiels en région

Au cours de notre entretien du 29 juin (cf. bulletins d'information n°2 et 3), Jean-Amédée Lathoud, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, a exprimé le souhait que des correspondants locaux post sententiels lui soient désignés en région, dans le cadre d'une organisation de travail à venir avec les Directeurs Interrégionaux des Services Pénitentiaires (DISP).

La liste des associations volontaires a été communiquée à la DAP à la fin du mois de novembre.

Dans l'attente de l'organisation de journées de rencontre au sein des DIRSP, Citoyens et Justice a d'ores et déjà diffusé auprès de ses correspondants locaux un projet de note reprenant les objectifs que la fédération souhaite poursuivre dans le cadre de ces instances de concertation et resituant les travaux menés dans le cadre post sententiel.

2 - L'actualité de la Fédération

La convention locale SIGES / association

Les rapprochements et la coordination des travaux entre les équipes SIGES et les associations du secteur ont donné lieu sur l'année 2010 à la signature de 14 conventions sur les établissements d'Aïton (73), Bapaume (62), Lille Sequedin (59), Longuenesse (62), Maubeuge (59), Meaux-Chauconin (77), Osny (95), Saint Mihiel (55), Uzerche (19), Villefranche-sur-Saône (69), Villenauxe-la-Grande (10), Ville-neuve-lès-Maguelone (34), Villepinte (93).

Ces conventions seront reconduites sur l'année 2011 et de nouveaux rapprochements s'effectueront sur les établissements de Toulouse Seysses (31), Nanterre (92), Liencourt (60), Joux-la-ville (89) et Varennes-le-Grand (71).

Le début de l'année 2011 sera consacré à l'élaboration des plans locaux de fonctionnement, déclinaisons pratiques de ces conventions locales. Les premières prises en charge pourront alors commencer après signature des directeurs d'établissement et DSPIP.

Rencontre du 17 décembre 2010 avec la Sous-Direction PPSMJ à la DAP

Dans la continuité des travaux menés au printemps 2010 avec Monsieur Ridel et Monsieur Pottier, Christian Fournier, Denis L'Hour et Stéphanie Lassalle ont rencontré le 17 décembre dernier leurs successeurs, Messieurs Philippe Combettes et Benoît Grandel, respectivement sous-directeur et sous-directeur adjoint PPSMJ au sein de la DAP.

Cette rencontre a permis aux représentants de notre fédération de reprendre avec leurs nouveaux interlocuteurs les discussions autour de l'organisation d'un groupe de travail DAP / Citoyens et Justice sur la complémentarité entre les missions mises en œuvre par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et le Secteur Associatif Habilité.

Ce temps d'échange a aussi été l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en place du partenariat SIGES / associations adhérentes de Citoyens et Justice au plan local et de tenter de faire un nouveau point sur le dossier épineux du recours éventuel à une procédure d'appel d'offres par les DSPIP dans le cadre du PE.

Partenariat entre Chantier Ecole et Citoyens et Justice

Dans le cadre du partenariat entre Chantier Ecole et Citoyens et Justice qui devrait se concrétiser par la signature d'une convention commune au premier trimestre de l'année 2011, les associations adhérentes de PACA de chacune des deux organisations étaient invitées à la première journée régionale PPSMJ organisée par Chantier école et sa délégation régionale en PACA le 9 décembre dernier.

Après présentation des contextes et enjeux de la commission PPSMJ aux adhérents de Chantier Ecole et du partenariat entre Chantier école et Citoyens et Justice à l'ensemble de l'assemblée, les échanges de la matinée ont consisté à la définition de ce qu'est un PPSMJ, au partage d'expérience des différentes structures quant à l'accueil de personnes sur la région et à la définition d'une stratégie à adopter de façon à développer cet accueil.

L'après-midi a donné lieu à des échanges entre les adhérents des deux organisations, les DSPIP 04-05 et 83, le chef d'antenne SPIP 13 et une représentante du service IAE du Conseil Régional PACA, invités pour l'occasion.

La prochaine rencontre au niveau national entre les représentants de Chantier Ecole et Citoyens et Justice aura lieu le vendredi 28 janvier à Paris.

Nouveaux adhérents

Suite au Conseil d'Administration du 5 novembre 2010, nous avons le plaisir d'accueillir l'adhésion de quatre nouvelles associations œuvrant dans la prise en charge de personnes sous écrou ou sortant de prison.

CIPRES

Chantier d'Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité

Maison de la Solidarité et de l'Insertion
2 Bis, rue des Dignes
62310 FRUGES

Tél./Fax : 03.21.06.24.52

Courriel : cipres.association@wanadoo.fr

Président : M. Christian DEGROOTE

Activités : SIAE

GREP

Groupe Pour l'Emploi des Probationnaires

21 bis boulevard des Tchécoslovaques
69007 LYON

Tél. : 04.78.72.94.93 - Fax : 04.72.71.72.19

Courriel : grep.lyon@wanadoo.fr

Présidente : M. Yves ROMEAS

Directeur : M. Guy DUBREZ

Activités : Insertion professionnelle des sortants de prison

Maisons d'accueil L'ÎLOT

54, rue du ruisseau

75018 Paris

Tél : 01.43.14.31.00

Courriel : maisons-accueil@ilot.asso.fr

Site : www.ilot.asso.fr

Président : M. Jean CELIER

Directeur : M. Christian VILMER

Activités : CHRS – autres dispositifs logement
– SIAE – aménagement de peine

REVIVRE

149, avenue de Coubertin

53000 Laval

Tél : 02.43.53.15.23 Fax : 02.43.53.24.88

Courriel : revivre53@wanadoo.fr

Président : M. Georges MINZIERE

Directrice : Mme Brigitte LESNARD

Activités : CHRS – autres dispositifs logement -PE

3- L'actualité juridique :

Décrets du 27 octobre 2010 et circulaire du 10 novembre 2010 relatifs à la mise en œuvre de la loi pénitentiaire

Aménagements de peine :

La circulaire, dans le prolongement des décrets, réaffirme le principe des aménagements de peine et le caractère subsidiaire de la peine d'emprisonnement.

Ainsi, l'élévation du seuil des peines aménageables d'un à deux ans, l'extension des conditions d'octroi

des aménagements de peine sous écrou doivent permettre de développer les mesures de placement extérieur, semi liberté ou placement sous surveillance électronique.

En outre, la circulaire instaure un examen systématique des situations des personnes condamnées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Elle insiste sur l'examen en temps utile de chacun des dossiers (art.723-20) afin que la mesure puisse être effective dès que la personne condamnée rentre dans les conditions de relégation imposées par la loi. Ces dispositions devraient répondre aux attentes des associations qui se plaignent régulièrement du repérage très tardif des bénéficiaires qu'elles accueillent en placement extérieur.

Dans le cadre de l'instruction de son dossier, l'article D. 147-20 prévoit que le Directeur des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation peut procéder à une enquête sur la situation familiale, matérielle et sociale du condamné. Il peut également solliciter le procureur de la République pour qu'il ordonne une telle enquête. Cette dernière disposition devrait pouvoir permettre au procureur de saisir une association pour effectuer ces enquêtes et ce au même titre que pour l'Assignation à Résidence sous Surveillance Electronique, disposition de la même loi, non traitée dans le cadre de cette circulaire mais qui prévoit une même enquête pour laquelle certaines associations de notre secteur ont déjà été sollicitées. A ce titre, il convient d'ajouter pour le moment que cette enquête n'est pas tarifée.

Sursis avec Mise à l'Épreuve (SME) :

Dans son paragraphe 6-7 (p.55), la circulaire vient confirmer la possibilité prévue par le code de procédure pénale (art. 471) d'une désignation directe par le tribunal correctionnel des services associatifs en charge du Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE) en vue de la mise en place d'un SME.

Aussi cette circulaire renforce la légitimité de l'intervention associative dans la mise en œuvre des Sursis avec Mise à l'Épreuve dès lors qu'un CJSE a été préalablement confié à l'association.

La circulaire indique un mode opératoire permettant de saisir les associations via le bureau de l'exécution des peines (BEX).

Cette disposition est renforcée par un commentaire de la circulaire qui indique qu'il peut être « opportun que le rapport rédigé en fin de contrôle judiciaire par la personne physique ou morale, en vue de l'audience, se positionne sur la possibilité de continuer le suivi de l'intéressé en cas de condamnation à une mise à l'épreuve et le cas échéant qu'elle propose une date de convocation à remettre au condamné ».

Enfin, la circulaire indique que ces dispositions de nature générale ne concernent pas que les auteurs de violences au sein du couple et peuvent donc trouver à s'appliquer dans d'autres contentieux.

Travail d'Intérêt Général (TIG) :

Cette circulaire revient sur l'abaissement de la durée minimale du Travail d'Intérêt Général qui avait été fixée ultérieurement à 40 heures et qui passe à présent à 20 heures.

Pièces à télécharger sur www.citoyens-justice.fr :

Décrets du 27 octobre 2010 :

Décret n°2010-1276 du 27 octobre 2010 relatif aux procédures simplifiées d'aménagement des peines et à diverses dispositions concernant l'application des peines

Décret no 2010-1277 du 27 octobre 2010 relatif à la libération conditionnelle et à la surveillance judiciaire et portant diverses dispositions de procédure pénale

Décret no 2010-1278 du 27 octobre 2010 relatif aux modalités d'exécution des fins de peines d'emprisonnement en l'absence de tout aménagement de peine

Circulaire du 10 novembre 2010 :

Circulaire d'application du 10 novembre 2010 concernant la Loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009 (prononcé des peines et aménagements de peines)

Circulaire du 03 décembre 2010 relative aux modalités d'exécution des fins de peines d'emprisonnement en l'absence de tout aménagement de peine

La circulaire DACG du 3 décembre 2010 réaffirme le caractère subsidiaire de la mise en œuvre d'une mesure de surveillance électronique de fin de peine (SEFIP). En effet, ce texte rappelle que, dans la mesure du possible, toute mesure d'aménagement de peine doit lui être préférée.

Nouvelle modalité d'exécution de peine en l'absence de tout aménagement de peine, la SEFIP est à distinguer expressément du Placement sous Surveillance Electronique (PSE) qui, lui, est un aménagement de peine.

La SEFIP n'est pas un aménagement de peine et s'en distingue par l'absence de projet d'insertion requis. Aussi, si la personne justifie d'un projet sérieux d'insertion et de réinsertion, elle peut à tout moment saisir le JAP d'une demande d'aménagement de peine en vue d'un débat contradictoire. Dans ce même cas, le SPIP peut également mettre en œuvre une procédure simplifiée d'aménagement de peine.

La circulaire DACG du 3 décembre 2010 présente successivement :

- 1- le champ d'application de la SEFIP,
- 2- le déroulement de l'instruction des dossiers des condamnés par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- 3- les conditions dans lesquelles le DSPIP propose au procureur de la République la mise en œuvre de la mesure,
- 4- les conditions dans lesquelles ce dernier décide de cette mise en œuvre,

5- la mise en œuvre de la mesure

6- le déroulement de la mesure,

7- les conditions dans lesquelles il peut être procédé à son retrait,

8- les incidences d'une nouvelle peine durant la mesure

9- les dispositions spécifiques applicables aux mineurs.

Pièces à télécharger sur www.citoyens-justice.fr :

Circulaire du 3 décembre 2010 relative à la présentation des dispositions de l'article 723-28 de la loi pénitentiaire n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 et du décret n° 2010-1278 relatif aux modalités d'exécution des fins de peines d'emprisonnement en l'absence de tout aménagement de peine.

Circulaire du 10 décembre 2010 relative à la procédure simplifiée d'aménagement de peine

La circulaire DAP du 10 décembre 2010 s'inscrit dans le prolongement de la circulaire DACG du 10 novembre 2010 relative au prononcé des peines et aux aménagements de peine.

Elle vise à faciliter une approche opérationnelle des procédures et des nouveaux circuits d'information entre les différents acteurs de l'aménagement de peine.

Pour ce faire, quatre fiches techniques, déclinaisons des modalités pratiques des grandes orientations énoncées par la loi pénitentiaire y sont annexées:

1- les étapes de la Procédure Simplifiée d'Aménagement de Peine et articulation avec les autres procédures

2- la notion de parcours d'aménagement de peine

3- la notion de projet d'insertion et de réinsertion

4- délégation pour les modifications horaires des aménagements de peine sous écrou.

La première fiche technique est enrichie de quatre annexes où sont détaillées pour trois d'entre elles, les trois procédures d'aménagement de peine ou exécution de peine que sont la procédure simplifiée d'aménagement de peine (PSAP), la procédure de débat contradictoire et la surveillance électronique de fin de peine (SEFIP). En annexe 4, figure un tableau synoptique sur les étapes de la procédure simplifiée d'aménagement de peine et l'articulation des procédures.

Il est à noter que, pour ce qui concerne le projet d'insertion et de réinsertion, Monsieur Jean-Amédée Lathoud, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, invite les services pénitentiaires (qu'il souhaite inventifs et innovants) à développer ou consolider les partenariats associatifs.

Dans le même esprit, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire rappelle dans la deuxième fiche technique l'utilité du Répertoire des Structures d'Aménagement de Peine (RSAP). Ainsi les SPIP sont invités à recenser localement les structures existantes et les activités qu'elles proposent de façon à iden-

tifier les besoins tant qualitatifs (éléments de prise en charge) que quantitatifs. La circulaire mentionne que ce travail pourrait être lancé lors des conférences régionales semestrielles sur les aménagements de peine et les alternatives à l'incarcération.

Pièces à télécharger sur www.citoyens-justice.fr :

Circulaire du 10 décembre 2010 relative à la présentation des dispositions de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire et du décret n° 2010-1276 du 27 octobre 2010 relatives à la procédure simplifiée d'aménagement des peines

Décrets n°2010-1634 et 2010-1635 du 23 décembre 2010

portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale

Ces deux nouveaux décrets parus au Journal Officiel du 28 décembre 2010 apportent de nouveaux éléments quant à la mise en application de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, modifiant de fait le code de procédure pénale.

Pièces à télécharger sur www.citoyens-justice.fr :

Décrets n°2010-1634 et 2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale

Décret n°2010-1639 du 23 décembre 2010 portant statut particulier des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

Les décrets n° 2010-1636, 2010-1638, 2010-1639, 2010-1940, parus au Journal Officiel de 28 décembre 2010, régissent les nouveaux statuts des corps de la filière insertion et probation.

Il est à noter que le Directeur des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (DSPIP) devient Directeur Fonctionnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de probation (DFSPIP), que le Directeur d'Insertion et de Probation (DIP) devient Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) et que le Conseiller d'Insertion et de Probation (CIP) devient Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP). Le corps des Chefs des Services d'Insertion et de Probation (CSIP) est « mis en extinction ».

Les missions de chacun de ces corps sont détaillées au sein des décrets n°2010-1638 (DFSPIP), n°2010-1639 (CPIP), n°2010-1640 (DPIP).

Pièces à télécharger sur www.citoyens-justice.fr :

Décret no 2010-1636 du 23 décembre 2010 modifiant le décret no 93-1114 du 21 septembre 1993 relatif au statut particulier du personnel d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire
Décret n° 2010-1638 du 23 décembre 2010 relatif aux emplois de directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation
Décret n°2010-1639 du 23 décembre 2010 portant

statut particulier des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

Décret no 2010-1640 du 23 décembre 2010 portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

Décret du 30 décembre 2010 portant code de déontologie du service public pénitentiaire

Outre les dispositions générales et les dispositions relatives aux personnels de l'administration pénitentiaire déclinant les devoirs généraux du personnel de cette administration et les droits et devoirs respectifs de la hiérarchie et des agents placés sous son autorité, ce décret traite également, dans son titre III des devoirs des agents des personnes morales concourant au service public pénitentiaire, à l'égard des personnes placées sous-main de justice et des conditions d'intervention de ces mêmes agents.

Pièces à télécharger sur www.citoyens-justice.fr :

Décret du 30 décembre 2010 portant code de déontologie du service public pénitentiaire

4- Calendrier : les prochaines journées de rencontre

Les prochaines journées de rencontre de la Commission nationale post sententielle se dérouleront à Dunkerque les 3 et 4 février 2011. Au cours de ces deux jours, sont envisagées :

- 1- la présentation de quelques référentiels des mesures d'aménagement de peine
- 2- la présentation du bilan 2010 des dispositifs ASDVL (accompagnement social dans et vers le logement) gérés par les associations de la commission en direction des PPSMJ
- 3- une réflexion sur la semi-liberté probatoire à la libération conditionnelle à destination des longues peines
- 4- la présentation du bilan intermédiaire du partenariat avec SIGES et de la mise en place des plans locaux de fonctionnement
- 5- l'élaboration d'un argumentaire sur le positionnement des associations au regard du recours éventuel à une procédure d'appel d'offre sur la mesure de Placement Extérieur
- 6- la présentation du projet de rapport de fin de mesure PE établi par Reynald Brizais.

Nous restons à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile.

Bien cordialement,

Christian FOURNIER

Administrateur de Citoyens et Justice

Président de la Commission nationale Post-sententielle

Denis L'HOUE

Directeur Général de Citoyens et Justice

ANNEXE 4 :

Formation : Information sur la Loi du 24 novembre 2009

*Citoyens
et Justice*

Application de l'article 51 de la loi du 24 novembre 2009

A l'attention des stagiaires en formation

**Je suis acteur de
mon parcours de
formation
professionnelle**



Je me forme tout au long de la vie
J'évalue mes connaissances acquises à chaque étape
Je valorise mon parcours de formation professionnelle

Quoi de neuf dans la formation continue ?

- Afin de faciliter le renseignement du passeport* orientation et formation (outil de la sécurisation du parcours professionnel), la loi du 24 novembre 2009 généralise la délivrance de l'**attestation de formation remise exclusivement** au stagiaire. Cette attestation doit contenir notamment les résultats de l'évaluation.
- La procédure d'évaluation permettra de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances permettant d'atteindre l'objectif de formation.
- La procédure d'évaluation ne remet pas en cause l'envoi des attestations de présence à l'employeur.

En bref...

- **L'évaluation des acquis de la formation** impose aux organismes de formation une plus grande rigueur.
- Elle renforce la qualité des formations.
- Elle prouve que j'ai acquis de nouvelles connaissances.
- Elle valorise mes connaissances.
- Elle atteste de mon parcours professionnel auprès d'un employeur (à travers le passeport formation*)
- Elle est utile dans le cadre d'une VAE.
- Elle permet une meilleure lisibilité de mes acquisitions professionnelles.

* Le **passeport formation** permet d'identifier et de faire certifier les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles, acquises par la formation initiale, continue, ou l'expérience professionnelle.

Les questions fréquentes...

Qu'est ce que l'évaluation des acquis en formation?	Citoyens et Justice vérifie que les connaissances essentielles abordées durant la formation sont retenues par le participant. Elle permet de vérifier l'adéquation entre le programme annoncé et les objectifs atteints.
Faut il avoir peur d'être évalué(e) ?	Le formateur n'évalue pas la personne mais les connaissances acquises. L'évaluation n'est pas un contrôle des compétences. Les questions posées ne portent que sur les points abordés lors de la formation.
Mon employeur m'en tiendra t-il rigueur ?	Les résultats sont confidentiels et exclusivement communiqués au participant, l'employeur n'est pas destinataire de l'attestation de formation, il reçoit uniquement l'attestation de présence. Elle ne permet pas à l'employeur de déclencher une sanction (sources: Centre info)
Evaluer, c'est scolaire ... ?	Evaluer c'est permettre d'objectiver et de donner une juste valeur aux nouvelles acquisitions.
Quel bénéfice pour moi ?	C'est l'occasion de faire valoir mes connaissances acquises et ce, tout au long de ma carrière.
Quel bénéfice pour ma carrière ?	J'assure à mon (futur) employeur un niveau de connaissances acquises.
Que se passe-t-il si j'échoue ?	Une attestation de formation m'est remise par Citoyens et Justice. Elle m'informe de l'acquisition partielle ou non des connaissances délivrées en formation. Il m'appartient de revoir les points non acquis.
Que se passe-t-il si je réussis ?	L' attestation de formation m'est remise personnellement par Citoyens et Justice, je peux ajouter cette information sur mon CV, mon passeport formation, mon dossier VAE, la faire valoir auprès d'un employeur.

**Pour plus d'informations :
service formations de
Citoyens et Justice
05.56.93.62.20**

*Citoyens
et Justice*



<http://www.photo-libre.fr>>Photos Libres

Ce document est la propriété exclusive de Citoyens et Justice, reproduction autorisée sous réserve d'accord préalable.

ANNEXE 5 :

Documents financiers

CITOYENS ET JUSTICE

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

Edité le 14/02/2012

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2011 (12 mois)				31/12/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 723,60	5 723,60			247,76	0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	318 505,48	55 161,93	263 343,55	35,50	276 647,30	33,32
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	46 260,66	40 930,48	5 330,18	0,72	6 579,65	0,79
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	717,81		717,81	0,10	723,78	0,09
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	76,22		76,22	0,01	76,22	0,01
TOTAL (I)	371 283,77	101 816,01	269 467,76	36,33	284 274,71	34,24
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	3 602,43	3 500,00	102,43	0,01	256,53	0,03
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	38 650,35	1 513,00	37 137,35	5,01	31 623,35	3,81
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	8,52		8,52	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	196 777,07		196 777,07	26,53	220 423,44	26,55
Valeurs mobilières de placement	124 890,75		124 890,75	16,84	194 961,25	23,48
Disponibilités	109 922,07		109 922,07	14,82	96 174,18	11,58
Charges constatées d'avance	3 443,90		3 443,90	0,46	2 497,33	0,30
TOTAL (II)	477 295,09	5 013,00	472 282,09	63,67	545 936,08	65,76
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	848 578,86	106 829,01	741 749,85	100,00	830 210,79	100,00

FIGEOR

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	71 657,85	9,66	71 657,85	8,63
Report à nouveau	-27 714,95	-3,73	-29 959,16	-3,60
Résultat de l'exercice	-34 662,51	-4,66	2 244,21	0,27
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation	7 622,45	1,03	7 622,45	0,92
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées	74 550,94	10,05	74 550,94	8,98
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	91 453,78	12,33	126 116,29	15,19
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)	33 773,08	4,55	31 273,71	3,77
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	12 179,04	1,64	57 029,04	6,87
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	12 179,04	1,64	57 029,04	6,87
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	196 575,47	26,50	205 549,86	24,76
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 458,65	7,34	66 054,91	7,96
Autres	349 499,83	47,12	335 004,98	40,35
Produits constatés d'avance	3 810,00	0,51	9 182,00	1,11
TOTAL(IV)	604 343,95	81,48	615 791,75	74,17
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	741 749,85	100,00	830 210,79	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises			178,11	0,07	270,22	0,13	-92	-34,06	
Production vendue de biens	178,11		178,11	0,07	270,22	0,13	-92	-34,06	
Prestations de services	264 289,95		264 289,95	99,93	213 372,98	99,87	50 917	23,86	
Montants nets produits d'expl.	264 468,06		264 468,06	100,00	213 643,20	100,00	50 825	23,79	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			497 079,61	187,95	576 572,41	269,88	-79 493	-13,78	
Dons									
Cotisations			97 932,72	37,03	97 131,89	45,46	801	0,82	
Legs et donation									
Produits liés à des financements réglementaires									
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			44 850,00	16,96	47 188,08	22,09	-2 338	-4,94	
Autres produits			5 361,24	2,03	6 509,59	3,05	-1 148	-17,63	
Reprise de provisions			2 925,42	1,11	3 760,07	1,76	-835	-22,20	
Transfert de charges			3 484,00	1,32	5 661,00	2,65	-2 177	-38,45	
Sous-total des autres produits d'exploitation			651 632,99	246,39	736 823,04	344,89	-85 191	-11,55	
Total des produits d'exploitation (I)			916 101,05	346,39	950 466,24	444,89	-34 365	-3,61	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations			1 619,36	0,61	1 125,13	0,53	494	43,91	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			745,00	0,28	257,76	0,12	488	189,88	
Total des produits financiers (III)			2 364,36	0,89	1 382,89	0,65	982	71,06	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					20 000,00	9,36	-20 000	-100,00	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges					40 860,07	19,13	-40 860	-100,00	
Total des produits exceptionnels (IV)					60 860,07	28,49	-60 860	-100,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			918 465,41	347,29	1 012 709,20	474,02	-94 244	-9,30	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-34 662,51	-13,10			-34 662	NIS	
TOTAL GENERAL			953 127,92	360,39	1 012 709,20	474,02	-59 582	-5,87	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises et de matières premières									
Variation de stock marchandises et matières premières			154,10	0,06	233,42	0,11	-79	-33,90	
Autres achats non stockés			55 035,17	20,81	31 881,26	14,92	23 154	72,63	
Services extérieurs			52 325,77	19,79	92 599,42	43,34	-40 274	-43,48	
Autres services extérieurs			187 056,42	70,73	206 397,70	96,61	-19 341	-9,36	
Impôts, taxes et versements assimilés			44 746,92	16,92	42 015,33	19,67	2 731	6,50	
Salaires et traitements			406 121,73	153,56	386 405,12	180,86	19 716	5,10	
Charges sociales			176 947,27	66,91	166 950,99	78,14	9 997	5,99	
Autres charges de personnel			3 982,18	1,51	9 268,18	4,34	-5 286	-57,02	
Subventions accordées par l'association									

FIGEOR

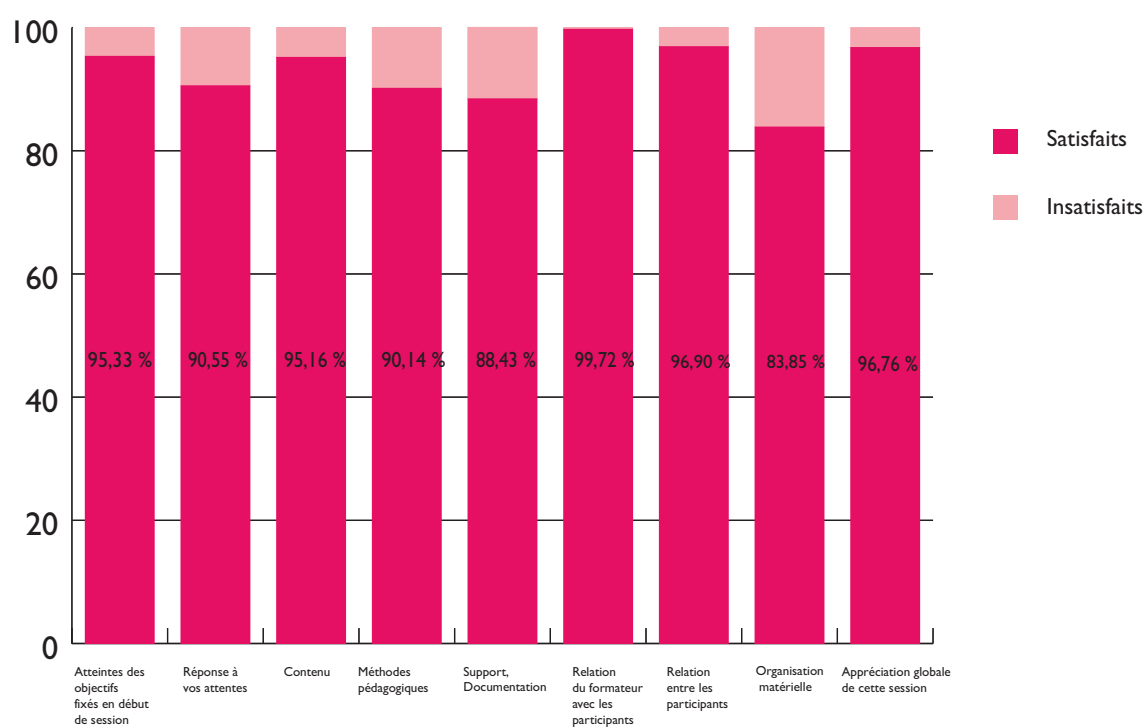
COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements	15 697,98	5,94	12 417,65	5,81	3 280	26,42	
Dotations aux provisions	2 499,37	0,94	5 445,28	2,55	-2 946	-54,09	
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées			47 529,04	22,25	-47 529	-100,00	
Autres charges	925,74	0,35	1 297,12	0,61	-372	-28,67	
Total des charges d'exploitation (I)	945 492,65	357,51	1 002 440,51	469,21	-56 948		
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)							
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées	7 635,27	2,89	8 024,48	3,76	-389	-4,84	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (III)	7 635,27	2,89	8 024,48	3,76	-389	-4,84	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (IV)							
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)							
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	953 127,92	360,39	1 010 464,99	472,97	-57 337	-5,66	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			2 244,21	1,05	-2 244	-100,00	
TOTAL GENERAL	953 127,92	360,39	1 012 709,20	474,02	-59 582	-5,87	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL							
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Personnel bénévole							
TOTAL							

ANNEXE 6 : Taux de satisfaction du service formation

Taux de satisfaction des participants aux formations 2011

Bilan général



ANNEXE 7 :

Guide des mesures socio judiciaires



PREAMBULE

Citoyens et Justice¹, fédération nationale des associations socio judiciaires, a pour objectifs de soutenir et promouvoir la mise en œuvre des missions socio éducatives en milieu judiciaire, de développer la réponse associative et d'en assurer la cohérence. Les actions des associations concernent les majeurs et mineurs et sont principalement des mesures d'investigations, d'alternatives aux poursuites et d'alternatives à l'incarcération en pré et post sentenciel. L'objectif général de ces mesures est de favoriser la prévention de la délinquance et de la récidive notamment en contribuant à la réinsertion des auteurs et à la prise en considération des victimes.²

Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la mise en œuvre qualitative de ces missions la fédération a décidé de rédiger :

- **Des fiches signalétiques** qui permettent d'obtenir des informations essentielles sur les mesures.
- **Des référentiels** qui constituent un véritable mode d'emploi de la mesure et permettent à tous les professionnels intéressés d'obtenir des éléments sur les textes de référence, la définition, les objectifs, le contenu et la mise en œuvre de la mesure.

Ces outils communs doivent permettre aux professionnels du réseau de Citoyens et Justice, mais aussi à l'ensemble des magistrats et des partenaires, d'avoir une vision d'ensemble des mesures

socio judiciaires, des bases déontologiques et techniques prônées au sein de notre fédération. Par ailleurs, ces documents constituent un socle commun de connaissances et de savoir faire qui tend à développer la qualité et l'harmonisation de la prise en charge des justiciables.

1°) Des valeurs communes à l'ensemble des mesures

Citoyens et Justice souhaite réaffirmer les capacités d'innovation et de réactivité animant le secteur socio judiciaire. Ainsi, chaque référentiel est construit à partir d'une vision politico technique fondée sur :

- L'individualisation de la réponse pénale qui permet d'adapter la sanction à la situation de chaque justiciable et donc de mieux prendre en considération la question de l'insertion ou de la réinsertion.
- La nécessité d'un accompagnement socio éducatif de l'auteur.
- Une dynamique ne réduisant pas l'auteur aux seuls faits commis.
- Une prise en considération des victimes dans la quasi-totalité des missions.

2°) Une intervention nécessitant des compétences spécifiques

Les compétences requises

L'ensemble des mesures socio judiciaires, telles que définies dans ce guide, sont mises en œuvre par les professionnels : les intervenants socio judiciaires. Le travail social, la commande judiciaire et la dimension à la fois individuelle et collective de réinsertion constituent le fondement du métier d'intervenant socio judiciaire.

Compte tenu de la complexité de cet espace professionnel, un niveau minimal de recrutement est indispensable, niveau qui doit nécessairement prendre en compte des compétences dans les champs éducatifs, juridiques, psychologiques ou sociaux. Par ailleurs, les intervenants doivent acquérir des compétences spécifiques par l'intermédiaire de la formation continue. La circulaire du 16 mars 2004 rappelle que la formation initiale et continue des collaborateurs de justice doit être une préoccupation constante de l'institution judiciaire. A ce titre, Citoyens et Justice propose des formations spécifiques adaptées aux besoins des intervenants socio judiciaires dans la conduite des mesures qui leur sont confiées.

Ces formations s'appuient notamment sur les référentiels du présent guide.

Une nécessaire organisation institutionnelle

Chaque association élabore son propre projet de service et, au sein de ce projet, sont incluses les actions socio judiciaires qui seront conduites par l'association.

¹ www.citoyens-justice.fr

² Ce guide sera complété par un référentiel sur la prise en considération des victimes

Par conséquent, le choix de mettre en œuvre une mesure socio judiciaire s'inscrit dans une démarche politique portée par les instances dirigeantes de l'association.

Certaines associations membres de Citoyens et Justice mettent en œuvre à la fois des mesures socio judiciaires et des actions d'aide et d'accompagnement des victimes.

Lorsqu'elles mènent ces deux activités, les associations doivent impérativement mettre en place une organisation reposant sur une stricte séparation des services et ce afin de répondre à une triple exigence :

- administrative : en effet, cette stricte séparation est une des conditions nécessaires et incontournables pour l'habilitation par la Cour d'Appel ou le TGI.
- comptable et financière : dès lors que les associations assurent une pluralité de missions, il est impératif d'organiser une comptabilité analytique afin de distinguer les ressources propres à chacune des activités.
- technique et déontologique : cette distinction entre les services permet d'éviter tout conflit d'intérêt et d'assurer la neutralité de l'intervenant. Cette distinction garantit également la lisibilité de l'intervention pour le justiciable qui, dans certaines situations, peut avoir à rencontrer l'association dans différents cadres procéduraux. Il est alors fondamental de pouvoir distinguer les services et les intervenants qui assureront, au sein d'une même association, la prise en charge d'une même personne mais dans le cadre d'un mandat distinct. Pour Citoyens et Justice, l'organisation institutionnelle (structurelle) que constitue l'association apporte des éléments en termes de garantie de l'intervention, et ce tant pour les magistrats que pour les justiciables. Contrairement aux personnes physiques indépendantes, confier une mesure socio judiciaire à une structure permet d'encadrer le contenu de l'intervention. En effet, dans les associations, les salariés ne sont pas indépendants, mais travaillent au sein d'une équipe, sous l'autorité d'une hiérarchie qui est à même d'organiser des échanges sur les pratiques et qui veille au respect des règles de déontologie ainsi qu'à la qualité des éléments transmis aux magistrats.

Les personnes physiques indépendantes (outre le fait qu'elles ne sont pas déclarées par l'institution judiciaire³) ont la quasi impossibilité d'apporter de telles garanties puisqu'elles ne s'inscrivent pas dans une organisation structurée permettant notamment un contrôle des écrits.

3°) Des règles déontologiques

Certaines de ces règles sont fixées par le code de procédure pénale (les référentiels reviennent sur ces règles notamment en matière d'incompatibilité), et d'autres sont portées par les associations.

Il n'est pas possible de parler de « code » déontologique. En effet, les travaux communs menés avec la

Chancellerie sur la professionnalisation du secteur n'étant pas encore aboutis, la fonction d'Intervenant Socio Judiciaire n'a pas, à l'heure actuelle, une reconnaissance officielle et ne peut être considérée comme une profession.

En revanche, depuis de nombreuses années, dans tous les travaux de la fédération et aujourd'hui à travers ce guide, Citoyens et Justice, au regard de son expertise, prône un certain nombre d'orientations déontologiques (notamment concernant la neutralité, l'impartialité, la laïcité, le secret missionnel, etc.)

4°) Un contenu d'intervention conditionné par un financement adéquat

Les mesures socio judiciaires sont tarifées et font l'objet de différents financements (voir le détail dans le chapitre « Financement » de chacun des référentiels).

Le contenu de l'intervention proposée par les associations est étroitement lié au montant des tarifications. Ainsi une réévaluation régulière du montant versé est un élément indispensable pour que les associations soient en mesure de pérenniser une intervention de qualité auprès des justiciables.

Les référentiels du guide décrivent évidemment l'intervention optimale qui a été élaborée par Citoyens et Justice et le réseau associatif. Le niveau de financement peut, dans certains cas, s'avérer insuffisant. Aussi, il est fondamental de souligner que les associations ne peuvent mettre en œuvre les contenus préconisés par Citoyens et Justice que si un financement complémentaire adapté est assuré par des fonds inscrits dans le cadre de politiques publiques. A titre d'exemple, il est possible de citer la mesure de rappel à la loi qui aujourd'hui est financée sur frais de justice à hauteur de 12 euros, ce qui ne permet pas de mettre en place un véritable travail éducatif au sens professionnel du terme.

Citoyens et Justice assurera une actualisation régulière de ce guide en lien avec les trois commissions nationales existantes au sein de la fédération et qui ont en charge le suivi et la réflexion concernant les mesures. Ces trois commissions sont les suivantes :

- Pré-sententielle majeurs
- Post sententielle
- Mineurs

Remerciements :

Citoyens et Justice tient à remercier tous les acteurs qui ont contribué à l'aboutissement de ce guide et plus particulièrement le groupe de travail en charge de la rédaction des référentiels et des fiches, ainsi que le comité de relecture.

Ce guide sera complété par un référentiel sur la prise en considération des victimes.

Situation ayant donné lieu à de nombreuses interpellations (courriers aux différents Gardes des sceaux depuis 2002, lettre aux adhérents, etc.)

La fédération produira un référentiel déontologique afin de compléter le présent guide.

³ Situation ayant donné lieu à de nombreuses interpellations (courriers aux différents Gardes des sceaux depuis 2002, lettres aux adhérents, etc)